

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024



*Les*  *onts d'Aunay*

## Table des matières

1 Préambule : rappels réglementaires et objectifs du DOB.....	3
2 Contexte géopolitique, écologique, économique et données budgétaires liés aux collectivités locales .....	3
3 Projet de Loi de Finances pour 2024 (PLF 2024) : Les mesures annoncées et leur traduction budgétaire pour la commune :.....	5
3-1 La revalorisation des bases des valeur locatives fixée à <b>3,9%</b> après une hausse de 7,1 % en 2023 .....	5
3-2 MESURES VISANT A DEGAGER 16 MILLIARDS D'ECONOMIES : .....	5
3-3 DOTATION globale de fonctionnement en progression à l'échelle nationale de 320 millions d'euros comme en 2023 :.....	5
3-4 Une péréquation horizontale (redistribution entre collectivités) via le FPIC, inchangée dans ses modalités à l'échelle nationale, mais dont la stabilité demeure incertaine au niveau local : .....	7
3-5 LES MESURES DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL.....	7
4. Le contexte intercommunal .....	9
4-1 A fiscalité propre : la communauté de communes Pré-Bocage Intercom dont les compétences sont les suivantes : .....	9
4-2 Les syndicats financés par des contributions et des participations :.....	10
4.2.1. <i>Le Syndicat Intercantonal de la Piscine</i> : .....	10
4.2.2. <i>Le Syndicat d'Electricité du Calvados (SDEC Energie)</i> .....	10
5. Les orientations 2024.....	11
Objectifs politiques : .....	11
Objectifs financiers : .....	11
6. Le budget communal .....	11
6-1 Les recettes de fonctionnement           4 414 494,68 € .....	11
6.1.1. <i>La fiscalité communale : les taxes foncières</i> .....	12
6.1.2. <i>Le potentiel fiscal, le potentiel financier et l'effort fiscal</i> : .....	14
6.1.3. <i>Taux de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie dans le territoire de Pré-Bocage Intercom</i> .....	15
6.1.4. <i>La dotation globale de fonctionnement (DGF)</i> .....	16
6-2 Les dépenses de fonctionnement           3 900 881,91 €.....	17
6.2.1. <i>Les charges à caractère général (achats de biens et de services)</i> : .....	18
6.2.2. <i>Charges du personnel</i> :.....	19
6.2.3. <i>Charges de gestion courante</i> :.....	20
6.2.4. <i>Charges financières</i> :.....	20
6.2.5 <i>Constitution de provisions (en lien avec la nouvelle nomenclature comptable M57)</i> :.....	21
6.3. La situation financière de la commune : évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette .....	22
6-4 RÉSultat de fonctionnement : .....	22
6-5 Synthèse des comptes administratifs de 2017 à 2023 et principaux ratios :.....	23
6-5 ÉLÉments de prospective.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6-6 Les recettes d'investissement.....	24
6-7 Les dépenses d'investissement.....	26
6-8 qu'a-t-on fait des ressources communales en 2023 ? .....	27
6-9 Resultat 2023 d'investissement et resultat cumule .....	27

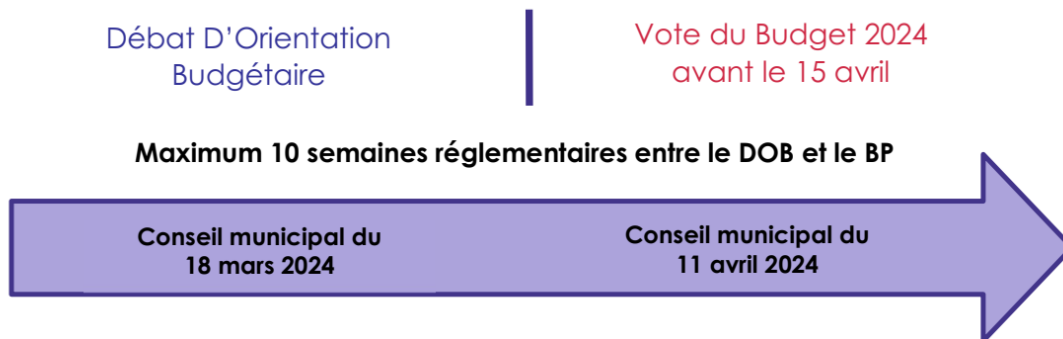
7 Les opérations pluriannuelles .....	28
8 Endettement de la commune .....	28
9 Le budget annexe de l'assainissement.....	29
9-1 Les dépenses et recettes de FONCTIONNEMENT : .....	29
9-2 Les dépenses et recettes d'investissement : .....	32
9-3 Les opérations pluriannuelles d'investissement :.....	33
9-4 Résultats 2023 : .....	34
9-5 ÉVOLUTION DES REJETS EN M3 : .....	34
9-5 Prospective à court terme : .....	34
9-6 Endettement de la regie de l'assainissement : .....	35
9-7 PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS CONSTITUEES ENtre 2015 et 2017 : .....	35
10- Le budget annexe de l'eau potable .....	35
10-1 Les charges, les recettes et le résultat d'exploitation, la tarification des prestations de service :.....	35
10-2 Les dépenses et recettes d'investissement : .....	38
10-3 Résultats 2023 : .....	39
10-4 Les opérations pluriannuelles d'investissement :.....	39
10-5 RENDEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE en nette amélioration : .....	40
10-6 Prospective à court terme : .....	40
10-6 Endettement de la regie de l'eau potable : .....	40
10-7 Provisions pour grosses reparations :.....	41
11 – Le budget annexe photovoltaïque .....	41
12- Conclusion .....	43

## 1 Préambule : rappels réglementaires et objectifs du DOB

La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du Code général des collectivités territoriales).

- ✚ Le DOB participe à l'information des élus et favorise la transparence à l'égard de la population sur la santé financière de la ville (le DOB ne donne toutefois pas lieu à un vote).
- ✚ Il permet de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités affichées dans le budget primitif 2023.

Il permet également de se projeter sur les budgets futurs en évaluant les perspectives économiques locales, nationales et même mondiales qui vont impacter fortement les moyens financiers de la ville.



## 2 Contexte géopolitique, écologique, économique et données budgétaires liés aux collectivités locales

La première moitié de la mandature 2020-2026 s'inscrit dans un contexte international particulièrement complexe, marqué notamment :

- Par la crise sanitaire et économique de la Covid-19, en particulier en 2020 (récession majeure, confinements, couvre-feux, etc.) ;
- Par le rebond économique massif et inattendu qui s'en est suivi en 2021, contribuant à enclencher une spirale inflationniste depuis accentuée par le conflit en Ukraine, la crise énergétique, etc. ;
- Par des tensions géopolitiques internationales diverses (Chine/ Etats-Unis, Russie/pays occidentaux), et le retour de la guerre en Europe et au Proche Orient ;
- Par une urgence climatique et environnementale.

Dans une période de crise sanitaire de la Covid-19 et de récession l'ayant accompagnée, l'année 2020 avait été marquée par une nette dégradation de la situation financière des collectivités locales dans leur ensemble.

Par la suite, dans un contexte de reprise économique vigoureuse et de levée progressive des mesures sanitaires, l'exercice 2021 a vu un rebond net et rapide de la situation budgétaire des collectivités locales.

La crise ukrainienne et le choc d'offre qu'elle suscite sur les marchés des matières premières, notamment alimentaires et énergétiques, frappent de plein fouet des économies fragilisées par la pandémie de Covid-19. La croissance a marqué un coup d'arrêt au premier trimestre 2022.

La reprise accélérée de l'inflation a un effet corrélé, la remontée des taux d'intérêt, laquelle renchérit déjà le coût des charges financières avec des taux supérieurs à 3.5%.

Parmi les causes de la flambée des charges 2022-2023, il convient d'en préciser les principales :

- La flambée du coût des matières premières et notamment du prix de l'énergie (reprise de l'activité économique post-Covid19 et guerre en Ukraine).
- La revalorisation du coût des contrats de prestations de services que ce soit en cours de vie des contrats (application des formules d'indexation, etc.), ou bien au moment de leur renouvellement ;
- L'impact de certaines réglementations telles que la Loi EGalim sur le prix des repas des restaurants scolaires ;
- La progression dynamique des dépenses de personnel, alimentée notamment par l'augmentation du point d'indice de la fonction publique (+ 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022) et par les revalorisations successives du SMIC ;

- La fin de l'ère de l'argent gratuit et l'augmentation importante des charges financières dans un contexte de resserrement des politiques monétaires des banques centrales afin de tenter de contrer la poussée inflationniste, ce qui tirerait les taux d'intérêt à la hausse, avec des conséquences sur les conditions financières proposées aux collectivités locales et sur le niveau des taux d'intérêt des emprunts à taux révisable/variable.

## ■ L'indice de prix des dépenses communales décliné par strate démographique

Base 100 en 2015 Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	Juin 2023		Septembre 2023 (prev.)*		2015-2022
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Évolution annuelle moyenne
Moins de 3 500 habitants	121,6	7,0 %	122,2	4,9 %	2,4 %
3 500 à 30 000 habitants	119,6	6,6 %	120,5	4,7 %	2,2 %
Plus de 30 000 habitants	118,6	6,3 %	119,6	4,6 %	2,1 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	117,2	5,8 %	118,0	5,5 %	1,5 %

Base 100 en 2015 Indice de prix des dépenses communales y compris charges financières	Juin 2023		Septembre 2023 (prev.)*		2015-2022
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Évolution annuelle moyenne
Moins de 3 500 habitants	121,7	8,1 %	122,4	6,1 %	2,3 %
3 500 à 30 000 habitants	119,7	7,7 %	120,7	5,9 %	2,1 %
Plus de 30 000 habitants	118,9	7,5 %	120,0	5,9 %	2,0 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	117,2	5,8 %	118,0	5,5 %	1,5 %

\* Estimation sur la base de 54 % des indices mensuels disponibles pour le mois de septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août 2023. Les indices trimestriels ont été figés à leur niveau du deuxième trimestre 2023.

Source : La Banque Postale

En parallèle, les recettes de fonctionnement, bien que relativement dynamiques augmentent nettement moins rapidement que les dépenses, d'où un effet ciseau, et un recul de l'épargne brute des communes de 2 500 à 25 000 habitants de -1,9 % en 2022.

Montants en €/habitant Communes de :	Épargne de gestion	Épargne brute	Évolution 2022/2021	Épargne nette
2 500 à 5 000 habitants	204	194	+1,3%	115
5 000 à 10 000 habitants	214	200	-3,0%	114
10 000 à 15 000 habitants	201	188	-5,9%	96
15 000 à 25 000 habitants	204	191	-1,4%	96
<b>Total des petites villes</b>	<b>207</b>	<b>194*</b>	<b>-1,9%</b>	<b>107</b>

\* épargne brute en retirant les épargnes négatives : 197 €/habitant  
51 communes ont une épargne brute négative

Épargne de gestion = recettes de gestion - dépenses de gestion (hors flux financiers et exceptionnels)

Épargne brute = recettes de fonctionnement (hors 775) - dépenses de fonctionnement

Épargne nette = épargne brute - remboursement du capital de l'emprunt

Source : La Banque Postale - Regard financier sur les petites villes - analyse des comptes 2022 - juillet 2023

Si l'année 2023 s'inscrit dans la continuité d'une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé sensiblement les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux, elle pourrait surtout désormais marquer définitivement le terme des quarante premières années de la décentralisation, avec une dépendance accrue des budgets territoriaux au contexte socioéconomique national (fraction de tva attribuée aux communaux de communes et département en contrepartie de la taxe foncière et de certains impôts économiques).

Alors que les collectivités disposaient en effet d'une véritable autonomie en matière fiscale, avec la possibilité de disposer d'une certaine élasticité dans l'évolution des recettes, les annonces en matière de fiscalité rendent majoritaire le poids des dotations, minoritaire celui de la fiscalité directe. La fiscalité des communes repose désormais majoritairement sur les propriétaires, sachant que pour d'autres collectivités, départements notamment et intercommunalités, elle repose sur les consommateurs au travers de recettes tirées de la TVA.

Ce bouleversement en accompagne un autre : la nécessité de la transition écologique, dont les coûts en investissement ne pourront, sans risque sur le patrimoine existant, se substituer simplement aux dépenses classiques dans ce domaine.

Ces deux mutations se compliquent d'une troisième qui concerne la capacité humaine des collectivités locales, qu'il s'agisse des élus ou des agents, à y faire face, à une époque marquée par le défaut d'attractivité des métiers et l'épuisement des vocations.

### 3 Projet de Loi de Finances pour 2024 (PLF 2024) : Les mesures annoncées et leur traduction budgétaire pour la commune :

Le PLF 2024 se fonde sur des hypothèses de stagnation du déficit public et de l'endettement, ainsi que sur une légère hausse de la croissance par rapport à 2023. Bercy table également sur une baisse de l'inflation.

DÉFICIT PUBLIC	ENDETTEMENT	CROISSANCE	INFLATION
4,9% en 2023	109,7% du PIB en 2023	+ 1% en 2023	+ 4,9% en 2023
4,4% en 2024	109,7% du PIB en 2024	+ 1,4% en 2024	+ 2,6% en 2024

Un projet de loi de finances 2024 marqué par diverses mesures budgétaires et fiscales concernant les collectivités locales, recensées ci-après :

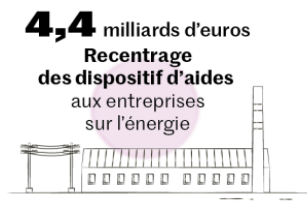
#### 3-1 LA REVALORISATION DES BASES DES VALEUR LOCATIVES FIXEE A 3,9% APRES UNE HAUSSE DE 7,1 % EN 2023

L'évolution de la taxe foncière pour les locaux d'habitation (et taxe d'habitation des résidences secondaires) dépend de la variation des taux des collectivités et du coefficient annuel de revalorisation de la valeur locative lui-même établi à partir de l'inflation (IPCH = Indice des Prix à la Consommation harmonisé).

#### 3-2 MESURES VISANT A DEGAGER 16 MILLIARDS D'ECONOMIES :

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024 prévoit 4 sources d'économies principales.

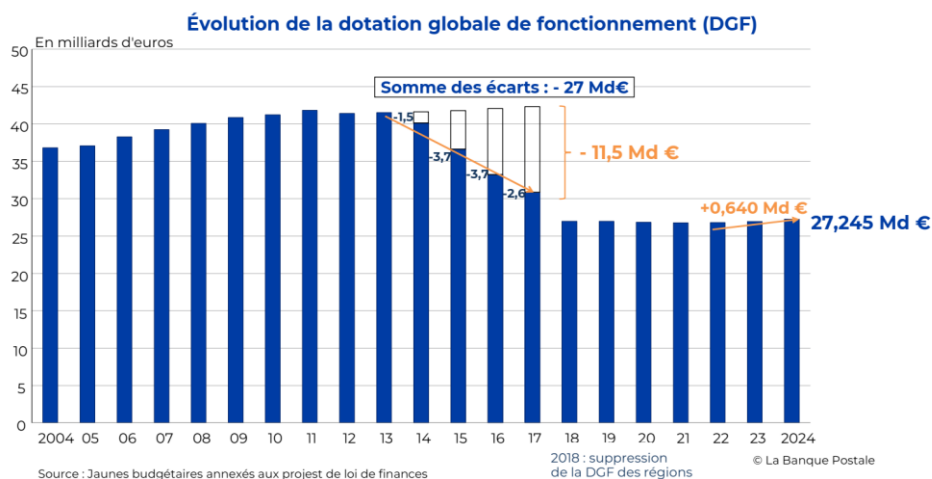
##### Les économies du budget 2024



Infographie : Le Monde  
Sources : ministère des finances ; Insee

#### 3-3 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EN PROGRESSION A L'ECHELLE NATIONALE DE 320 MILLIONS D'EUROS COMME EN 2023 :

: Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement



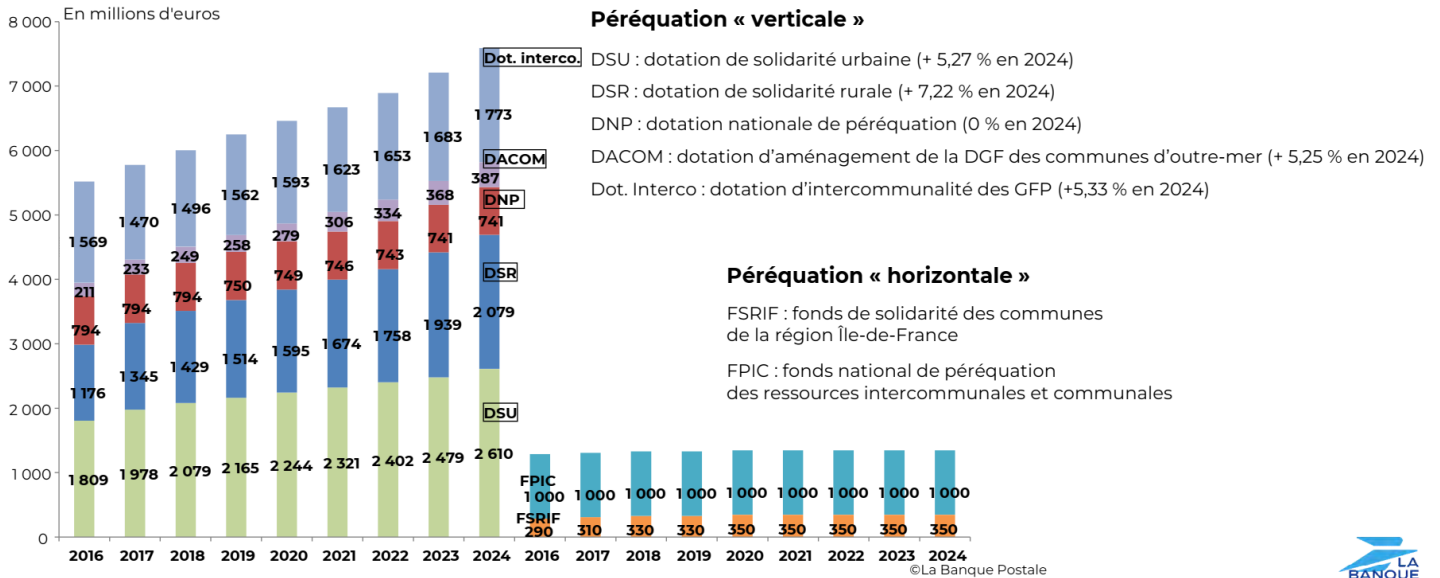
La dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal est augmentée de 320 millions d'euros :

- 140 millions d'euros sur la dotation de solidarité rurale (200 millions en 2023),
- 150 millions d'euros sur la dotation de solidarité urbaine (90 en 2023),
- 30 millions d'euros sur la dotation d'intercommunalité.

Ces trois dispositifs sont des dotations de péréquation verticale (du budget de l'Etat vers les collectivités locales)

A noter que cette augmentation ne résulte pas d'un prélèvement sur la dotation forfaitaire (DF). Depuis de nombreuses années en effet (2014), la progression des dotations de péréquation verticale a quasiment systématiquement été financée par une ponction (dite écrêtement) appliquée sur d'autres composantes de la DGF, à savoir la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités.

**Art. 240 : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR) au sein du bloc communal**



Source : DGCL, Dotations y compris les COM et après prélèvements outre-mer pour la DSU, DSR et DNP



✓ Évolution de la dotation de fonctionnement des communes et EPCI depuis 2017

Loi de finances pour	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation Forfaitaire des communes DF		- 134	- 144	- 126	- 113	- 126	+ 30 M€	+ 30 M€
Évolution en M€								
DF évolution en %		-1,8%	-2,0%	-1,8%	-1,6%	-1,8%	0,4%	0,4%
Dotation de Solidarité Rurale DSR	+180 M€	+90 M€	+90 M€	+90 M€	+90 M€	+95 M€	+ 200 M€	+ 140 M€
Évolution au niveau national	14,5%	5,9%	6,0%	6,1%	5,3%	5,3%	10,7%	6,7%
Dotation Nationale de Péréquation DNP Evolution en €	0	0	0	0	0	0	0	0
Évolution au niveau national		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

✓ Évolution de la DGF perçue par la commune depuis 2017

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Projection 2024
Dotation Forfaitaire	572 347	572 347	572 347	570 216	567 377	564 097	563 831	568 865
Dotation de solidarité rurale (DSR)								
DSR Bourg-Centre	196 820	230 278	276 334	325 429	344 494	361 473	392 959	412 606
DSR Péréquation	90 016	95 712	101 408	101 408	101 408	101 408	117 359	123 227
DSR Cible	117 248	127 767	135 370	150 282	164 599	180 621	182 845	185 096
Dotation de solidarité rurale totale	404 084	453 757	513 112	577 119	610 501	643 502	693 163	720 930
		12,3%	13,1%	12,5%	5,8%	5,4%	7,7%	4,0%
Dotation Nationale de Péréquation	146 348	149 351	144 896	135 098	124 614	115 012	112 455	100 000
Dotation Globale Fonctionnement DF + DSR + DNP	1 122 779	1 175 455	1 230 355	1 282 433	1 302 492	1 322 611	1 369 126	1 379 795

## Perspectives/enjeux

- Pour les années 2024 et suivantes, il demeure à ce stade difficile d'anticiper la manière dont pourrait évoluer la DGF perçue par la commune, en raison de points d'incertitude majeurs quant à la stratégie du Gouvernement en la matière, avec les principaux questionnements suivants :
- Après un abondement exceptionnel de + 320 M€ en 2024 dans une situation de forte inflation, quels choix fera l'Etat en termes d'évolution de la DGF en 2025 et les années suivantes, dans un contexte d'équilibres financiers publics, et particulièrement du déficit et de l'endettement de l'Etat, suite à la crise sanitaire, économique et sociale de la Covid-19 et à la nouvelle crise en cours (inflation, prix de l'énergie, et ralentissement économique) ?
- Quelles seront les conséquences pour les collectivités locales en général, et pour la commune en particulier, de l'entrée en vigueur progressive de la réforme des indicateurs de richesse utilisés dans la répartition de la dotation globale de fonctionnement, rendue indispensable par les importantes réformes et mesures fiscales récentes (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, division par deux des valeurs locatives des établissements industriels, etc.) ? A court terme, en tout état de cause, cette réforme devrait présenter des effets encore limités en 2024 (toutes choses égales par ailleurs), compte-tenu du mécanisme de neutralisation partielle prévu par l'Etat (avec levée progressive entre 2023 et 2028 de la neutralisation).

### 3-4 UNE PEREQUATION HORIZONTALE (REDISTRIBUTION ENTRE COLLECTIVITES) VIA LE FPIC, INCHANGEE DANS SES MODALITES A L'ECHELLE NATIONALE, MAIS DONT LA STABILITE DEMEURE INCERTAINE AU NIVEAU LOCAL :

Pour ce qui concerne le bloc communal, le projet de loi de finances pour 2024 augmente de 5 % (+ 49 millions d'euros) le montant du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) instauré en 2012. Pour rappel, le FPIC est prélevé puis redistribué à l'échelle des ensembles intercommunaux (ensembles composés de l'Etablissement Public de Coopération intercommunale et de ses communes-membres).

Ainsi, après 7 ans de stabilisation à 1 milliard d'euros, les ressources prélevées et redistribuées au niveau national au titre du FPIC seront de 1,049 milliards d'euros en 2023.

L'ensemble intercommunal de Pré-Bocage Intercom a été bénéficiaire du FPIC jusqu'en 2020 (141 248 € répartis 60% communes membres, 40% PBI).

A noter que l'ensemble intercommunal n'a été en 2021 et 2022, ni contributaire, ni bénéficiaire de ce fonds.

En 2023, l'ensemble intercommunal composé de la CDC Pré-Bocage Intercom et des communes membres a perçu 693 636 € dont notamment 291 383 € par PBI et 68 673 € par Les Monts d'Aunay sur la base d'une répartition dite « droit commun ».

La répartition de ce fonds procède d'un calcul très complexe au niveau national. Dans le cas où l'ensemble intercommunal serait bénéficiaire en 2024, l'EPCI pourrait délibérer pour solliciter une répartition dérogatoire de l'enveloppe globale C'est pourquoi, compte tenu de ces paramètres aléatoires, il n'est pas prévu d'inscrire des crédits en recettes au titre du FPIC au budget primitif 2024.

### 3-5 LES MESURES DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

#### 3.5.1. *Le renouvellement du « Fonds vert » doté de 2,5 Md€ (contre 2 Md€ en 2023)*

Ce fonds permet de soutenir les projets en faveur de la **transition écologique**, en particulier en matière de :

- Performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.) ;
- D'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) ;
- D'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission, etc.).

#### 3.5.2. *La dotation d'équipement des territoires ruraux DETR*

L'enveloppe de 1,046 Md€ votée en 2022 et en 2023 est reconduite dans le PLF2024.

L'extrait ci-après de la circulaire de gestion de la DETR et de la DSIL 2024 cible les opérations financées en priorité et leur taux de subventionnement :

## II – 1 – Les catégories d'opérations prioritaires

Les catégories prioritaires sont les suivantes :

- la sécurité et l'accessibilité des bâtiments publics ;
- les travaux sur les bâtiments publics ;
- les investissements nécessaires à l'amélioration des services à la population ;
- les projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel ;
- le développement des services numériques ;
- les travaux de voirie courant à la sécurité .

Vous trouverez en annexe 1 le tableau synthétique détaillant les catégories d'opérations éligibles à un financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Il convient par ailleurs de souligner que, comme cela était déjà le cas pour la DSIL en 2023, la DETR sera intégrée en 2024 au budget vert de l'État, induisant par conséquent une priorité complémentaire aux projets favorables à l'environnement.

## II – 2 – Les taux de subvention

Conformément à l'article L.2334-37 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la commission des élus est chargée de fixer un taux minimum et un taux maximum de subvention.

Il est prévu un taux d'intervention pouvant varier entre 20 % et 40 % par opération (sur la base d'une assiette subventionnable hors taxes).

A titre exceptionnel, le préfet peut financer, à un taux supérieur à 40 %, une opération répondant à une situation particulière (sinistre, faible capacité financière de la collectivité, projet de haute qualité environnementale, etc.). Il en rend compte lors de la prochaine commission des élus.

En application de l'article R.2334-27 du CGCT, le taux de subvention ne peut être inférieur à 20 %.

### 3.5.3. La dotation de soutien à l'investissement local DSIL :

La DSIL sera dotée de 570 M€ en autorisation d'engagement 2024, comme en 2023. Les priorités fixées par l'Etat en 2024 sont les suivantes :

#### III – 1 – Les catégories d'opérations prioritaires

Conformément à l'article L.2334-42 du code général des collectivités territoriales, la dotation de soutien à l'investissement local vise à soutenir les projets de :

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation, et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Réalisation d'hébergements ou d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

De manière générale, la dotation de soutien à l'investissement local peut financer tout projet s'inscrivant dans le cadre d'un contrat signé avec le représentant de l'État dans le département (CRTE, Actions Cœur de ville, Territoires d'industrie, Petites villes de demain, etc.).

Comme pour la DETR, une attention particulière sera portée aux projets favorables à l'environnement au sens du budget vert en 2024. Par ailleurs, une priorisation sera apportée aux projets incluant une mise en accessibilité des bâtiments publics.

Vous trouverez en annexe 2 le tableau synthétique des catégories d'opérations éligibles à un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

Source : circulaire de gestion de la DETR et de la DSIL 2024 en date du 22 décembre 2023

### 3.5.4. Le FCTVA :

Le Fonds de Compensation de la TVA vient compenser la TVA sur de nombreuses opérations d'investissement. Il s'agit du reversement du 16,404 % des dépenses d'investissement TTC. Le gouvernement a augmenté ce fonds qui représentera 7,1 Milliards d'euros en 2024, soit trois fois les crédits du fonds vert 2024.

## 4. Le contexte intercommunal

Pour rappel, la commune est membre de plusieurs établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) :

### 4-1 A FISCALITE PROPRE : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PRE-BOCAGE INTERCOM DONT LES COMPETENCES SONT LES SUIVANTES :

#### ▪ Compétences obligatoires :

*Aménagement de l'espace (SCoT, PLUi, exercice du droit de préemption...) ;*

*Développement économique : zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;*

*Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;*

*Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.*

#### ▪ Compétences optionnelles :

*Protection et mise en valeur de l'environnement : entretien sentiers de randonnées. La CdC est compétente pour assurer les études, l'entretien, et les aménagements de tout cours d'eau présent sur le territoire de la communauté de communes.*

*Politique du logement et du cadre de vie incluant les activités dédiées à la jeunesse, aux centres de loisirs sans hébergement (hors compétence scolaire et périscolaire).*

*Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.*

*Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.*

*Action sociale d'intérêt communautaire : création, aménagement et la gestion des Relais d'Assistants Maternels (RAM) sur le territoire de la communauté de communes ;*

#### ▪ Compétences supplémentaires :

*Agences postales d'intérêt communautaire ;*

*Assainissement non collectif des eaux usées ;*

*Points info 14 ;*

*Insertion des jeunes.*

Les réformes fiscales intervenues depuis 2010 sont venues limiter l'autonomie financière et les marges de manœuvre des EPCI à fiscalité propre. La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) entérinée par le PLF2023 constitue une nouvelle remise en cause de la fiscalité locale et une nouvelle rupture entre la fiscalité et le territoire. Le PLF2024 prévoit toutefois une suppression plus progressive : sur 4 ans au lieu de 2 initialement. La CVAE disparaîtra en 2027.

Les finances des EPCI sont de plus en plus impactés défavorablement par ces réformes fiscales, ce qui amène la question des attributions de compensation calculées sur des recettes obsolètes, refondées à multiples reprises.

Il convient de préciser que Pré-Bocage Intercom verse une attribution de compensation (recettes de la taxe professionnelle supprimée en 2010) et un reversement de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) perçue pour l'activité des éoliennes d'Ondefontaine.

La répartition du FPIC (voir page 7) pourra être en discussion en 2024, le montant pouvant être plus massivement réparti au profit de la communauté de communes. Pour rappel, en 2023, PBI a perçu 42 % du FPIC et les communes se sont partagées 58 % dont 68 214 € pour LES MONTS D'AUNAY (10 % du FPIC de l'ensemble intercommunal).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Observations
Attribution de compensations	222 077€	221 268 €	219 428€	215 577€	215 797€	206 386 €	190 410 €	Pour 2024, des charges de voiries devraient impacter à la baisse l'attribution de compensation.
Reversements conventionnels de fiscalité			52 640 €	26 775 €	26 950 €	27 370 €	28 560 €	

Le montant de l'attribution de compensation est révisé chaque année, lors la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en fonction de l'évolution des charges transférées, lors d'une prise de compétence ou plus modestement lorsque le linéaire de voirie augmente (intégration d'un lotissement par exemple) ou encore lorsque les coûts du service instructeur des demandes d'autorisation d'urbanisme évoluent, à la baisse comme à la hausse.

PBI rembourse également les coûts de fonctionnement de l'Agence Postale du Plessis-Grimoult (fluides et télécommunications), du local Jeunes à compter de 2024, les coûts du ménage du centre de loisirs et finance 40 % d'un poste technique pour l'entretien du COSEC soit 47 109 € en 2023.

La commune renouvelle régulièrement son ardent souhait de voir la communauté de communes prendre la compétence « piscine » en se substituant aux communes de Villers-Bocage, Caumont/Aure et Les Monts d'Aunay dont la participation est respectivement de 45 %, 10,10 % et 22,71%.

## 4-2 LES SYNDICATS FINANCÉS PAR DES CONTRIBUTIONS ET DES PARTICIPATIONS :

### 4.2.1. Le Syndicat Intercantonal de la Piscine :

	2015	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution n/n-1	MOYENNE
VILLERS BOCAGE (45%)	112 500	130 500	139 500	141 210	174 510	186 493,05	168 300,00	171 900,00	59 400	150 114
LES MONTS D'AUNAY (22,71%)	56 775	65 859	70 401	71 263,98	88 069,38	94 116,83	84 935,40	87 752,20	29 977	77 272
CAUMONT (10,10%)	25 250	29 290	31 310	31 693,80	39 167,80	41 857,33	37 774,00	38 582,00	13 332	34 366
EVRECY (11,88%)	29 700	34 452	36 828	37 279,44	46 070,64	49 234,17	44 431,20	45 381,60	15 682	40 422
TILLY / SEULLES (10,31%)	25 775	29 899	31 961	32 352,78	39 982,18	42 727,63	38 559,40	39 384,20	13 609	35 080
	<b>250 000</b>	<b>290 000</b>	<b>310 000</b>	<b>313 800</b>	<b>387 800</b>	<b>414 429,01</b>	<b>374 000,00</b>	<b>382 000,00</b>	<b>132 000</b>	<b>340 254</b>

Ce syndicat, créé dans les années 70, pour permettre aux collégiens d'apprendre à nager, ne s'est jamais réformé. Ainsi, alors que l'Education Nationale est venue inscrire l'enseignement de la natation dans les fondamentaux de l'apprentissage des élèves du primaire (élémentaire puis maternelle) dès les années 90, ce sont toujours les collégiens qui avaient la priorité des créneaux piscine, sur la base d'un planning inchangé depuis des décennies. Les financeurs des créneaux : les communes via des syndicats scolaires, le Département n'apportant que 900 euros par an et par classe de 6<sup>ème</sup>.

La disparition progressive des SIVOS est venue déstabiliser le financement des créneaux scolaires. Fragilisé, le Syndicat de la Piscine s'est doté d'un nouveau président proactif créant une nouvelle dynamique : maîtrise des dépenses et recherche active de recettes tant sur les créneaux des établissements scolaires que sur les activités sportives et de loisirs. Néanmoins, l'équipement public a besoin de davantage de moyens financiers pour investir et se mettre en conformité.

Les enjeux de 2024 sont les mêmes qu'en 2023 :

**3 communes portent près de 80 % d'une charge qui pourrait dépasser 400 000 euros en 2025, voire plus en cas d'investissements lourds, pour un équipement structurant nécessaire à tous les administrés de la communauté de communes.**

**Une charge qui deviendra insurmontable sans la prise de compétence par Pré-Bocage Intercom.**

### 4.2.2. Le Syndicat d'Electricité du Calvados (SDEC Energie)

Ce syndicat est compétent pour l'éclairage public. Il intervient également dans le cadre d'opération d'effacement coordonné des réseaux (travaux à Danvou-la-Ferrière en 2022 et futurs travaux d'effacement rue de Caen, financés en section d'investissement).

Le tableau ci-après précise la répartition des dépenses refacturées par le Syndicat.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>SDEC ENERGIE</b>	<b>70 056,48 €</b>	<b>73 362,45 €</b>	<b>72 060,36 €</b>	<b>78 732,08 €</b>	<b>70 423,89 €</b>	<b>75 886,24 €</b>
Dont forfait maintenance	26 120,00 €	26 445,75 €	26 680,00 €	27 002,60 €	27 177,70 €	29 124,20 €
Dont consommations	40 169,28 €	43 448,64 €	44 379,35 €	48 216,07 €	42 126,32 €	43 588,24 €
Dont réparations	3 767,20 €	3 468,06 €	1 001,01 €	3 513,41 €	1 119,87 €	3 173,80 €

La part maintenance et réparations représentait 40 % du coût global en 2018, cette part a été augmentée de 2 points en 2023 (42%) en dépit de l'augmentation du montant des consommations. A noter que la commune a décidé, en juin 2023, de remplacer les mâts et cross de plus de 30 ans sur 5 ans de 2023 à 2027.

169 points lumineux seront remplacés sur un total de 919 (toutes communes historiques confondues). Cette décision aura un impact tant sur les consommations, avec le passage en éclairage LED, que sur la maintenance puisque 18 % des foyers seront progressivement renouvelés.

S'agissant des consommations, en octobre 2022, l'extinction nocturne a produit des effets considérables. Cette décision forte sur le plan écologique, en termes de respect du rythme biologique des espèces nocturnes et de sobriété écologique, a permis de contenir le poste de dépense « éclairage public ».

Concrètement, les consommations d'électricité ont été divisées par 2 entre 2021 et 2023 quand, dans le même temps de 2 ans, le coût de l'électricité négocié par le SDEC Energie augmentait de 76 %. La décision municipale a permis sur le plan budgétaire de réduire le coût des consommations de 10 % entre 2021 et 2023.

### Focus consommation et coût de l'énergie

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 2023/2021
Consommations en €	39 544,27 €	43 073,70 €	44 379,35 €	48 130,06 €	42 126,32 €	43 588,24 €	- 4 542
Evolution du coûts des consommations		8,9%	3,0%	8,5%	-12,5%	3,5%	-9,4%

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 2023/2021
Consommations en kwt	296 498	312 898	318 815	335 505	280 376	172 237	- 163 268
Evolution de la consommation		5,5%	1,9%	5,2%	-16,4%	-38,6%	-48,7%

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 2023/2021
Coût du kwt	0,133 €	0,138 €	0,139 €	0,143 €	0,150 €	0,253 €	0,110 €
Evolution du coût du kwt		3,2%	1,1%	3,1%	4,7%	68,4%	76,4%

### 4.2.3. Le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours :

La contribution de la commune au SDIS s'élève à 93 358 €, inchangée depuis de nombreuses années.

## 5. Les orientations 2024

#### OBJECTIFS POLITIQUES :

- Amélioration du cadre de vie, l'attractivité du centre bourg,
- Poursuite de la politique environnementale & de mobilité douce,
- Amélioration de la performance et modernisation des équipements notamment scolaires,
- Répondre aux attentes de la jeunesse,
- Renforcer l'accès à des services à la population,
- Contribuer à améliorer l'accessibilité,
- Soutien au tissu associatif.

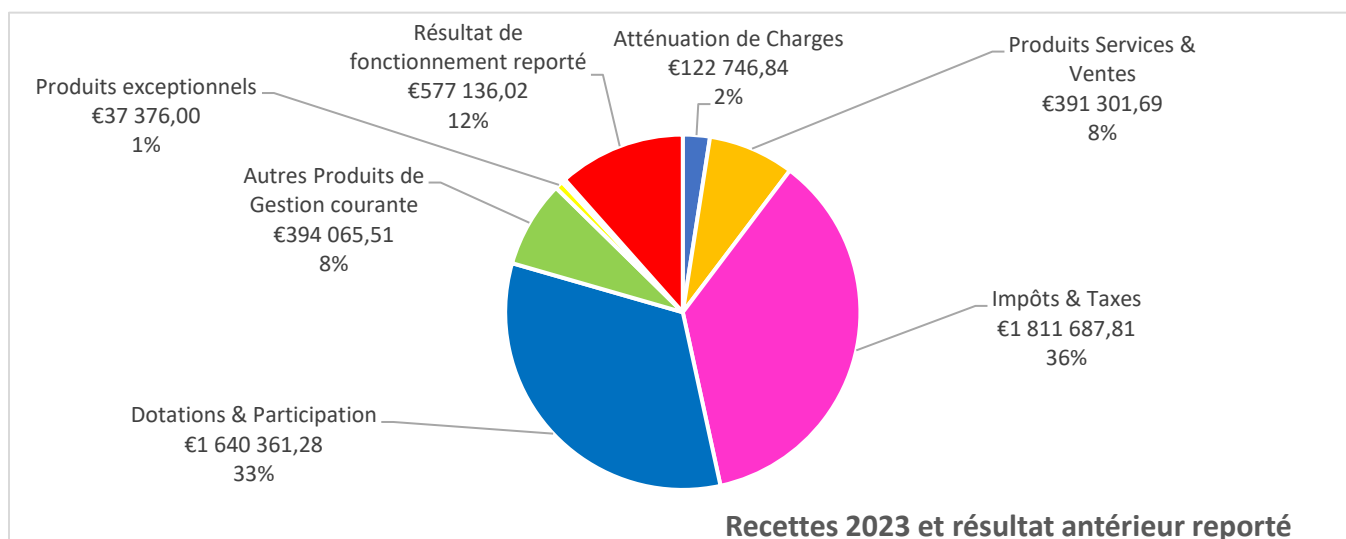
#### OBJECTIFS FINANCIERS :

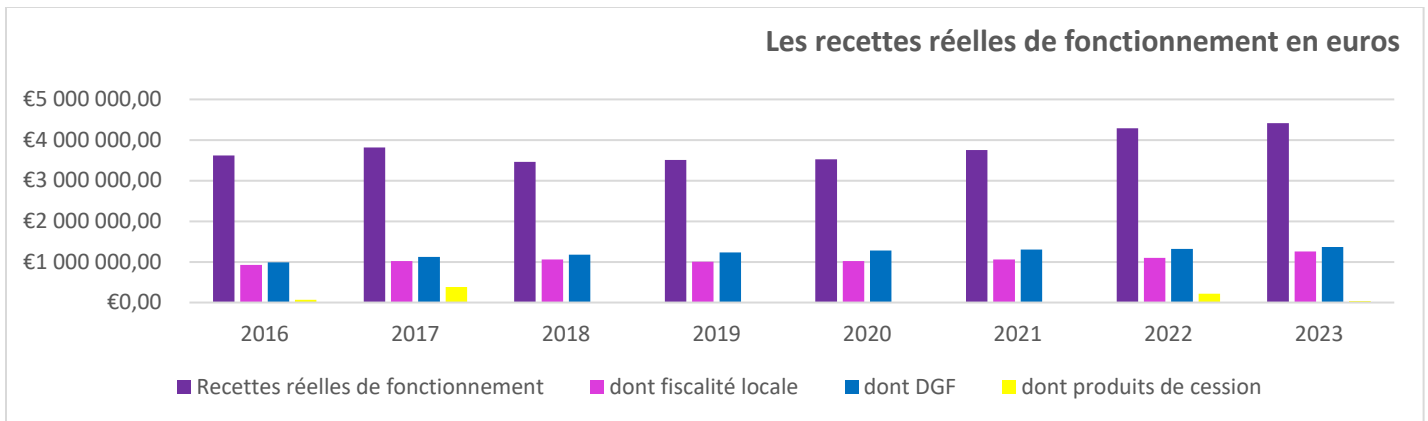
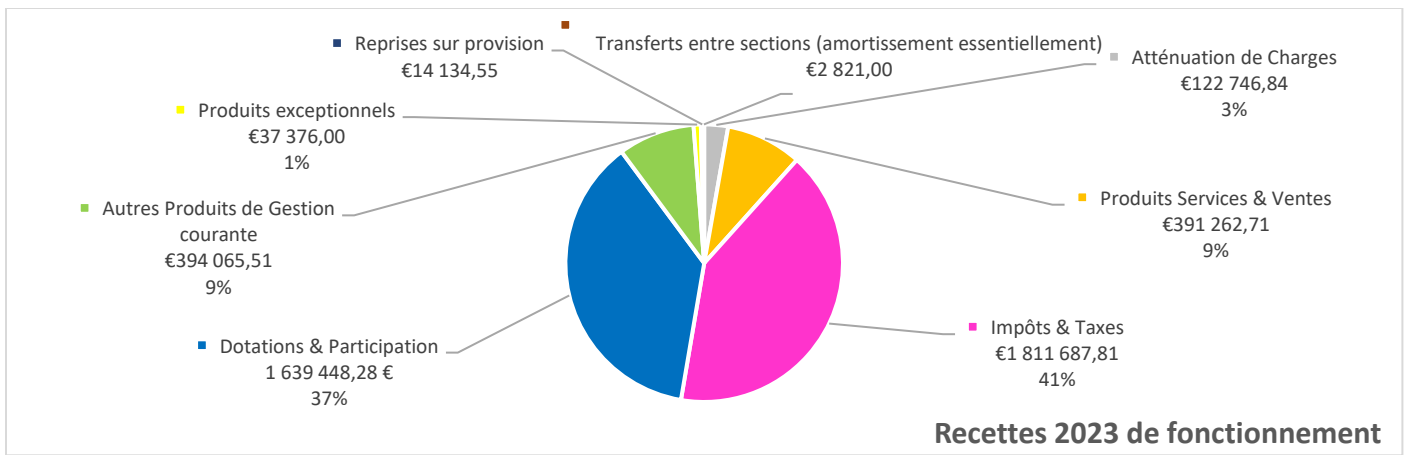
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste et mise en œuvre de mesures en faveur de la sobriété énergétique,
- Limitation de l'érosion de l'autofinancement face à la stagnation de recettes dans un contexte inflationniste,
- Des investissements orientés vers la rénovation thermique, la sobriété écologique, la réhabilitation du centre-ville, la renaturation.

## 6. Le budget communal

### 6-1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

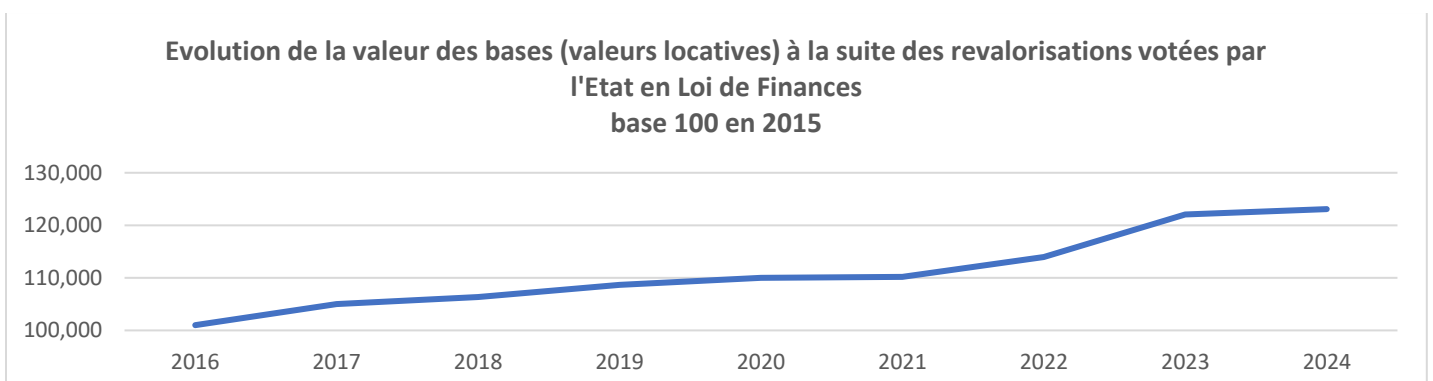
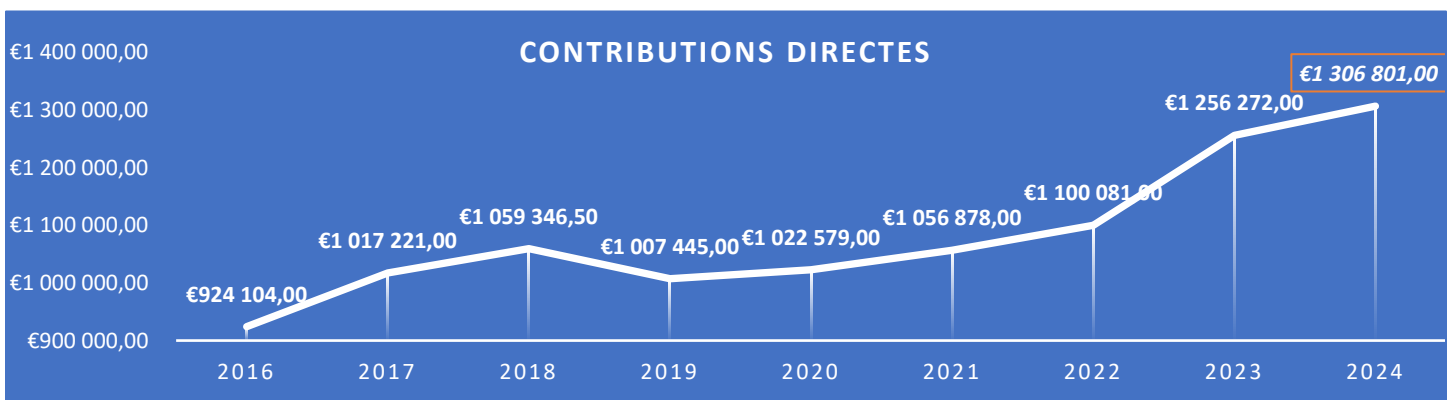
4 414 494,68 €





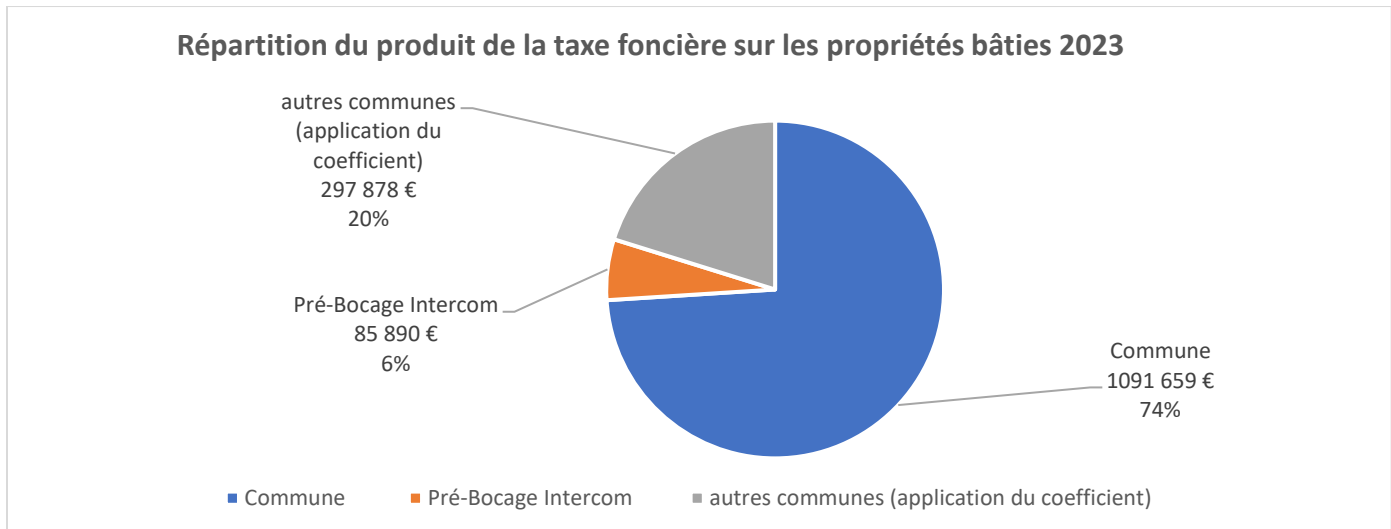
### 6.1.1. La fiscalité communale : les taxes foncières

Entre 2019 et 2022, le produit des contributions directes augmente moins vite que le produit des valeurs locatives servant au calcul des taxes locales. En théorie, l'évolution du produit des taxes suit à minima l'évolution mécanique résultant de revalorisation des bases votées chaque année en loi de Finances. Cette évolution doit également tenir compte des nouvelles bases issues des constructions nouvelles.



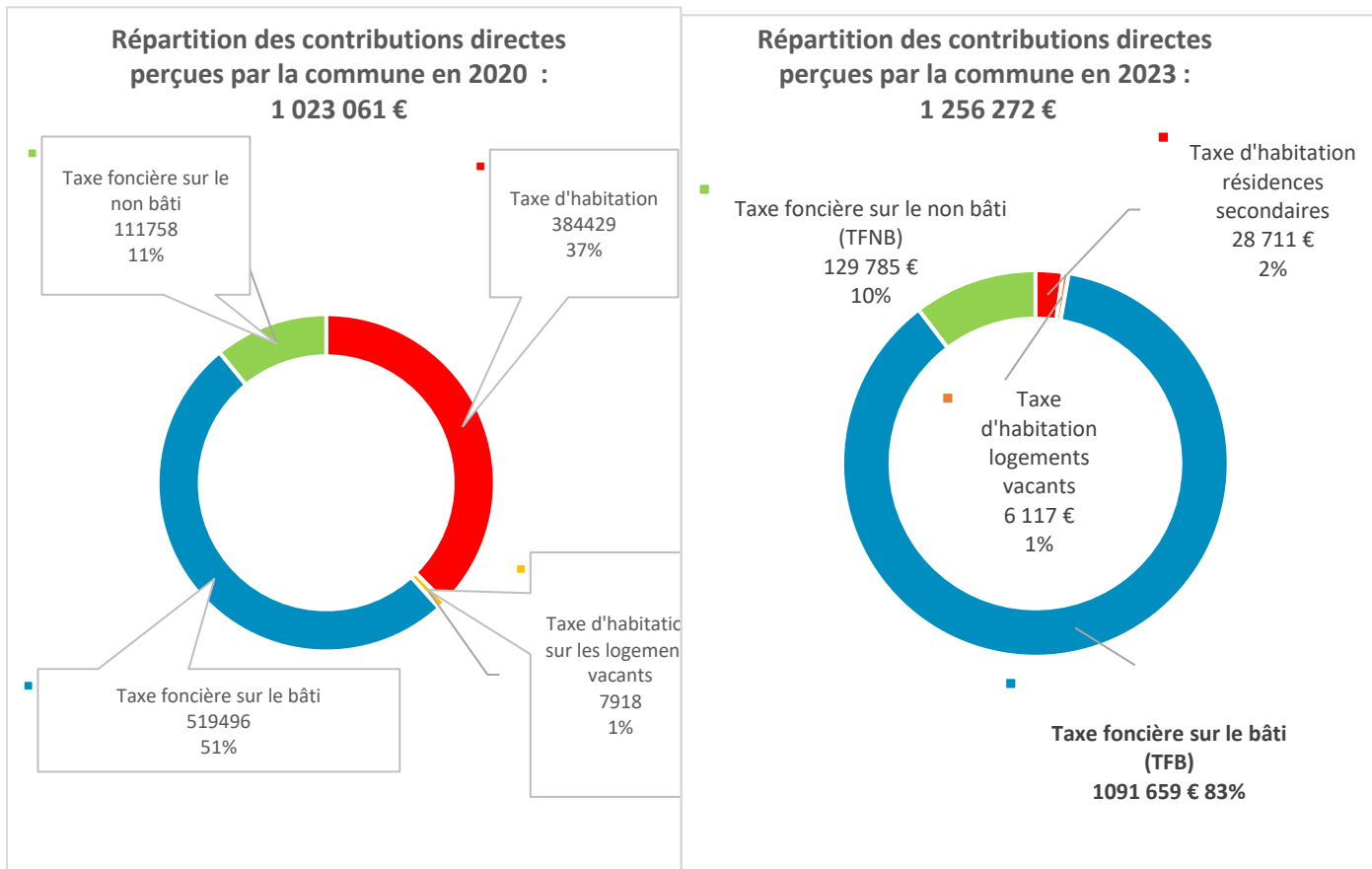
La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a rendu la fiscalité directe communale nettement moins lisible.

En effet, une part non négligeable de la taxe foncière payée par les contribuables des Monts d'Aunay n'est pas versée à la commune (voir graphique ci-après) sous l'effet d'un coefficient correcteur dont les modalités de calcul sont relativement opaques. Concrètement en 2023, sur 100 € de taxes foncières sur les propriétés bâties prélevés 20 € sont reversés à d'autres communes.

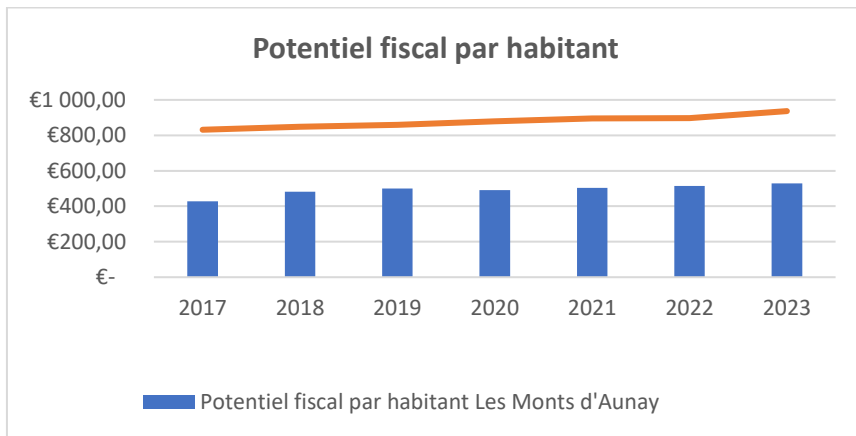


→ Si la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) a constitué une mesure importante de pouvoir d'achat en direction des contribuables locaux, elle a conduit toutefois à concentrer la fiscalité directe communale sur les seuls propriétaires (taxe foncière sur les propriétés bâties) et à supprimer tout lien fiscal entre la commune et ses habitants non-propriétaires de leur logement.

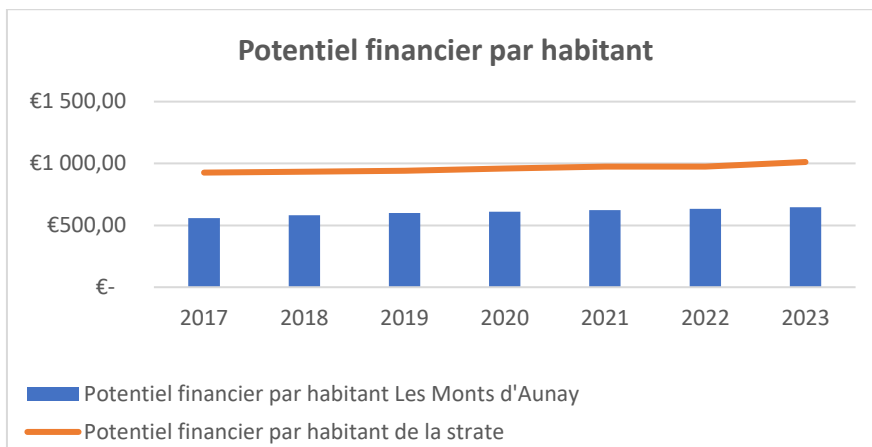
→ Les graphes ci-après montrent l'évolution de la répartition des contributions directes avant et après la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.



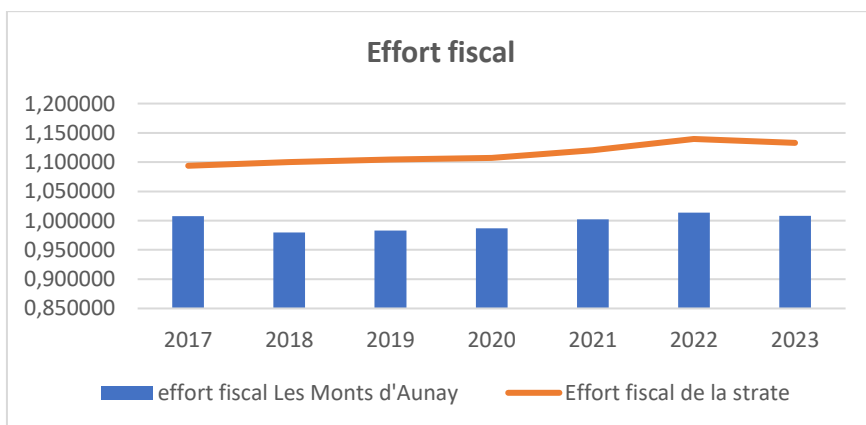
### 6.1.2. Le potentiel fiscal, le potentiel financier et l'effort fiscal :



Un potentiel fiscal nettement plus faible que la moyenne de la strate :  
Comparativement aux communes de même strate, la commune présente des bases fiscales et un taux inférieurs à la moyenne de la strate.



Un potentiel financier également plus faible que la moyenne de la strate :  
Les dotations plus élevées que la moyenne de la strate ne compensent pas la faiblesse de la ressource fiscale.



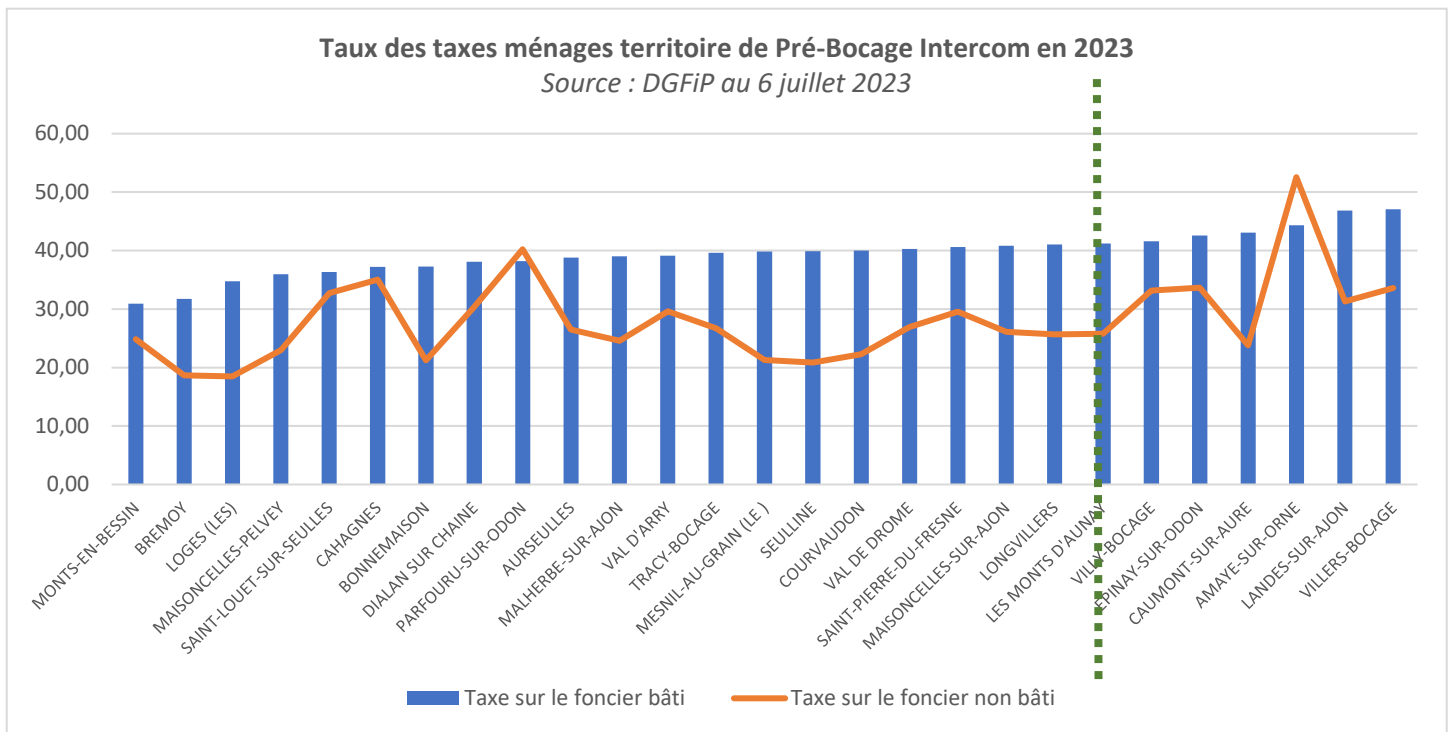
L'effort fiscal mesure la pression fiscale pesant sur les ménages.  
L'effort fiscal de la commune est inférieur à la moyenne. Ceci témoigne d'un niveau de pression fiscale plutôt faible, permettant l'appel au levier fiscal pour faire face aux réductions de capacité budgétaires.

L'extrait des fiches financières issues du compte de gestion 2022, ci-après, montre que le produit des impôts locaux s'élevait en 2022 à 242 €, contre 479 € au niveau national et 808 € au niveau départemental.

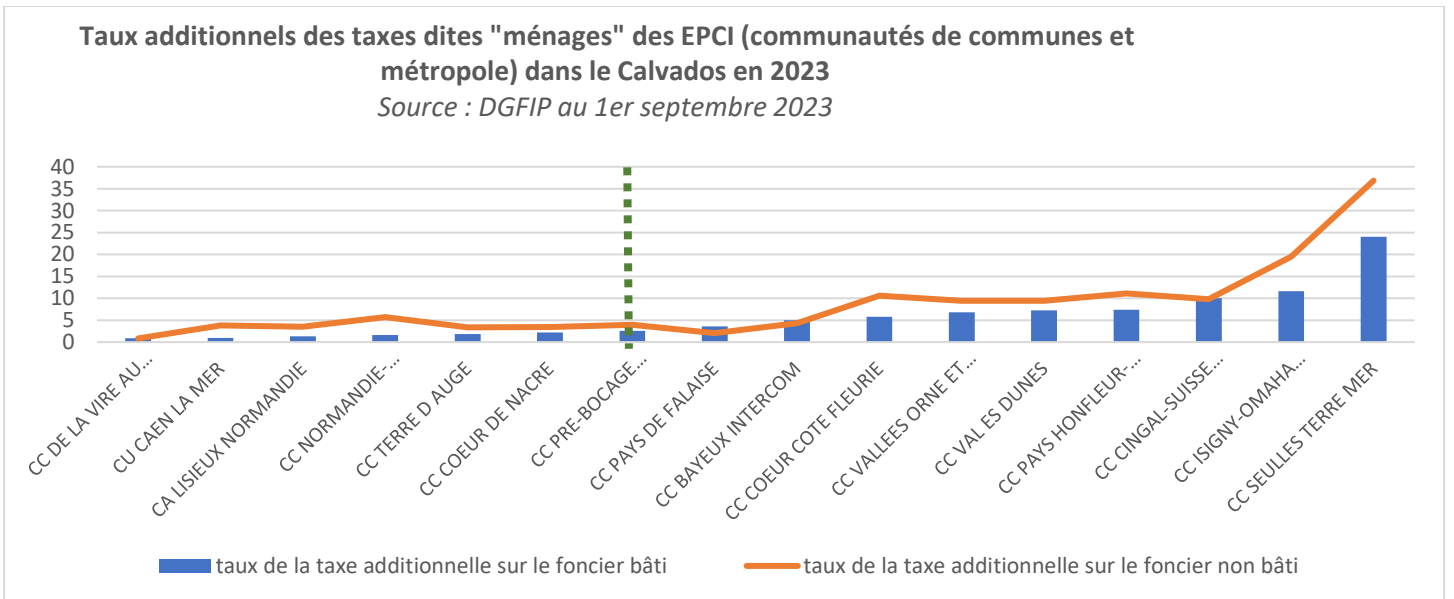
	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	4 313 159	925	1 934	1 305	1 137
Produits de fonctionnement CAF	4 084 936	876	1 899	1 286	1 104
<b>dont : Impôts locaux</b>	<b>1 126 674</b>	<b>242</b>	<b>808</b>	<b>487</b>	<b>479</b>

A noter que la recette fiscale 2022 était moins dynamique dans la commune (+2.1 % par rapport à 2021) qu'au niveau national (+9,5% par rapport à 2021).

### 6.1.3. Taux de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie dans le territoire de Pré-Bocage Intercom

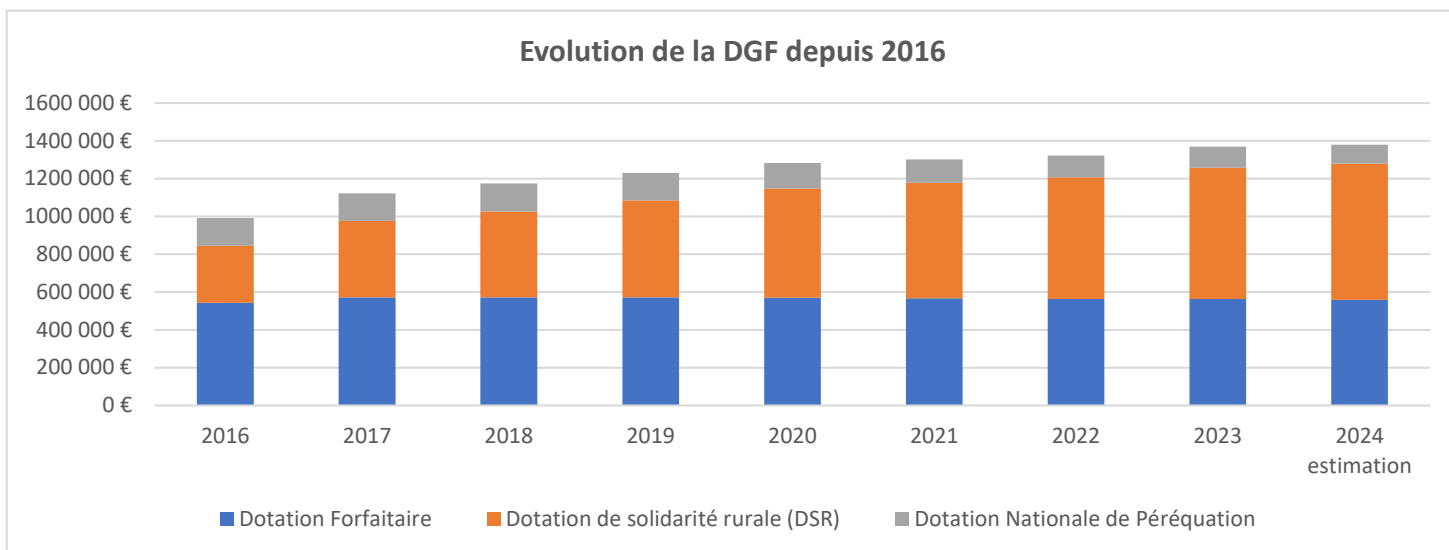


➔ Malgré la hausse des taux votée en 2023, les taux d'imposition de la commune restent inférieurs par rapport aux taux des « grandes communes » du territoire (Caumont/Aure et Villers-Bocage), comparables en termes de charges notamment scolaires.

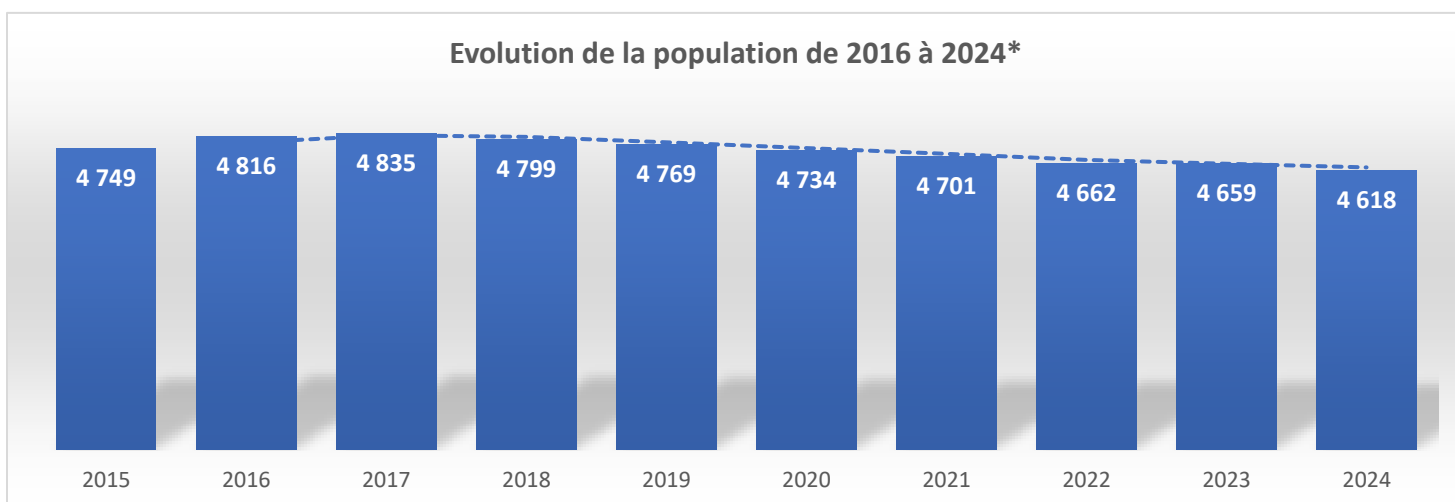


➔ Les taux additionnels de Pré-Bocage Intercom sont modérés. Il faut souligner toutefois que, dans le graphique ci-dessus, les communautés de communes qui prélèvent le plus de taxes foncières additionnelles bâties et non bâties sont celles qui ont la compétence scolaire et périscolaire (compétence très coûteuse portée par les communes dans le territoire de PBI).

#### 6.1.4. La dotation globale de fonctionnement (DGF)

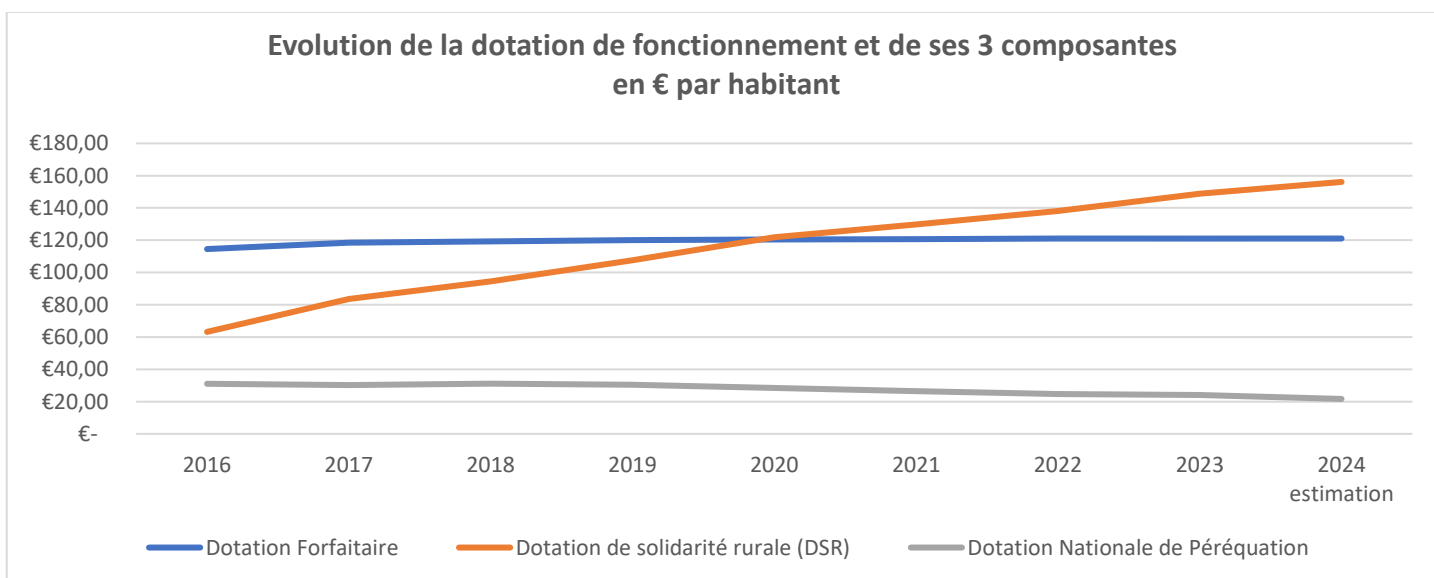


Sur la base des décisions dans le PLF 2024, qui augmente le montant des dotations du bloc communal, le budget 2024 de la commune ne devrait pas connaître de baisse de DGF en dépit de la baisse de la population légale\* :



\*Population légale au 1/01/2021 (décalage de 3 ans) : 4 618 habitants

La dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation sont prévues en baisse compensées par une augmentation de la dotation de solidarité rurale en lien avec l'augmentation de la DSR dans le budget de l'Etat.



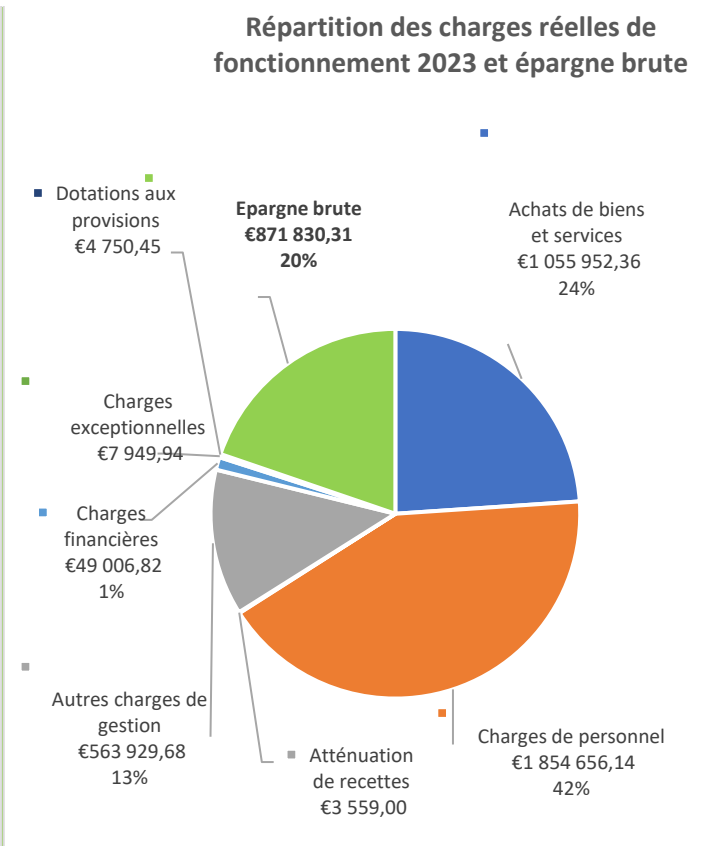
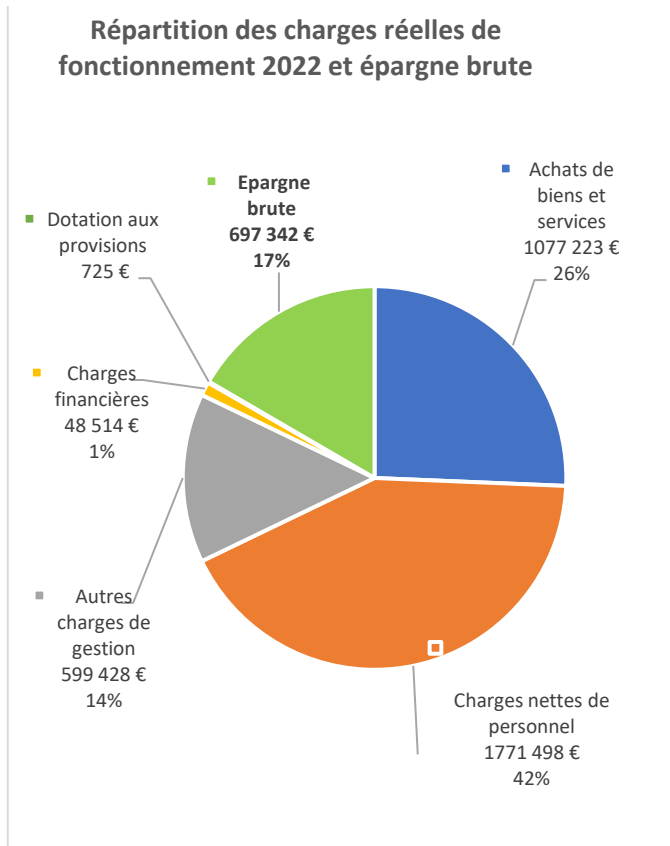
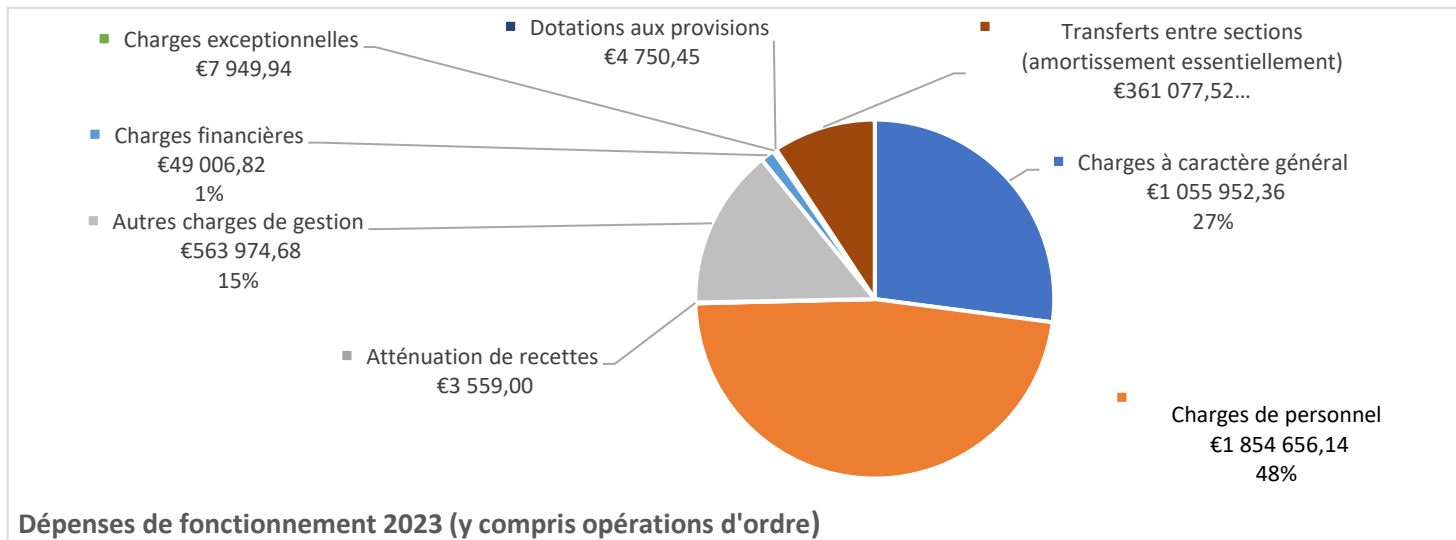
**La commune nouvelle a permis d'augmenter considérablement la dotation de solidarité rurale.**

A partir de 2017 en effet, c'est la population de l'ensemble des communes historiques qui bénéficie des modalités de soutien aux communes chefs-lieux de canton et aux communes « cibles ».

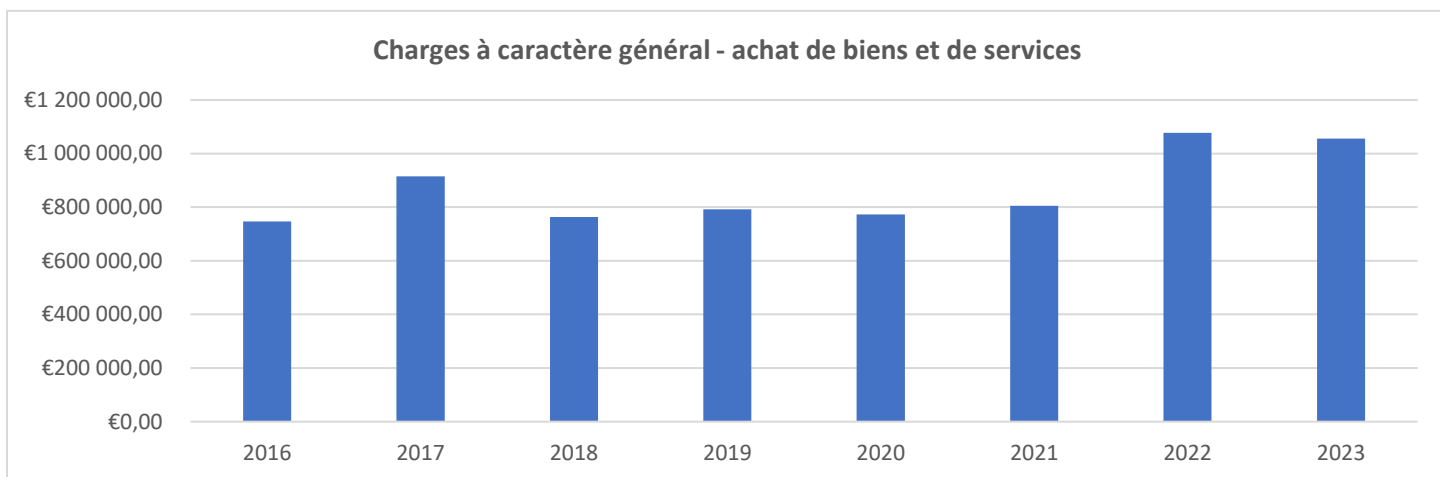
Entre 2016 à 2023, le montant de la DSR par habitant est passé de 63 à 156 €.

6-2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 900 881,91 €

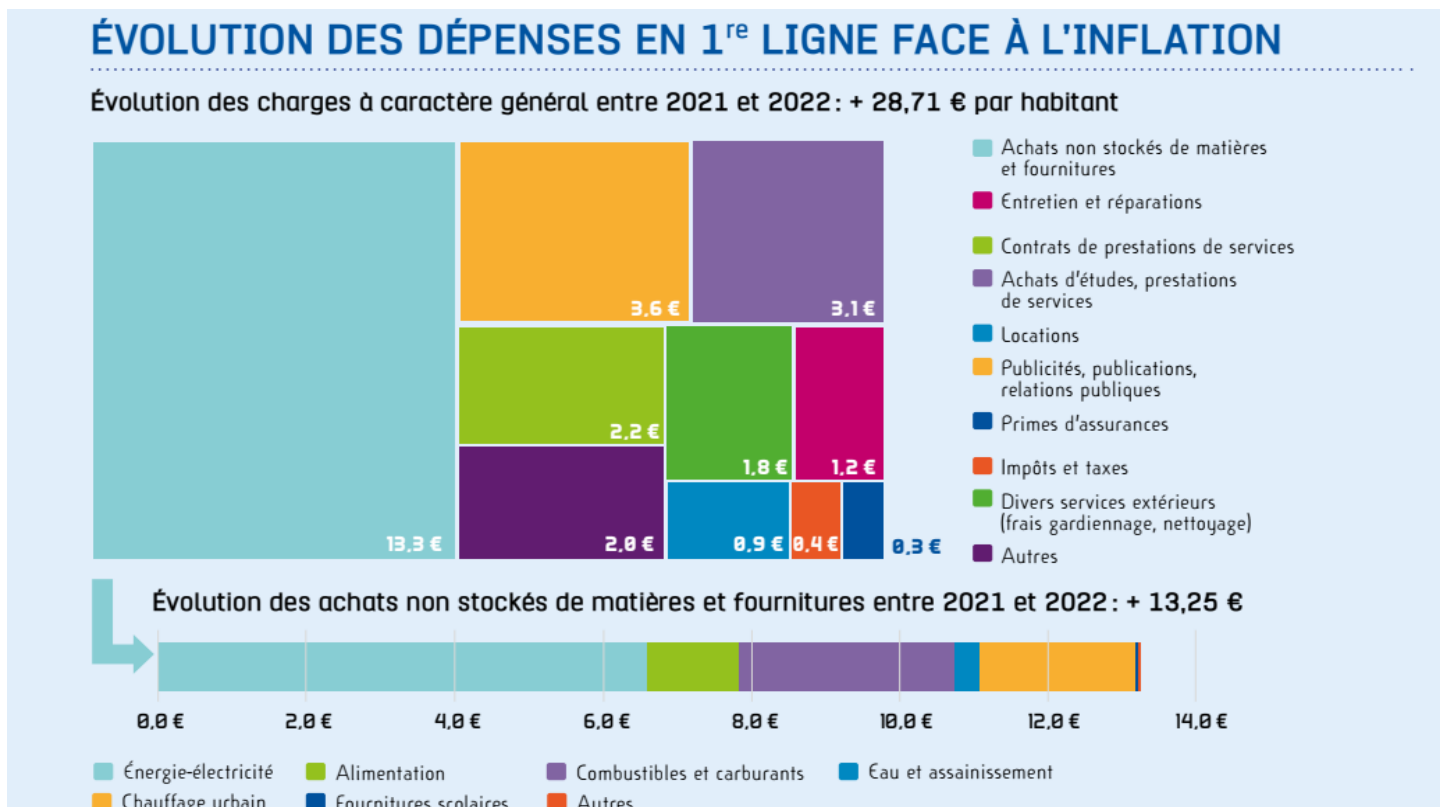


## 6.2.1. Les charges à caractère général (achats de biens et de services) :



En 2022, la commune avait constaté une augmentation considérable de ses charges de fonctionnement. La prise de compétence périscolaire et les conséquences de la disparition du SIVOS (reprise de charges telles que les créneaux piscine du collège et le transport des collégiens vers la piscine jusqu'en juillet 2022) et l'inflation expliquent cette augmentation.

L'étude « Territoires et Finances, principaux ratios des communes et intercommunalités en 2022 » de l'Association des Maires de France (AMF) / La Banque Postale a évalué l'inflation des dépenses communales entre 2021 et 2022 à 28,71 € par habitant pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants, soit 134 000 € en transposant cette estimation à la commune de Les Monts d'Aunay (4 662 habitants en 2022).



Source : AMF La Banque Postale « Territoires et Finances, principaux ratios des communes et intercommunalités en 2022 »

En 2023, en dépit de :

- L'inflation forte constatée dans les dépenses communales au niveau national (+ 4,7 % selon l'étude AMF La Banque Postale dont un extrait est inséré ci-après) ;
- Et des dépenses exceptionnelles liées aux travaux dans l'école élémentaire d'Aunay/Odon comme la location des bâtiments modulaires (+ 15 k€),

**Le chapitre des charges à caractère général baisse de 2 %.**

## ■ L'indice de prix des dépenses communales

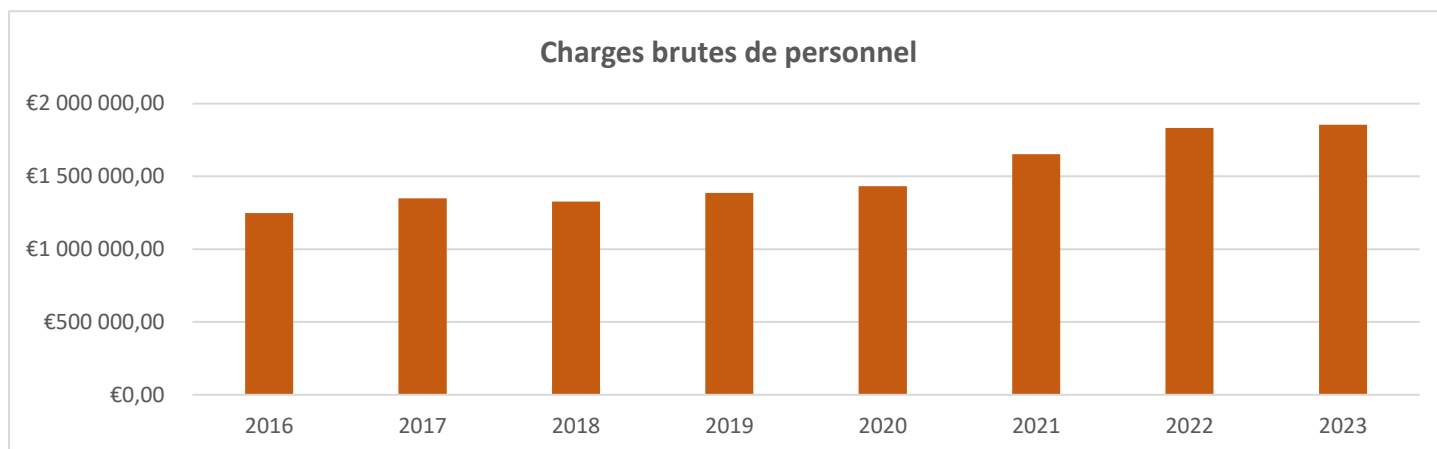
L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de volume de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus forte que celle des ménages, en raison des spécificités de la dépense publique communale. À noter toutefois qu'il ne tient pas compte des mesures gouvernementales de soutien aux communes face à l'inflation.

Base 100 en 2015	Juin 2023		Septembre 2023 (prev.)*		2015-2022
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Évolution annuelle moyenne
<b>Indice de prix des dépenses communales hors charges financières</b>	<b>119,7</b>	<b>6,6 %</b>	<b>120,6</b>	<b>4,7 %</b>	<b>2,2 %</b>
<b>Indice de prix des dépenses communales y compris charges financières<sup>1</sup></b>	<b>119,9</b>	<b>7,7 %</b>	<b>120,8</b>	<b>6,0 %</b>	<b>2,1 %</b>
<b>Indice des prix à la consommation hors tabac</b>	<b>117,2</b>	<b>5,8 %</b>	<b>118,0</b>	<b>5,5 %</b>	<b>1,5 %</b>

\* Estimation sur la base de 54 % des indices disponibles à septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août.

Source : étude AMF La Banque Postale « Indice de prix des dépenses communales » de novembre 2023

### 6.2.2. Charges du personnel :



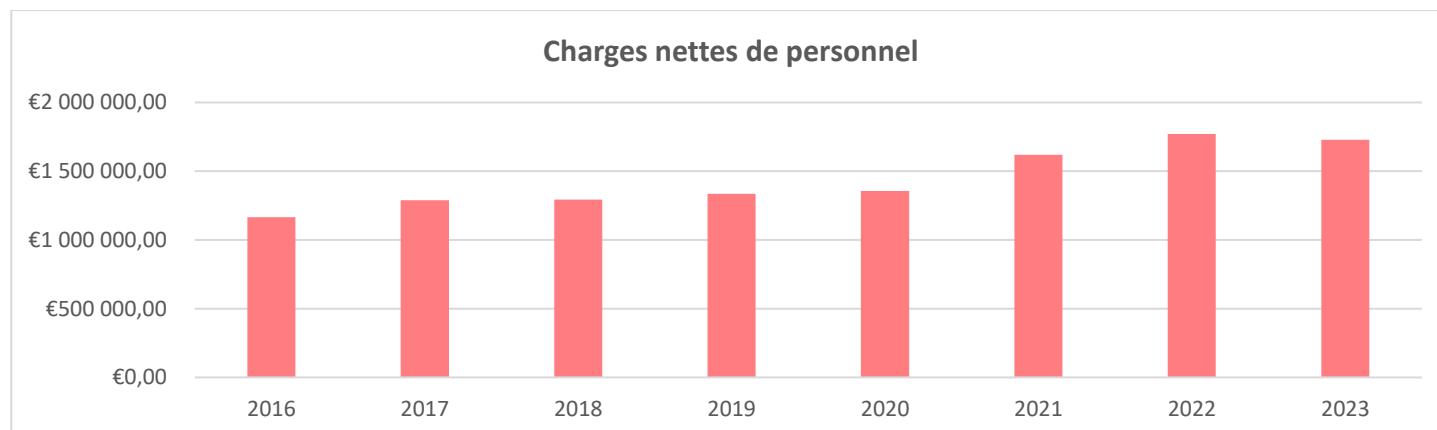
La prise de compétence périscolaire en septembre 2021 explique la nette progression des dépenses constatées à partir de 2021.

D'autres facteurs ont impacté à la hausse les charges de personnel :

- Les augmentations de la valeur du point d'indice, servant au calcul des traitements des agents publics, respectivement de + 3,5 % en juillet 2022 et de 1,5 % en 2023,

- Les augmentations du SMIC pour les emplois aidés,

En raison de l'évolution de l'inflation.



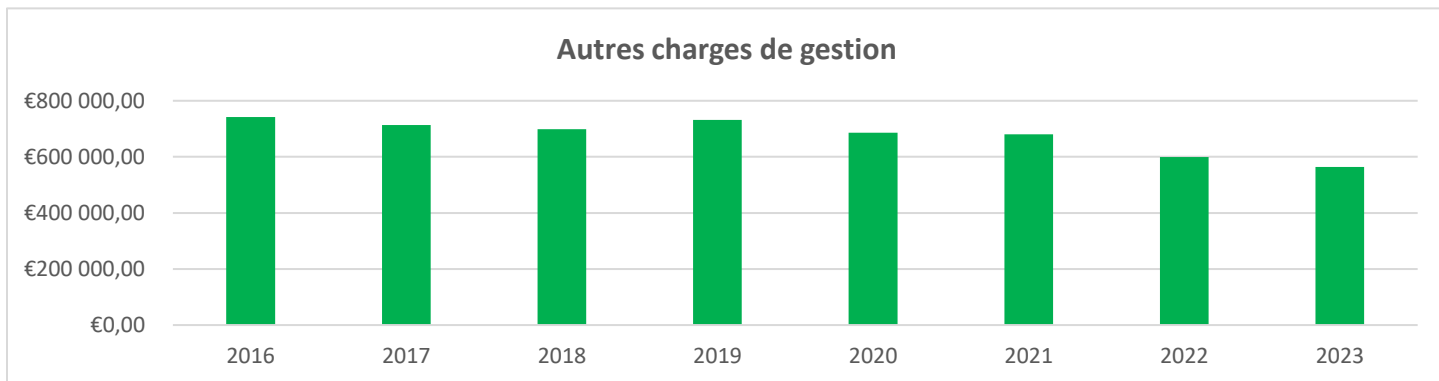
Les charges nettes de personnel correspondent aux dépenses du chapitre 012 déduction faite des remboursements de l'assurance statutaire de la commune (chapitre 64 en recettes qui enregistre les remboursements des arrêts de maladie, maternité, accidents du travail).

En valeurs nettes, les charges de personnel ont baissé en 2023 par rapport à 2022. De nombreuses absences pour maladie, accidents du travail, n'ont pas été remplacées. Le fonctionnement des services en a nécessairement été impacté, notamment dans les services techniques qui ont dû travailler parfois « en mode dégradé ».

L'entretien d'une commune de près de 70 km<sup>2</sup>, comportant 3 écoles parmi lesquelles l'école élémentaire constituant la plus grande école élémentaire en volume du Département, nécessite des moyens considérables. C'est pourtant, la commune à l'instar de la majorité des communes rurales, a pris un arrêté prescrivant que l'entretien des trottoirs relève de la responsabilité des riverains en application du code rural.

➔ *Pour en savoir plus sur le personnel communal : voir annexe 1*

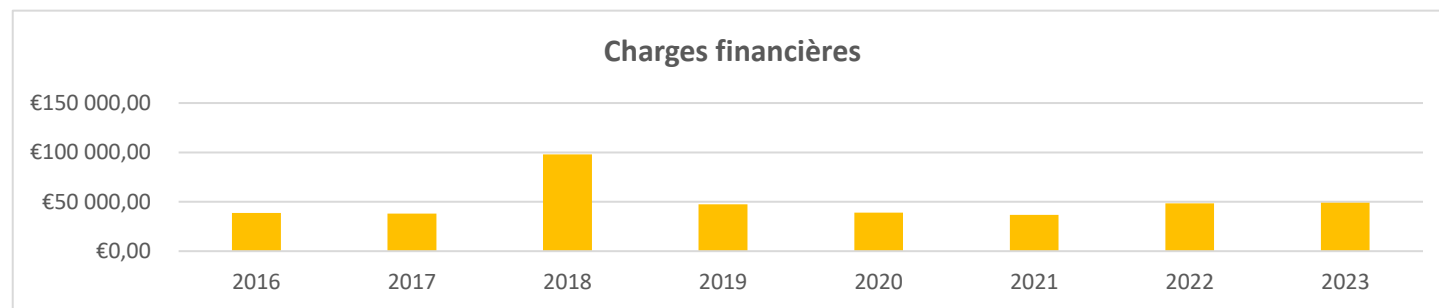
### 6.2.3. Charges de gestion courante :



Ce chapitre comprend les indemnités des élus, les contributions aux syndicats (SDEC, SDIS et Syndicat de la Piscine) et les subventions au CCAS et aux associations.

La réduction des charges de gestion courante résulte de la dissolution du syndicat scolaire en septembre 2021 et de l'extinction nocturne de l'éclairage public qui a pris effet en octobre 2022.

### 6.2.4. Charges financières :



La commune a souscrit en 2022 un prêt de 1,227 k€ en 2022 pour financer une partie des travaux de performance énergétique à l'école élémentaire d'Aunay/Odon au taux de 1,75 % sur 25 ans, échéances trimestrielles à compter du 1 novembre 2022.

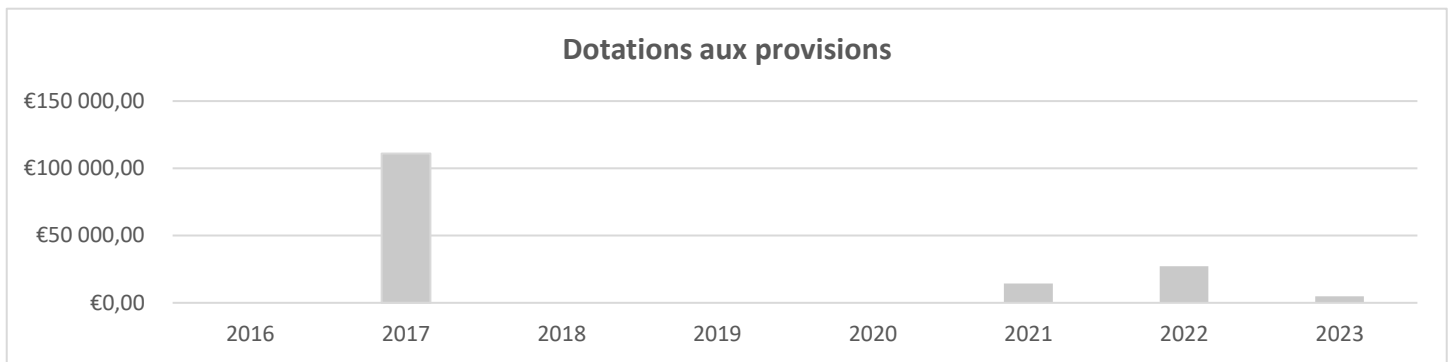
En fin 2023, la commune a acté sur la signature de 3 prêts respectivement de :

- 458 900 € pour l'école élémentaire d'Aunay/Odon,
- 388 577 € pour l'acquisition, la réhabilitation et l'extension du 5 rue du 12 juin 1944,
- 221 380 € pour les travaux de réhabilitation des réseaux programme 2, volet pluvial. Ils seront versés en 2024 (reports).

Les charges financières représentent 1% des charges réelles de fonctionnement.

➔ *Pour en savoir plus sur la dette : voir annexe 3*

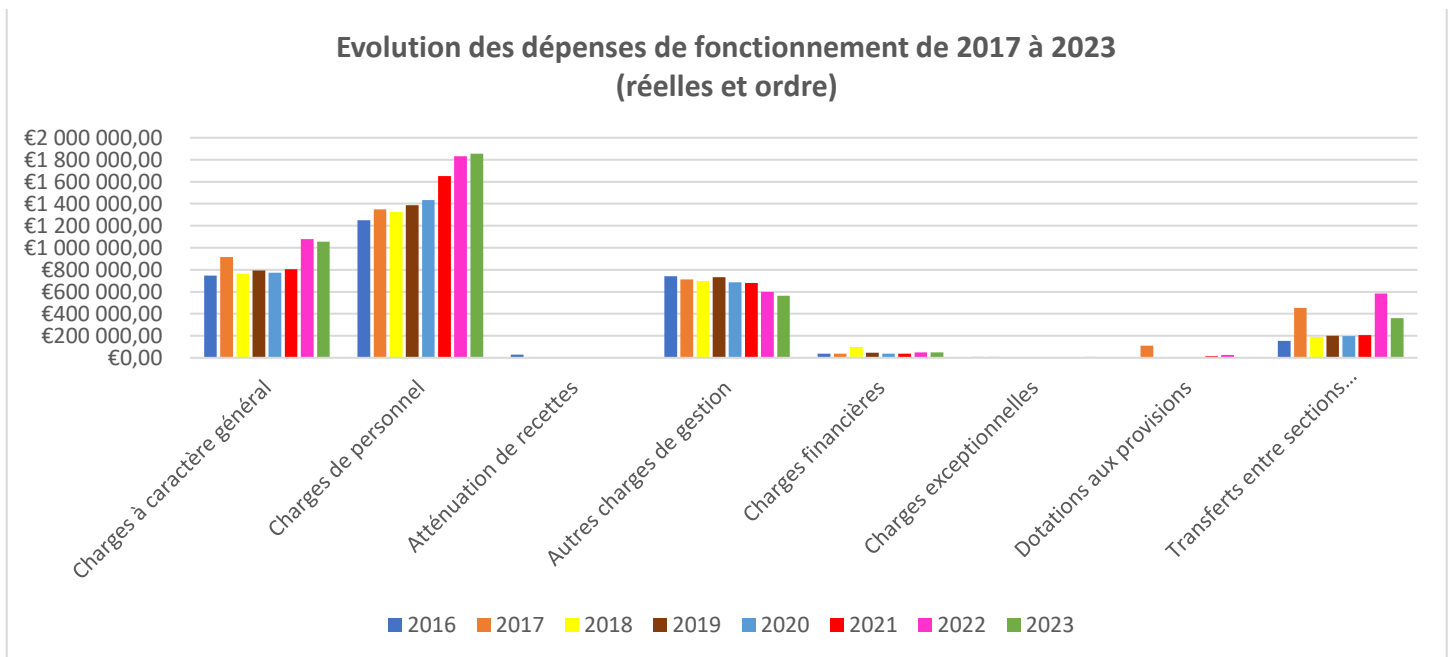
## 6.2.5 Constitution de provisions (en lien avec la nouvelle nomenclature comptable M57) :



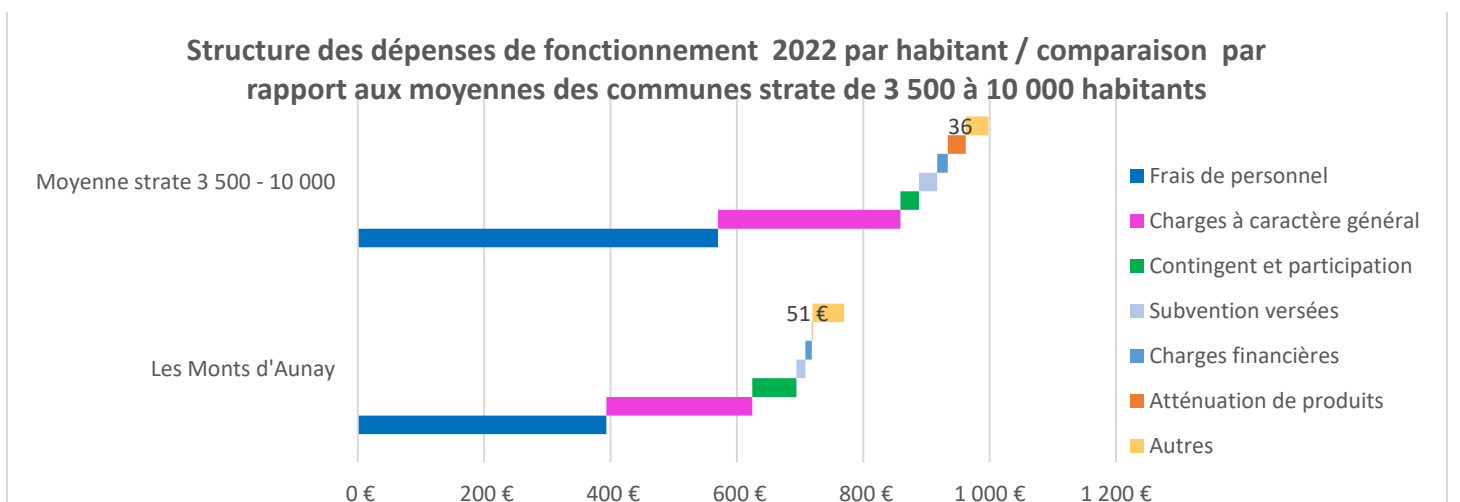
En 2017, la commune a constitué une provision de 111 000 € dans le cadre du litige avec le Crédit Agricole. La commune a perdu devant le Cour d'Appel de Caen, la provision sera donc reprise en 2024 pour financer la pénalité qui ne devrait donc par avoir d'impact sur le résultat 2024 compte tenu de la provision.

Depuis 2021, des provisions pour dépréciation des actifs circulants sont constituées chaque année pour tenir compte de restes à recouvrer anciens (dettes de loyer et périscolaires) et depuis 2022, la commune provisionne les jours placés par les agents sur leur compte épargne temps.

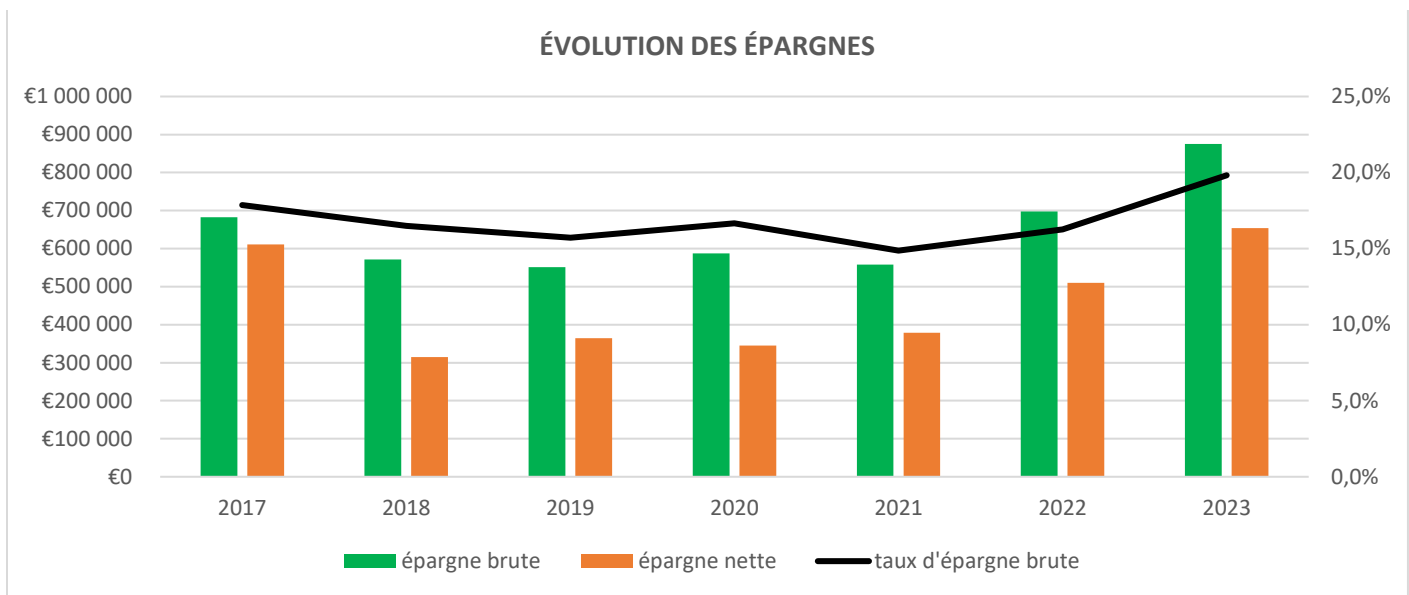
Ces provisions sont mises en réserve dans le bilan communal.



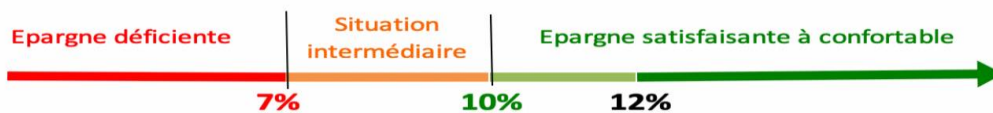
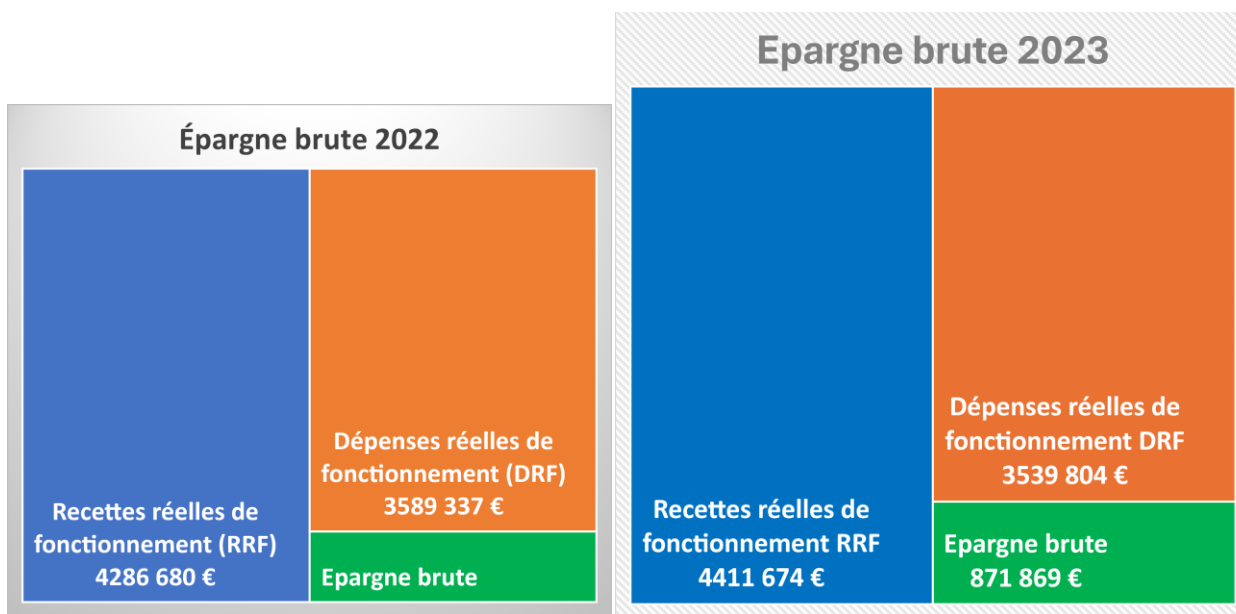
Autre impact de la nouvelle nomenclature comptable : la commune réalise beaucoup plus de dotations aux amortissements. Ces opérations d'ordre participent à la constitution de l'épargne brute mais réduisent le résultat de fonctionnement.



### 6.3. LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE : EVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE ET DE L'ÉPARGNE NETTE



- L'épargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
- L'épargne nette = épargne brute – remboursement en capital de la dette



L'épargne brute en 2023 se situe à 20 % sans résulter de recettes exceptionnelles comme le produit de cession d'actifs. En 2021 et 2022, l'épargne brute est portée par les cessions d'actifs (vente d'une maison à Campandré-Valcongrain à 50 000 € et de la maison du 43 rue de Courvaudon pour 170 000 €).

#### 6-4 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat reporté	1 510 897,52 €	795 930,20 €	1 187 967,68 €	969 695,27 €	1 141 306,24 €	723 165,06 €	<b>577 136,02 €</b>
Résultat de l'exercice	297 542,34 €	392 037,48 €	464 222,05 €	388 723,40 €	407 792,27 €	205 547,06 €	<b>513 612,77 €</b>
Résultat cumulé	1 808 439,86 €	1 187 967,68 €	1 652 189,73 €	1 358 418,67 €	1 549 098,51 €	928 712,12 €	<b>1 090 748,79 €</b>

6-5 SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2017 A 2023 ET PRINCIPAUX RATIOS :

COMPTES ADMINISTRATIFS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
recettes réelles de fonctionnement	3 819 488 €	3 464 238 €	3 509 827 €	3 525 253 €	3 755 271 €	4 286 750 €	4 411 674 €	4 318 494 €
recettes par habitant	790 €	722 €	736 €	745 €	799 €	920 €	945 €	935 €
recettes de fonctionnement par habitant moyenne strate 3500-10000	1 089 €	1 170 €	1 184 €	1 146 €	1 175 €	1 232 €		
dépenses réelles de fonctionnement	3 136 895 €	2 892 597 €	2 958 416 €	2 937 602 €	3 196 878 €	3 589 407 €	3 539 849 €	3 941 258 €
dépenses par habitant	649 €	603 €	620 €	621 €	680 €	770 €	760 €	853 €
dépenses par habitant moyenne 3 500-10 000	966 €	955 €	963 €	943 €	970 €	1 032 €		
Charges nettes de personnel (012)-(013)	1 289 275 €	1 294 430 €	1 334 393 €	1 356 051 €	1 618 896 €	1 771 498 €	1 731 909 €	1 900 000 €
Part des charges de personnel/DRF	41%	45%	45%	46%	51%	49%	49%	48%
Part des charges de personnel/DRF moyenne de strate	55%	54%	54%	56%	56%	55%		
charges de personnel par habitant	267 €	270 €	280 €	286 €	344 €	380 €	372 €	411 €
charges de personnel par habitant moyenne strate 3500-10000	527 €	519 €	523 €	524 €	540 €	570 €		
Charges liées aux contingents*	432 154 €	428 716 €	454 144 €	418 336 €	432 849 €	327 196 €	283 394 €	321 958 €
Charges liées aux contingents moyenne par habitant	89 €	89 €	95 €	88 €	92 €	70 €	61 €	70 €
Charges liées aux contingents moyenne par habitant strate 3500-10 000	34 €	32 €	29 €	29 €	29 €	29 €		
charges financières	38 000 €	97 876 €	47 394 €	39 000 €	36 668 €	48 514 €	49 007 €	139 000 €
Charges financières, moyenne par habitant	8 €	20 €	10 €	8 €	8 €	10 €	11 €	30 €
Charges financières, moyenne par habitant strate 3500-10 000	27 €	27 €	23 €	21 €	19 €	17 €		
épargne brute	682 593 €	571 641 €	551 411 €	587 651 €	558 393 €	697 343 €	871 824 €	377 236 €
taux d'épargne brute (épargne brute/RRF)	18%	17%	16%	17%	15%	16%	20%	9%
dépenses d'équipement	824 714 €	1 915 672 €	973 667 €	676 905 €	2 123 694 €	1 234 044 €	3 338 478 €	0 €
dépenses d'équipement par habitant	171 €	399 €	204 €	143 €	452 €	265 €	717 €	0 €
dépenses d'équipement par habitant moyenne strate 3 500 10 000	297 €	325 €	371 €	304 €	319 €	352 €		
population INSEE au 01/01/N+1	4 835	4 799	4 769	4 734	4 701	4 662	4 659	4 618
capital restant du au 31/12	2 246 481 €	2 061 745 €	1 875 066 €	1 646 213 €	1 466 351 €	2 507 884 €	2 286 558 €	2 063 403 €
remboursement dette	182 845 €	190 688 €	186 679 €	242 772 €	179 863 €	185 386 €	221 407 €	223 154 €
épargne nette	499 748 €	380 953 €	364 733 €	344 879 €	378 530 €	511 957 €	650 417 €	
dette/habitant Les Monts d'Aunay	465 €	430 €	393 €	348 €	312 €	538 €	491 €	
dette/habitant moyenne de la strate 3500 - 10 000	833 €	823 €	811 €	787 €	768 €	773 €		
Marge d'autofinancement courant (Dépenses fonctionnement + dette) / recettes fonctionnement)	87%	89%	90%	90%	90%	88%	85%	
Marge de rigidité des charges structurelles (charges de personnel + remboursement dettes/RRF)	39%	43%	43%	45%	48%	46%	44%	49%
Rigidité des charges de structure ((charges de personnel + frais financiers + contingents)/RRF)	46%	53%	52%	51%	56%	50%	47%	55%
Niveau d'endettement (Dette / rec. de fonct.)	0,59	0,60	0,53	0,47	0,39	0,59	0,52	0,48
Niveau d'endettement moyenne strate 3 500 - 10 000	0,71	0,70	0,69	0,68	0,65	0,63		
capacité de désendettement (crd/épargne brute)	3,29	3,61	3,40	2,80	2,63	3,60	2,62	5,47
capacité de désendettement moyenne strate 3 500 - 10 000	4,0	3,8	3,7	4,0	3,8	3,8		
Annuité dette	220 845 €	288 564 €	234 073 €	281 772 €	216 531 €	233 900 €	270 414 €	268 632 €

## 6-5 ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE

CHAÎNE DE L'ÉPARGNE	2022	2023	évol 2023/ 2022	prévisions de réalisation				
				2024	évol	2025	évol	2026
Produits de fonctionnement	4 286 750 €	4 411 674 €	3%	4 499 907 €	2%	4 589 905 €	2%	4 681 703 €
Charges de fonctionnement	3 589 407 €	3 539 849 €	-1%	3 646 045 €	3%	3 755 426 €	3%	3 868 089 €
<b>Épargne de gestion</b>	<b>745 857 €</b>	<b>920 831 €</b>		<b>933 340 €</b>		<b>908 930 €</b>		<b>928 667 €</b>
Intérêt de la dette actuelle	48 514 €	49 007 €		45 477,87		40 450,91		35 052,55
Intérêt dette nouvelle		-€		34 000 €		34 000 €		80 000 €
<b>Épargne brute (CAF brute)</b>	<b>697 342 €</b>	<b>871 824 €</b>		<b>853 862 €</b>		<b>834 479 €</b>		<b>813 614 €</b>
<b>taux d'épargne brute</b>	<b>16,3%</b>	<b>19,8%</b>		<b>19,0%</b>		<b>18,2%</b>		<b>17,4%</b>
Remboursement du capital de la dette	185 467 €	221 407 €		223 154,43		224 977,23		220 015,40
Remboursement du capital de la dette - nouveaux emprunts						33 000 €		150 000 €
<b>Épargne nette (CAF nette)</b>	<b>511 875 €</b>	<b>650 417 €</b>		<b>630 708 €</b>		<b>576 502 €</b>		<b>443 599 €</b>
<b>taux d'épargne nette</b>	<b>11,9%</b>	<b>14,7%</b>		<b>14,0%</b>		<b>12,6%</b>		<b>9,5%</b>

Le taux appliqué aux dépenses de fonctionnement tient compte :

- D'une inflation plus mesurée en 2024 et suivantes,
- Des augmentations mécaniques des charges de personnel, sous l'effet de l'évolution des carrières des agents (effet GVT), des hausses successives de la valeur du point d'indice couplée aux hausses du SMIC, de la mise en place des titres restaurant et de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en 2024.
- De l'augmentation des annuités d'emprunts.

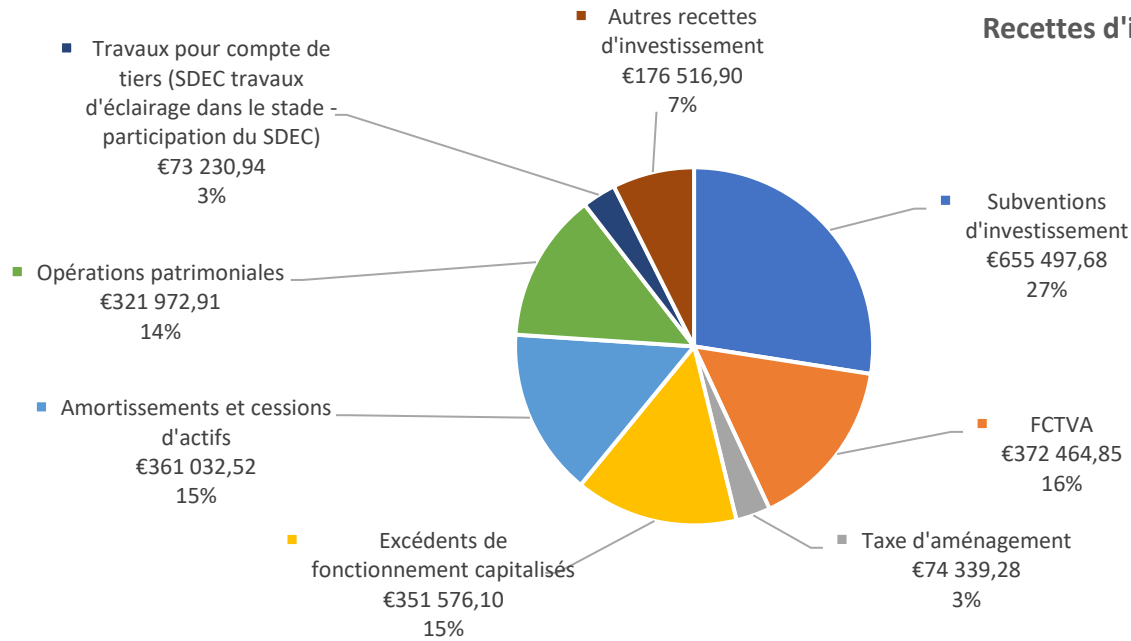
L'évolution des recettes est plus délicate à estimer, elle est en effet très sensible aux décisions de l'Etat dans un contexte d'endettement et de fin du « quoi qu'il en coûte ». C'est pourquoi, alors que les recettes réelles ont progressé de 5 % en moyenne de 2017 à 2023, le taux du modèle prospectif est limité à 2 %.

## 6-6 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2023, les recettes d'investissement ont été les suivantes :

Recettes d'investissement 2023	Réalisés 2023
DETR 2022 DSIL 2021 école élémentaire d'Aunay/Odon	435 060,26 €
DETR 2021 stade de football solde de la subvention	69 560,60 €
CD14 - Contrat de territoire 2022-2028 programme 2 de réhabilitation des réseaux pluviaux	47 438,00 €
CD14 - Amendes de police sente piétonne La Grellerie	29 594,00 €
CD14- Contrat de territoire 2015-2021 centre de secours (acquisition du terrain et voirie) solde de la subvention	28 385,00 €
DETR 2021 programme numérique dans les écoles élémentaires	18 546,40 €
CD14 - réhabilitation des vitraux de l'église Saint Samson	16 821,00 €
DETR 2023 réhabilitation des vitraux de l'église Saint-Samson	10 092,42 €
<b>Sous-total subventions</b>	<b>655 497,68 €</b>
Immobilisations corporelles	170 817,17 €
F.C.T.V.A.	372 464,85 €
Taxe d'aménagement	74 339,28 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	351 576,10 €
Dépôts de garantie locations	1 758,85 €
Autres immobilisations financières (photovoltaïque)	3 940,88 €
Travaux pour compte de tiers (SDEC travaux d'éclairage dans le stade)	73 230,94 €
Amortissements et cessions d'actifs	361 032,52 €
Opérations patrimoniales	321 972,91 €
<b>Total recettes d'investissement 2022</b>	<b>2 386 631,18 €</b>

## Recettes d'investissement 2023



Les recettes de subventions à reporter s'élèvent à 941 997 €. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

année	Libellés des subventions	Objet	demandé	Obtenu /reliquat de subvention	versé 2023	REPORT sur 2024
2018	Contrat de territoire	SDIS	166 709,00 €	28 385,00 €	28 385,00 €	- €
2020	DETR 2020	Stade de football	347 802,96 €	347 802,96 €	69 560,60 €	
2020	DETR 2021	Programme numérique dans les écoles	18 546,40 €	18 546,40 €	18 546,40 €	
2021	DSIL 2021	école élémentaire T1	244 768,80 €	244 768,80 €	73 430,64 €	171 338,00 €
2022	DETR 2022	école élémentaire T2	556 202,00 €	556 202,00 €	351 126,68 €	205 075,00 €
2022	Département	rue de Caen bande de roulement	114 191,00 €	114 191,00 €	- €	114 191,00 €
2022	Contrat de territoire	Pluvial	94 877,00 €	94 877,00 €	47 438,00 €	47 439,00 €
2023	Amendes de police	Sente pietonne la Grellerie	29 594,00 €	29 594,00 €	29 594,00 €	- €
	Fonds vert	Rue de Caen	192 647,00 €	49 121,00 €	- €	49 121,00 €
	Fonds vert	Cinéma	190 332,00 €	181 292,00 €		181 292,00 €
	Fonds vert	Trame verte	34 620,00 €	34 200,00 €		34 200,00 €
	CD 14 Patrimoine	Vitraux de l'église	16 821,00 €	16 821,00 €	16 821,00 €	
	DETR DSIL	Vitraux de l'église	10 092,42 €	10 092,42 €	10 092,42 €	- €
	DETR DSIL	sécurisation école élémentaire	13 956,53 €	13 128,68 €	10 502,94 €	2 625,00 €
	DETR DSIL	5 rue du 12 juin	104 812,52 €	65 605,00 €		65 605,00 €
	Fonds de concours PBI	Bâtiment modulaire vestiaires	25 000,00 €	25 000,00 €	- €	25 000,00 €
	ANS 5 terrains de sports	skate park et parcours sportif	76 198,00 €	46 111,00 €		46 111,00 €
Totaux			2 160 972,63 €	1 875 738,26 €	655 497,68 €	941 997,00 €

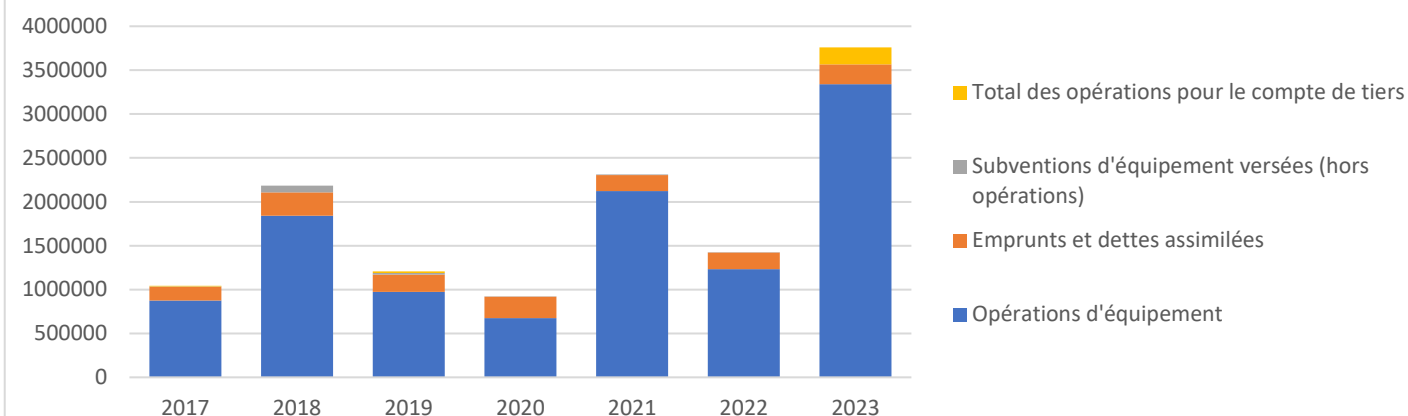
## 6-7 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

chap/op	Libellés DÉPENSES/ou RECETTES	BUDGET 2023	Mandatés 2023	Estimation des reports 2023
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	10 000,00 €		0,00 €
OE	Total des opérations d'équipement	5 597 968,27 €	3 338 487,87 €	1 289 238,00 €
9008	REHAB BATIMENTS ECOLE ELEM AUNAY SUR ODON	2 879 144,00 €	2 362 032,03 €	457 497,00 €
9005	ACQ IMMEUBL 5 RUE DU 12 JUIN	454 696,40 €	253 537,56 €	192 993,00 €
9021	2eme PROG TRIENNAL RESEAUX EAUX PLUV	180 000,00 €	101 907,96 €	59 290,00 €
1160	CONSTRUCTION CENTRE SECOURS AUNAY	87 003,00 €	86 924,77 €	0,00 €
1103	TRAVAUX DIVERS	149 491,00 €	70 572,48 €	37 630,00 €
9000	PROG RENOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX	118 511,00 €	62 565,71 €	43 007,00 €
9014	ACQUISITION 43 RUE DE COURVAUDON	66 673,00 €	58 611,32 €	1 221,00 €
1102	ACQUISITIONS MATERIELS	87 834,00 €	55 235,06 €	6 531,00 €
9018	TOITURE VESTIAIRE USAO	50 611,00 €	49 981,56 €	0,00 €
9015	EGLISE SAINT-SAMSON	48 370,00 €	45 292,08 €	0,00 €
9022	ADRESSAGE PANNEAUX ET NUMEROS	60 000,00 €	33 603,04 €	5 000,00 €
9013	PROG TRIENNAL RESEAUX EAUX PLUV	30 300,00 €	30 260,81 €	0,00 €
1403	EQUIPEMENTS ECOLE MATERNELLE dont RESTAURANT SCOLAIRE	20 000,00 €	19 222,61 €	0,00 €
9007	REHABILITATION STADE COMMUNAL	44 106,00 €	17 327,52 €	360,00 €
9011	TRAVAUX VOIRIE TROTTOIRS AMENAG	39 684,00 €	13 319,95 €	14 880,00 €
9017	PERFORMANCE ENERGETIQUE CINEMA	100 000,00 €	12 869,27 €	34 012,00 €
10	COULEE VERTE	71 400,00 €	12 072,18 €	35 574,00 €
1145	AMENAGEMENT URBAINS	209 931,10 €	10 855,32 €	0,00 €
9016	NOUVELLE GENDARMERIE 43 RUE DE COURVAUDON	70 488,00 €	6 882,00 €	0,00 €
2003	MAIRIE PERFORMANCE ENERGETIQUE	100 000,00 €	5 244,00 €	2 214,00 €
9023	MISE EN CONFORMITE CRECHE PARENTALE	60 000,00 €	3 336,00 €	30 636,00 €
1150	TRVX GENDARMERIE MOBILE	30 945,00 €	2 373,00 €	0,00 €
9012	SENTE R54 LA GRELERIE	145 000,00 €	2 169,46 €	73 983,00 €
6200	MATERIELS ECOLES MONT PINCON	4 000,00 €	1 826,98 €	0,00 €
9025	SIEGE OFB	55 184,00 €	336,00 €	23 850,00 €
1152	SENTE PIETONNE RUE DE VIRE	1 103,77 €	220,00 €	0,00 €
11	AAP TRIER PARTOUT TOUT LE TEMPS	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
12	REMPLACEMENT DE MATS DE + DE 30 ANS	23 000,00 €	0,00 €	23 000,00 €
13	SCHEMA DIRECTEUR RESEAU DE CHALEUR	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
1140	REFECTION TOITURE ECOLE ELEMEN AO	1 193,00 €	0,00 €	1 193,00 €
1503	EQUIPEMENTS ECOLE PRIMAIRE	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
5000	ONDEFONTAINE BATIMENTS COMMUNAUX	30 000,00 €	0,00 €	1 265,00 €
9006	REQUALIF ET AMENAGEMENTS URBAINS	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
9024	AUDITS ENVIRONNEMENT (FONDS VERTS)	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
9001	CADRE DE VIE	7 300,00 €		0,00 €
9019	SKATE PARK	130 000,00 €		117 540,00 €
9020	REHABILITATION CAGES LANCERS	70 000,00 €		49 830,00 €
9026	BATIMENT VESTIAIRES COLLEGE	73 000,00 €	19 909,20 €	53 092,00 €
	<b>TOTAL EQUIPEMENT</b>	<b>5 607 968,27 €</b>	<b>3 338 487,87 €</b>	<b>1 289 598,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 203,00 €	3 202,65 €	
10226-00001	Taxe d'aménagement	3 203,00 €	3 202,65 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	304 023,73 €	225 936,31 €	0,00 €
1641-00001	Emprunts en euros	222 023,73 €	221 406,80 €	0,00 €
	Emprunts en euros NOUVEAU	60 000,00 €		0,00 €
	Remboursement Vire au Noireau emprunts scolaires	20 000,00 €	2 717,89 €	0,00 €
165-00001	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €	1 811,62 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des partic	200,00 €		200,00 €
	<b>TOTAL FINANCIER</b>	<b>309 226,73 €</b>	<b>229 138,96 €</b>	<b>0,00 €</b>
45	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	194 617,00 €	194 616,52 €	
	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>6 110 012,00 €</b>	<b>3 762 243,35 €</b>	<b>1 289 438,00 €</b>
40	Opé. d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €	2 821,00 €	
41	Opérations patrimoniales	335 636,00 €	321 972,91 €	
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>435 636,00 €</b>	<b>324 793,91 €</b>	<b>0,00 €</b>
1	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	0,00 €	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 545 648,00 €</b>	<b>4 087 037,26 €</b>	<b>1 289 798,00 €</b>

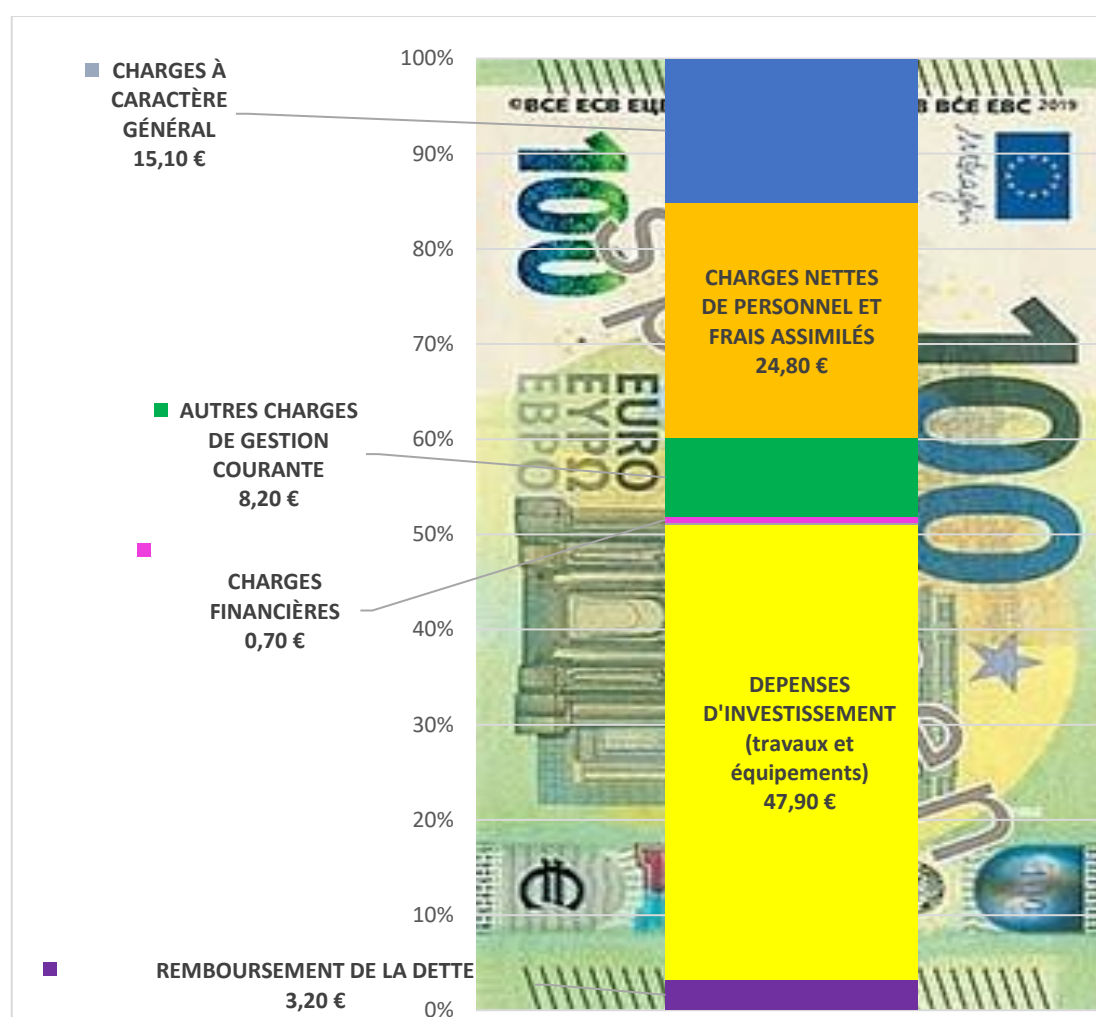
Résultat d'investissement 2023

**-1 700 406,08 €**

## Dépenses réelles d'investissement de 2017 à 2023



## 6-8 QU'A-T-ON FAIT DES RESSOURCES COMMUNALES EN 2023 ?



## 6-9 RESULTAT 2023 D'INVESTISSEMENT ET RESULTAT CUMULE

<b>Résultat d'investissement 2023</b>	-1 700 406,08 €
Résultat antérieur	874 906,90 €
Résultat cumulé	-825 499,18 €
Solde des reports 2023	763 416,00 €
Besoin en financement	-62 083,18 €
<b>→ Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	62 083,18 €

## 7 Les opérations pluriannuelles

➔ *Pour en savoir plus sur l'exécution des Autorisations de Programmes et de leurs Crédits de Paiements (AP/CP) « Annexe 2 : Opérations d'investissement pluriannuelles*

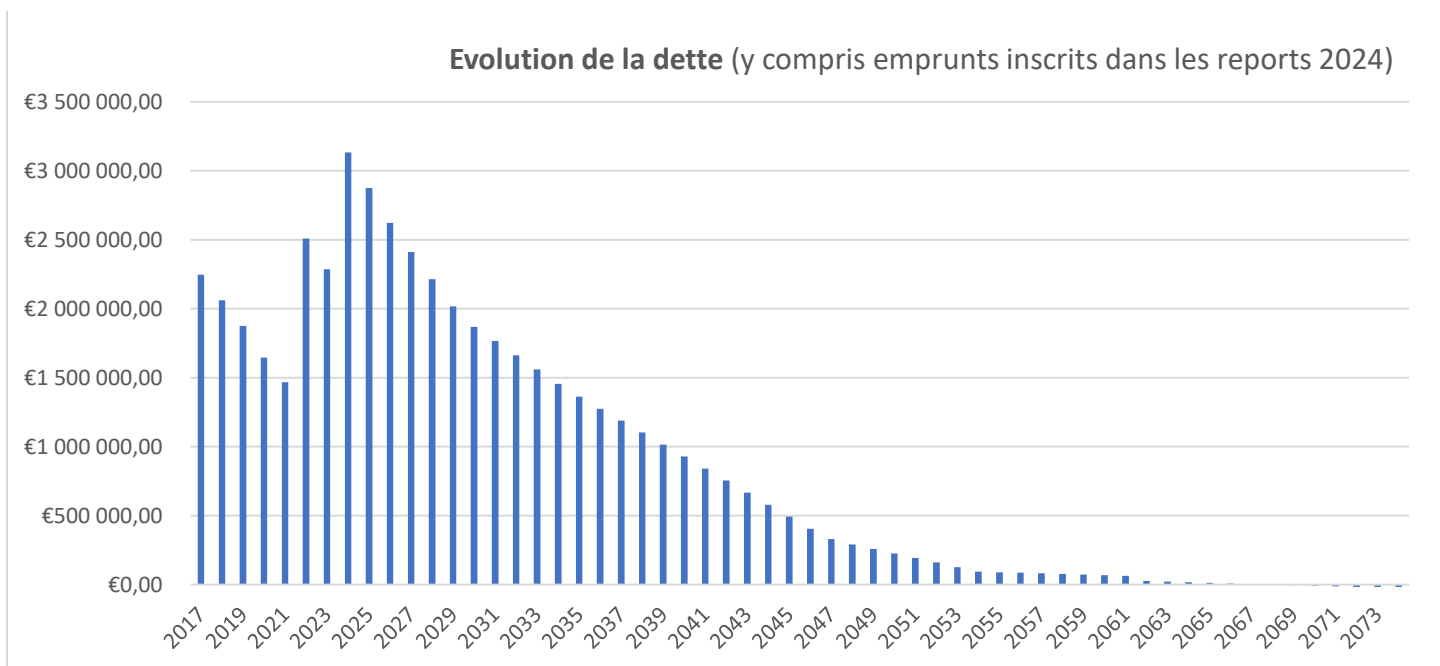
## 8 Endettement de la commune

Compte administratif	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne nette (épargne brute – remboursement en capital)	610 748 €	321 086 €	364 733 €	358 798 €	378 531 €	511 875 €	650 424 €
<b>Encours de dette au 31/12/N</b>	<b>2 246 481 €</b>	<b>2 061 745 €</b>	<b>1 875 066 €</b>	<b>1 646 213 €</b>	<b>1 466 351 €</b>	<b>2 507 884 €</b>	<b>2 286 558 €</b>
Capacité de désendettement	2 ans 10 mois	4 ans 1 mois	3 ans 5 mois	2 ans 10 mois	2 ans 7 mois	3 ans 7 mois	2 ans 7 mois
<b>Taux d'intérêt moyen de la dette</b>	<b>2,53%</b>	<b>1,92%</b>	<b>1,90%</b>	<b>1,87%</b>	<b>1,83%</b>	<b>1,99%</b>	<b>2,14%</b>
Epargne de gestion / Annuité de la dette	3,55	2,55	2,56	2,32	2,74	3,2	3,4

La commune a souscrit en 2022 un prêt de 1 227 000 € pour financer l'opération de performance énergétique et de modernisation de l'école élémentaire d'Aunay/Odon, au taux fixe annuel de 1,75 %, échéance trimestrielle sur 25 ans.

Dans les reports 2023, 3 prêts totalisant 1 068 857,00 € sont recensés.

➔ *Pour en savoir plus « Annexe 3 : Etat de la dette au 31 décembre 2023 »*



	<b>Les Monts d'Aunay</b>	Moyenne de la strate - communes de 3 500 à 10 000
Encours de la dette au 31/12/2023 en euros /habitant	<b>491 €</b>	773 €
Remboursement en capital / habitant	<b>47 €</b>	79 €
Intérêts/habitant	<b>11 €</b>	17 €
Dettes/épargne brute (en année)	<b>2,6</b>	3,8
Dettes/recettes de fonctionnement	<b>52 %</b>	62,7 %
Charges financières/encours au 31/12/2023	<b>2,14%</b>	2,3%

## 9 Le budget annexe de l'assainissement

### 9-1 LES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

chapitre	Libellés DÉPENSES	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
11	Charges à caractère général	132 591,52 €	122 444,22 €	161 625,17 €	148 302,80 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	55 251,87 €	57 137,37 €	61 520,69 €	85 850,08 €
65	Autres charges de gestion courante	12 642,36 €	42 162,93 €	58 904,59 €	23 614,95 €
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>200 485,75 €</b>	<b>221 744,52 €</b>	<b>282 050,45 €</b>	<b>257 767,83 €</b>
66	Charges financières		0,00 €	5 245,30 €	10 549,20 €
67	Charges exceptionnelles	973,38 €	2 352,17 €	3 616,09 €	12 663,56 €
68	Dotations aux provisions		16 037,64 €	8 864,76 €	777,74 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>201 459,13 €</b>	<b>240 134,33 €</b>	<b>299 776,60 €</b>	<b>281 758,33 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	144 098,51 €	143 835,01 €	143 534,13 €	137 469,53 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>144 098,51 €</b>	<b>143 835,01 €</b>	<b>143 534,13 €</b>	<b>137 469,53 €</b>
2	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>345 557,64 €</b>	<b>383 969,34 €</b>	<b>443 310,73 €</b>	<b>419 227,86 €</b>

Chapitre	Libellés RECETTES	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
13	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	364 174,27 €	382 047,12 €	393 568,41 €	403 316,44 €
74	Dotations et participations	10 274,04 €	21 944,10 €	66 079,53 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1,67 €	1,27 €	3 673,86 €	7 479,68 €
	<b>Total des recette de gestion courante</b>	<b>374 449,98 €</b>	<b>403 992,49 €</b>	<b>463 321,80 €</b>	<b>410 796,12 €</b>
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	101,62 €	67,33 €	221,17 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	6 241,97 €	6 024,73 €
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>374 551,60 €</b>	<b>404 059,82 €</b>	<b>469 784,94 €</b>	<b>416 820,85 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	46 512,70 €	37 223,28 €	80 787,87 €	38 687,63 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>46 512,70 €</b>	<b>37 223,28 €</b>	<b>80 787,87 €</b>	<b>38 687,63 €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>421 064,30 €</b>	<b>441 283,10 €</b>	<b>550 572,81 €</b>	<b>455 508,48 €</b>

Fournitures et prestations (en valeur HT)	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Prix du m3	1,71 €	1,81 €	1,85 €	1,85 €
Redevance AESN prix au m3	0,185	0,185	0,19 €	0,19 €
Abonnement au service public	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
PFAC	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Frais de branchement	1 440,00 €	1 440,00 €	1 440,00 €	1 440,00 €
Contrôle branchement	130,00 €	130,00 €	130,00 €	130,00 €

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Recettes réelles de fonctionnement	374 551,60 €	404 059,82 €	469 784,94 €	416 820,85 €
Charges réelles de fonctionnement	201 459,13 €	240 134,33 €	299 776,60 €	281 758,33 €
Epargne brute	173 092,47 €	163 925,49 €	170 008,34 €	135 062,52 €
Taux d'épargne brute	46,2%	40,6%	36,2%	32,4%

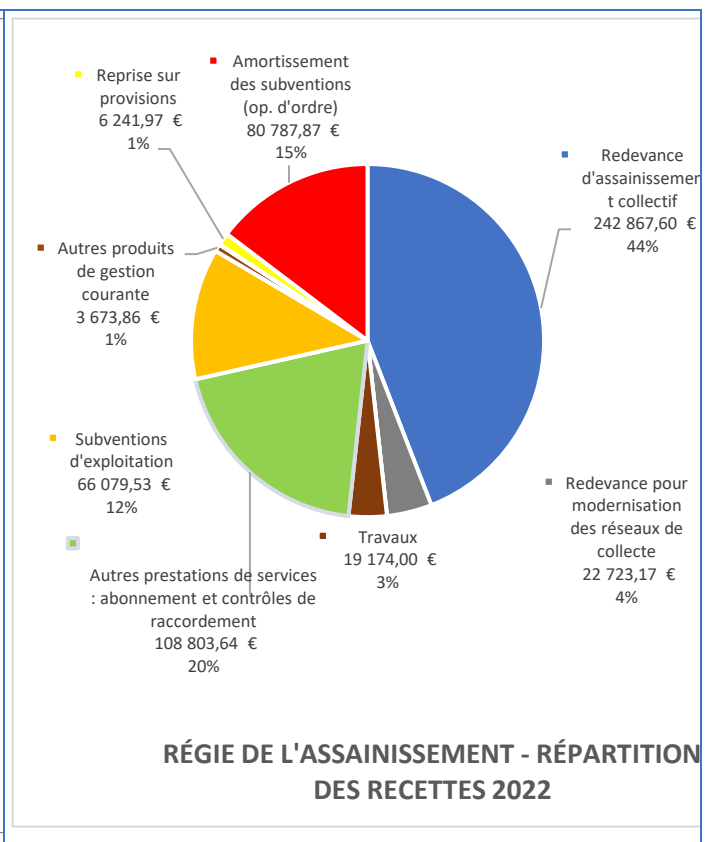
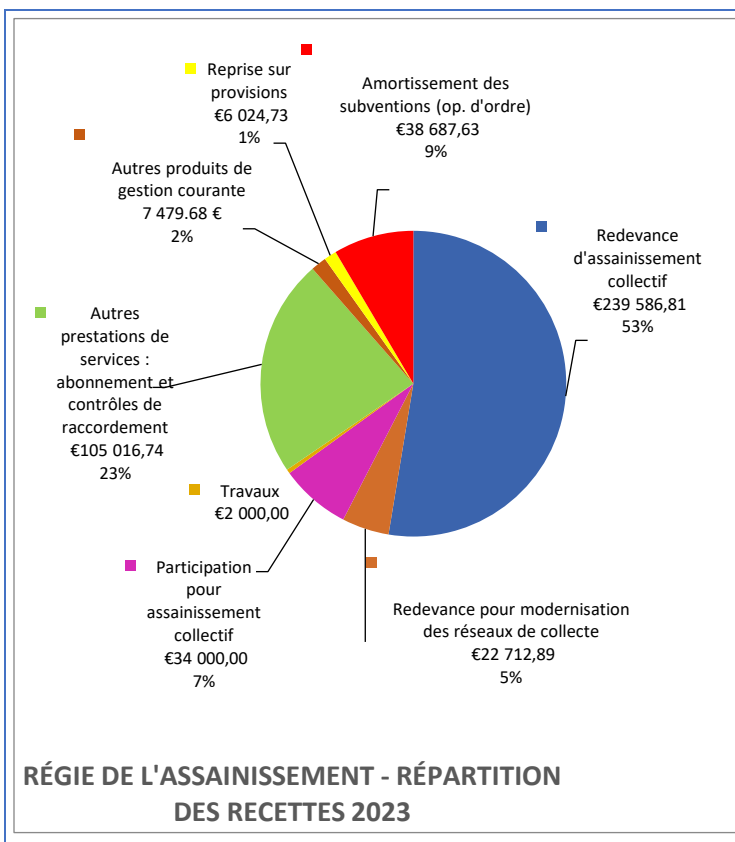
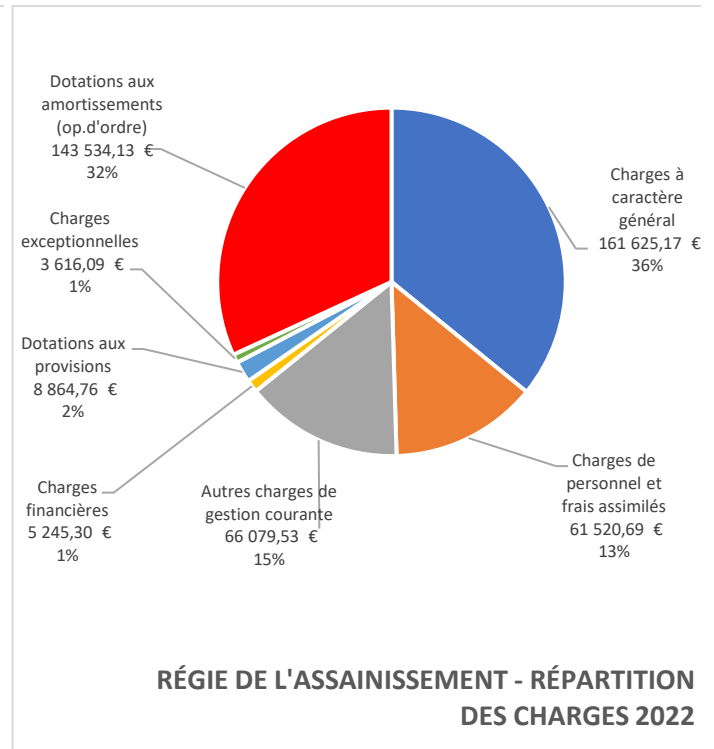
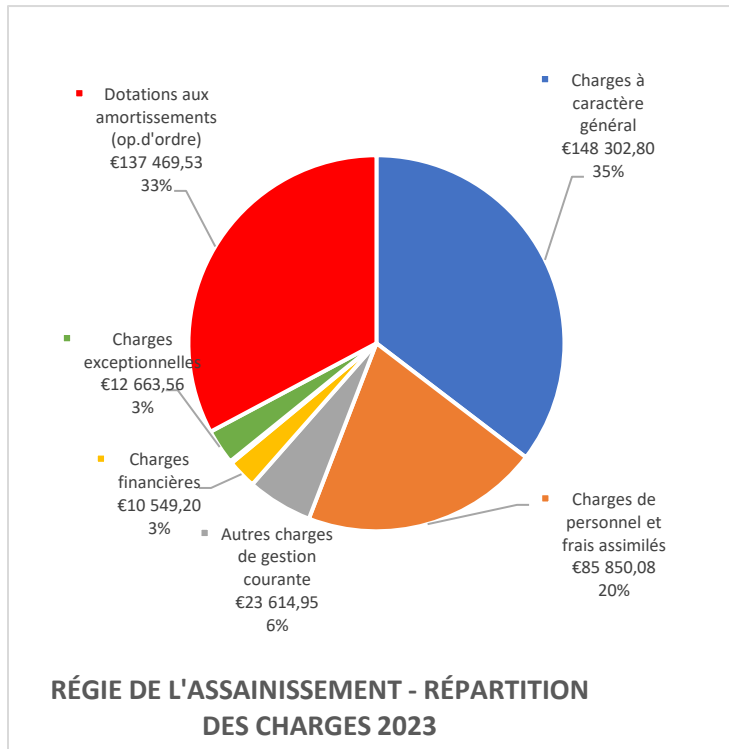
En 2022, le chapitre des charges à caractère général avait enregistré près de 40 000 € de prestations d'extension de réseaux (et de nouveaux branchements dans le cadre de constructions nouvelles). En 2023, ces prestations ont été limitées à environ 9 000 euros, ce qui explique la baisse de 8 % du chapitre 011.

Les charges de personnel augmentent de 40 % sous l'effet :

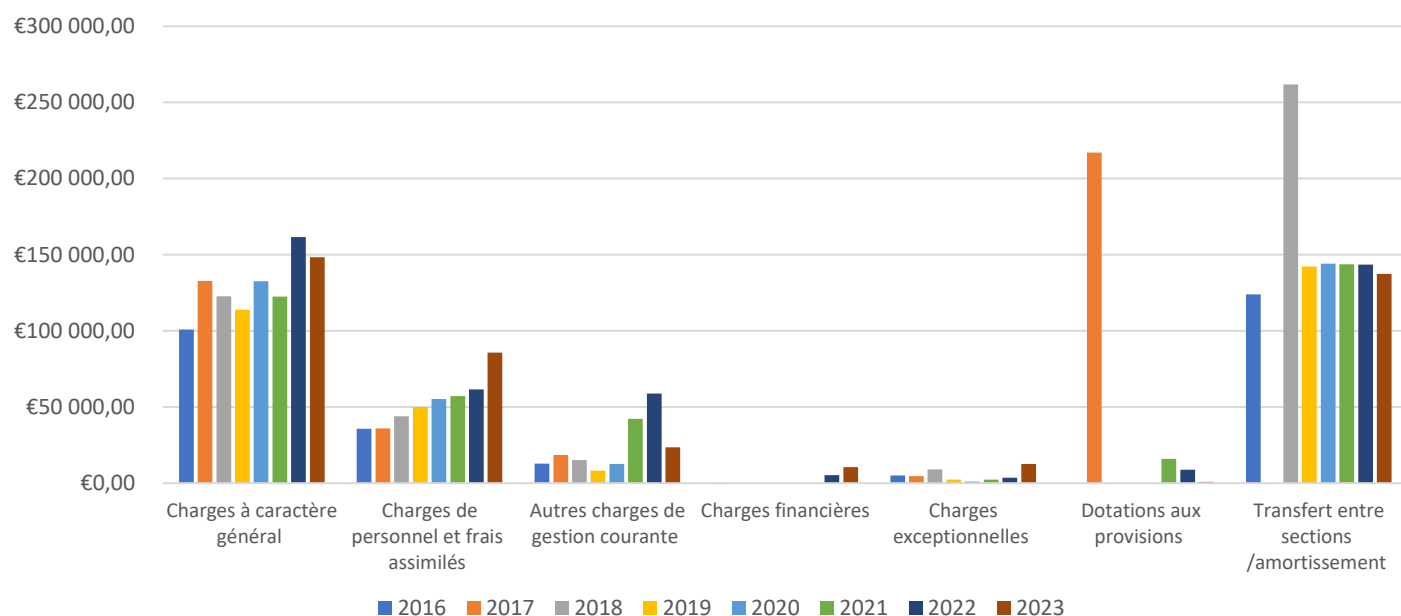
- d'un **rééquilibrage des charges de personnel entre les budgets annexes d'assainissement et d'eau potable**,
- de la hausse de la valeur du point en année pleine,
- de l'évolution des carrières des agents (promotion).

Le chapitre des autres charges de gestion a été impacté à la hausse en 2021 et 2022 par la prestation d'hygiénisation des boues de la station d'épuration. La station a été autorisée à reprendre la gestion des boues dans le cadre du plan d'épandage. Ce plan permet le retrait des boues par les agriculteurs sans traitement préalable (sans hygiénisation).

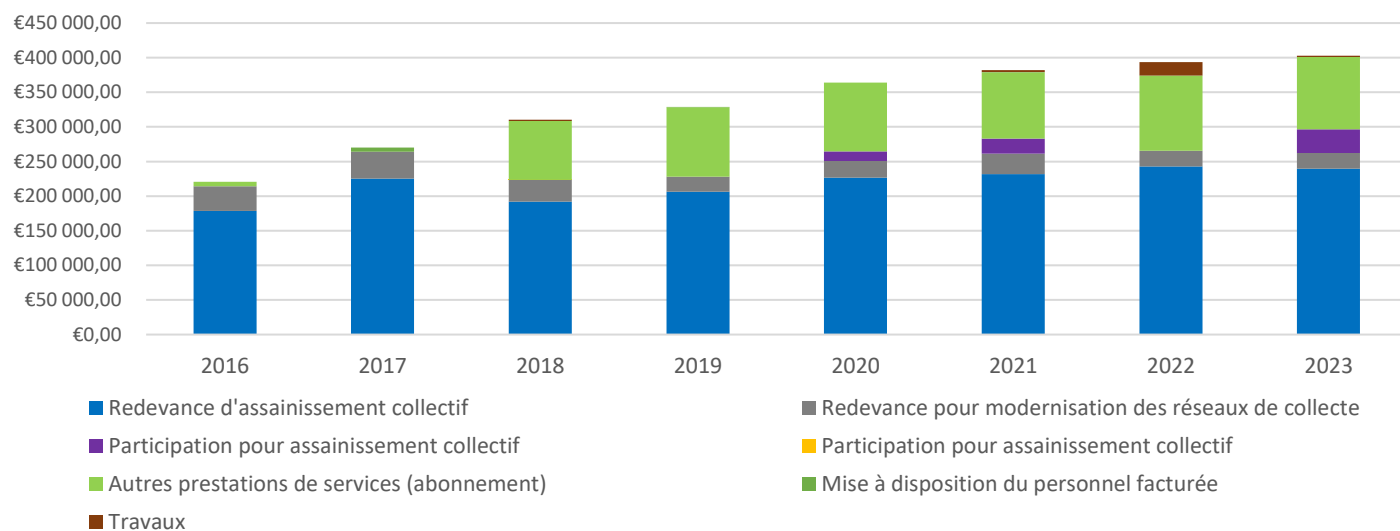
Comme pour le budget principal, le BP 2024 de la régie de l'assainissement sera construit dans un contexte d'inflation plus limitée intégrant toutefois les augmentations de coût de l'énergie. Les charges de personnel devront inclure les conséquences de certaines mesures telles que la mise en place des chèques restaurant, et la prime de pouvoir d'achat et l'évolution des carrières des agents aussi appelé effet « glissement vieillesse technicité ».



## Régie de l'assainissement - évolution des charges d'exploitation de 2017 à 2023



## Evolution des ventes d'eau et de prestations de services

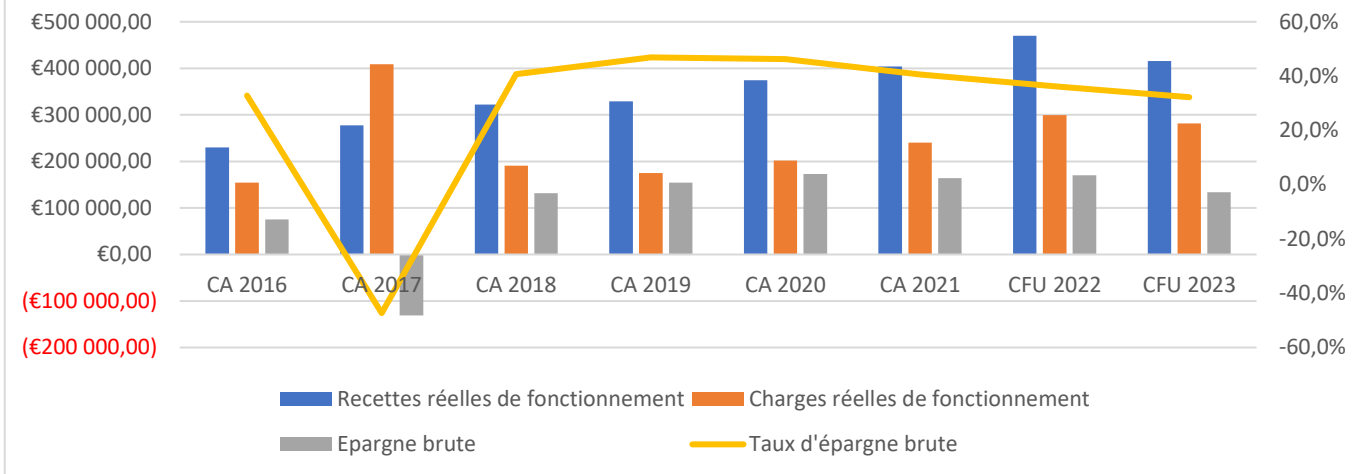


Du côté des recettes, en 2023, le produit de prestations de services a baissé de 4 % (abonnements et autres interventions) et les redevances de 1%.

La PFAC (participations forfaitaires à l'assainissement collectif) facturées aux nouveaux branchements (lotissement du clos fleuri et de la mare) permet finalement au budget de l'assainissement d'avoir un résultat d'exploitation positif.

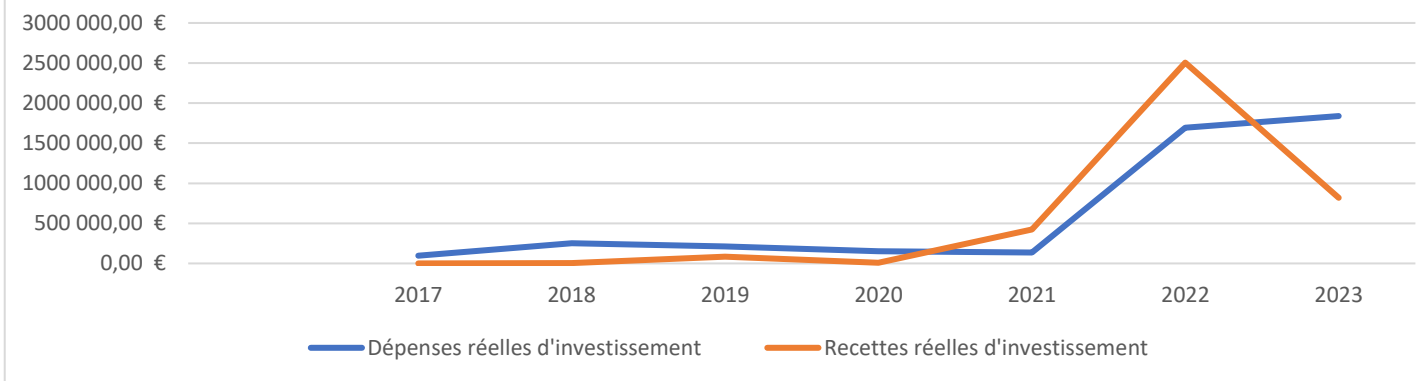
Le dynamisme insuffisant des recettes réelles de fonctionnement contribue à un effet-ciseau significatif, et à un recul de l'épargne brute. Des recettes moins dynamiques que les charges (effet ciseau), avec de très faibles charges financières (10 549 €). Le budget de l'assainissement devra, en 2024, recourir à l'emprunt pour financer la fin du programme 2 de réhabilitation des réseaux d'eaux usées. Le financement des intérêts et du capital de la dette sera étudié en conseil d'exploitation puis en conseil municipal pour établir la grille tarifaire 2024 assurant le financement des investissements.

## Régie de l'assainissement - évolution de l'épargne

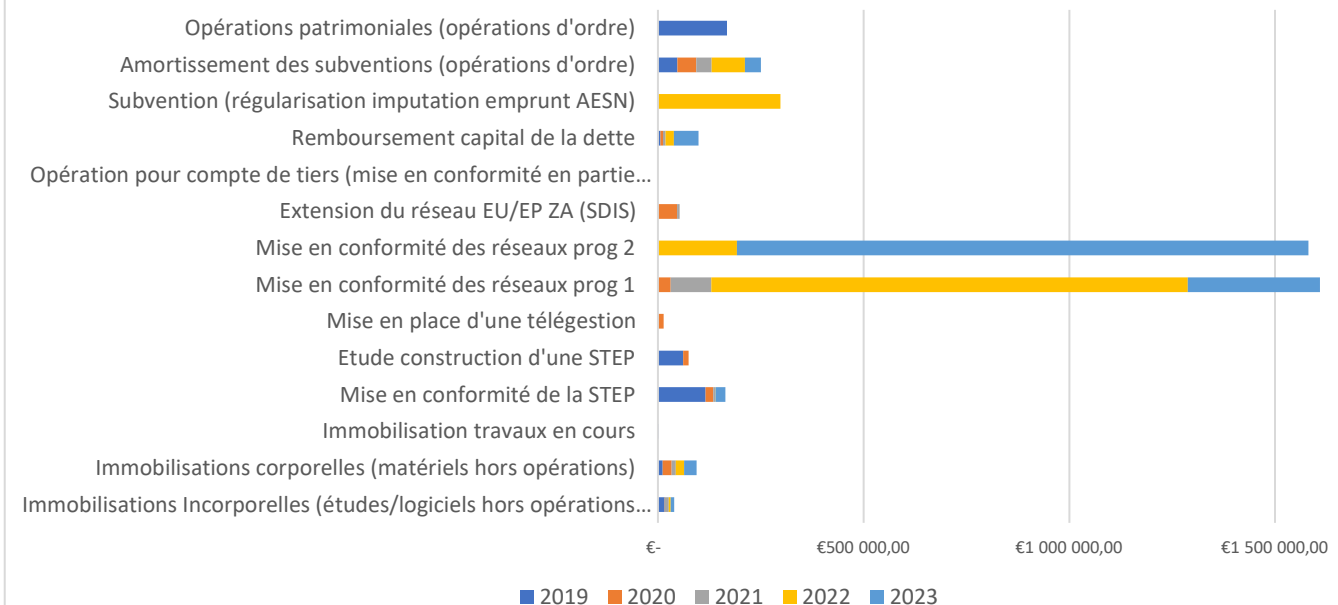


## 9-2 LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT :

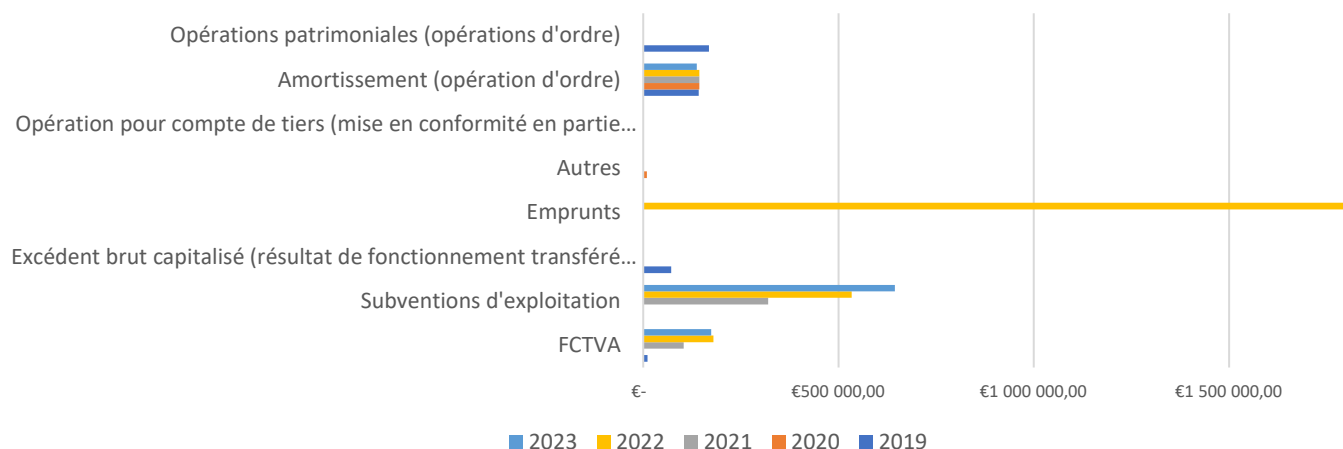
### Régie de l'assainissement - dépenses et recettes réelles d'investissement 2016-2023



### Régie de l'assainissement - dépenses d'investissement 2019-2023



## Régie de l'assainissement - Recettes d'investissement 2019-2023



### 9-3 LES OPERATIONS PLURIANNUELLES D'INVESTISSEMENT :

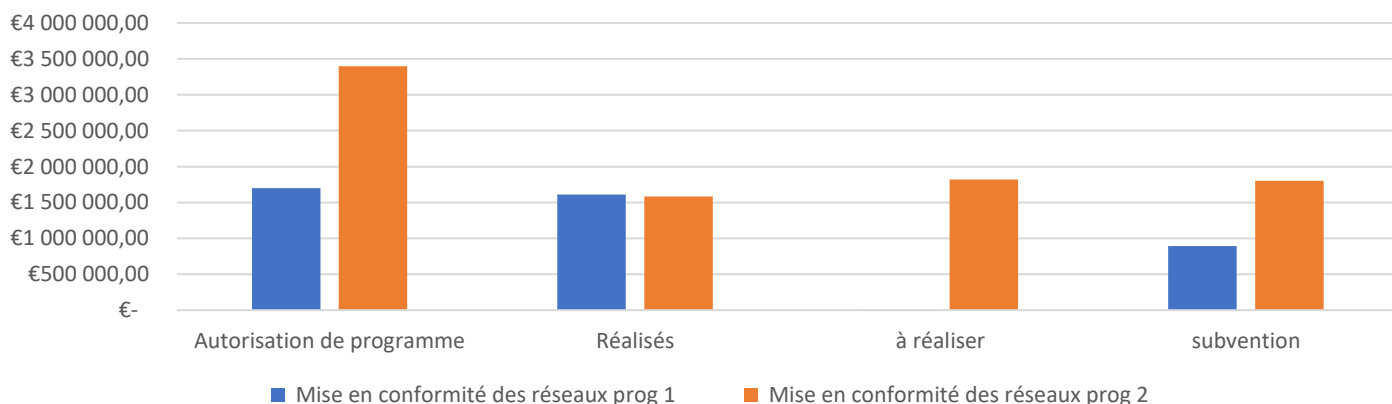
AUTORISATIONS DE PROGRAMME EAUX USÉES		CREDITS DE PAIEMENT				
		2021	2022	2023	2024	2025
1 <sup>ER</sup> Programme triennal de réhabilitation de réseaux EU	1 700 000 €	400 000 €	1 300 000 €			
2 <sup>ème</sup> Programme triennal de réhabilitation de réseaux EU	3 400 000 €	0 €	1 140 000 €	900 000 €	900 000 €	460 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>5 100 000 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>2 440 000 €</b>	<b>900 000 €</b>	<b>900 000 €</b>	<b>460 000 €</b>

Dépenses		Recettes	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME EAUX USÉES	5 100 000 €	Agence de l'eau	2 694 107 €
		Avance Agence de l'eau (Emprunt 15 ans à taux 0)	898 036 €
		Emprunt (livret A)	671 253 €
		FCTVA	836 604 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 100 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 100 000 €</b>

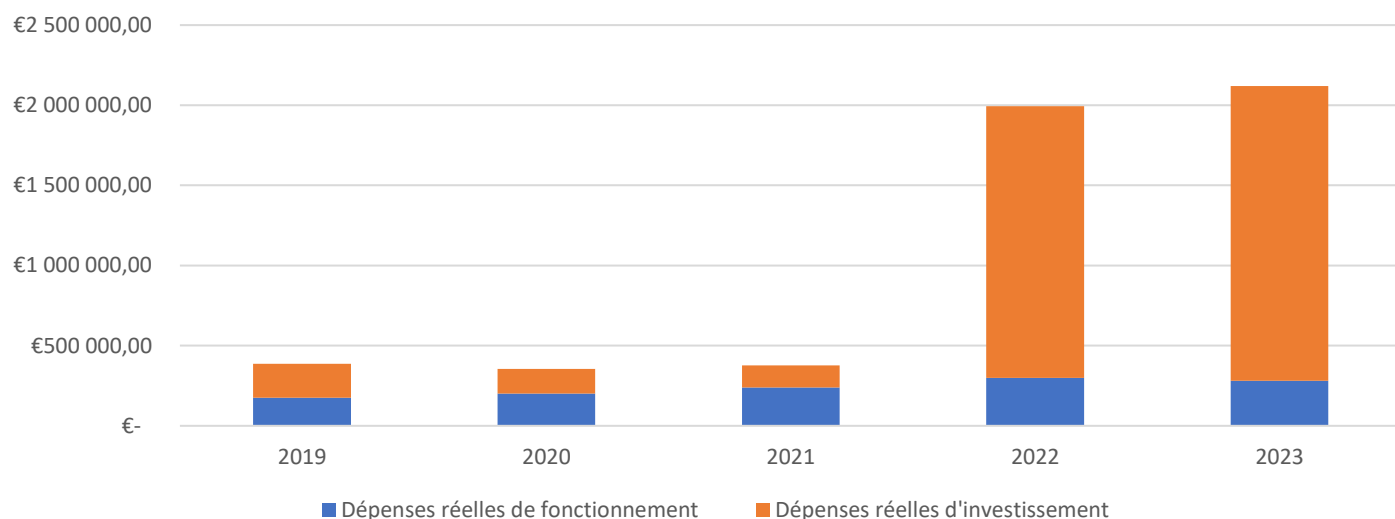
Le 2<sup>ème</sup> programme devrait être achevé en début 2025, c'est pourquoi un projet de délibération de modification de l'autorisation de programme devrait être présentée au conseil municipal d'avril 2024.

➔ Pour en savoir plus « Annexe 2bis : Opérations d'investissement pluriannuelles »

### Régie de l'assainissement - état d'avancement des opérations pluriannuelles



## Régie de l'assainissement - évolution des dépenses réelles totales en 2019 à 2023

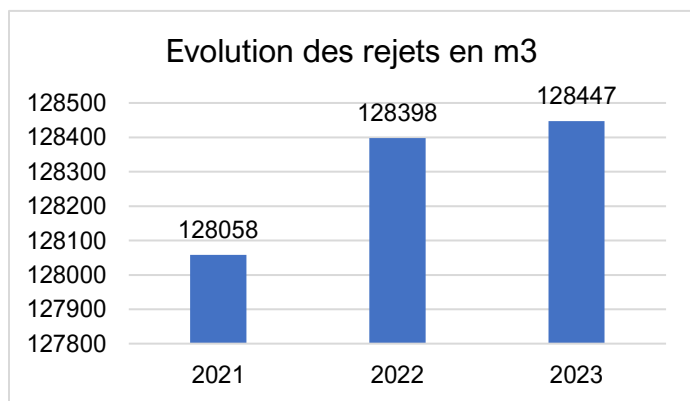


### 9-4 RÉSULTATS 2023 :

	Résultat antérieur	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Cumulé
Fonctionnement	318 412,83 €	419 227,86 €	455 508,48 €	<b>36 280,62 €</b>	<b>354 693,45 €</b>
Investissement	1 347 433,11 €	1 877 316,69 €	960 065,04 €	- <b>917 251,65 €</b>	<b>430 181,46 €</b>

Le solde des reports d'investissement 2023 ne devrait pas nécessiter d'affectation du résultat de fonctionnement 2024. Le budget primitif 2024 reprendra les soldes inchangés dans chaque section (colonne « cumulé »).

### 9-5 ÉVOLUTION DES REJETS EN M3 :



### 9-5 PROSPECTIVE A COURT TERME :

CHAÎNE DE L'EPARGNE	réalisés			prévisions de réalisation			
	2022	2023	évol	évol	2024	évol	2025
Produits réels de fonctionnement	469 785 €	416 821 €	-11%	4,00%	433 494 €	4,00%	450 833 €
Charges réelles de fonctionnement	299 777 €	281 758 €	-6%	8,00%	304 299 €	3,00%	313 428 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>175 254 €</b>	<b>145 612 €</b>			<b>129 195 €</b>		<b>137 405 €</b>
Intérêt de la dette	5 245 €	10 549 €			30 000 €		38 000 €
<b>Epargne brute (CAF brute)</b>	<b>170 009 €</b>	<b>135 063 €</b>			<b>99 195 €</b>		<b>99 405 €</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>36,2%</b>	<b>32,4%</b>			<b>22,9%</b>		<b>22,0%</b>
Remboursement du capital de la dette nouveaux emprunts dont prêt AESN taux zero	19 869 €	59 869 €			80 000 €		80 000 €
<b>Epargne nette (CAF nette)</b>	<b>150 140 €</b>	<b>75 193 €</b>			<b>19 195 €</b>		<b>19 405 €</b>
<b>taux d'épargne nette</b>	<b>32%</b>	<b>18%</b>			<b>9,00%</b>		<b>9,00%</b>

Les hausses de charges et le moindre dynamisme des recettes entraîne une dégradation de l'épargne.

## 9-6 ENDETTEMENT DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT :

La régie a souscrit en 2021 et 2022 :

- Un prêt relais de 894 000 € sur 24 mois au taux de 1,18% à échéance trimestrielle. Ce prêt doit être remboursé le 1/08/2024. Les coûts des deux programmes étant connus, la régie va lever en 2024 un ou plusieurs emprunts sur 50 ans.
- Un prêt de 298 036 € sur 15 ans de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à taux zéro (20 % du coût prévisionnel du programme 1).
- Un prêt de 600 000 € sur 15 ans de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à taux zéro (20 % du coût prévisionnel du programme 2).

➔ Pour en savoir plus « Annexe 3 : Etat de la dette au 31 décembre 2022 »

## 9-7 PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS CONSTITUEES ENTRE 2015 ET 2017 :

Indépendamment des provisions pour dépréciation des actifs circulants constituées lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences faites pas le comptable public qui ont été mises en place à partir du budget 2021, la régie de l'assainissement a mis en réserve entre 2015 et 2017, la somme cumulée de 417 000 €. Il est possible de reprendre toute ou partie de cette provision par l'émission d'un titre de recettes de fonctionnement (chapitre 78).

Exercice 2021

### 02703 - REGIE ASST-LES MONTS D AUNAY

#### BILAN (en Euros)

PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	417 000,00	417 000,00
<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>	<b>417 000,00</b>	<b>417 000,00</b>

## 10- Le budget annexe de l'eau potable

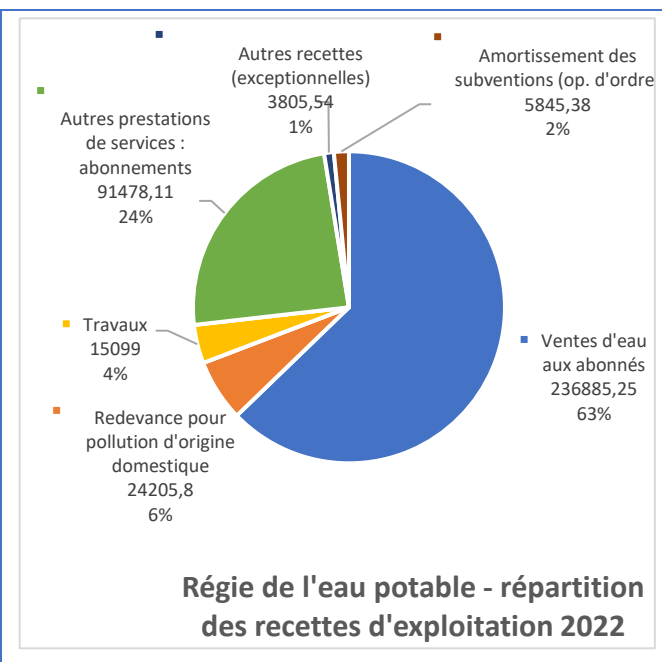
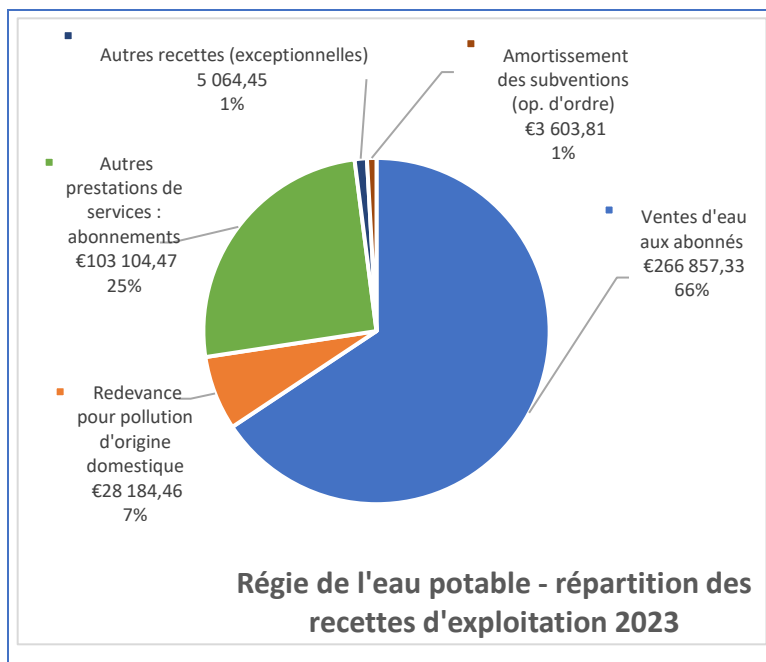
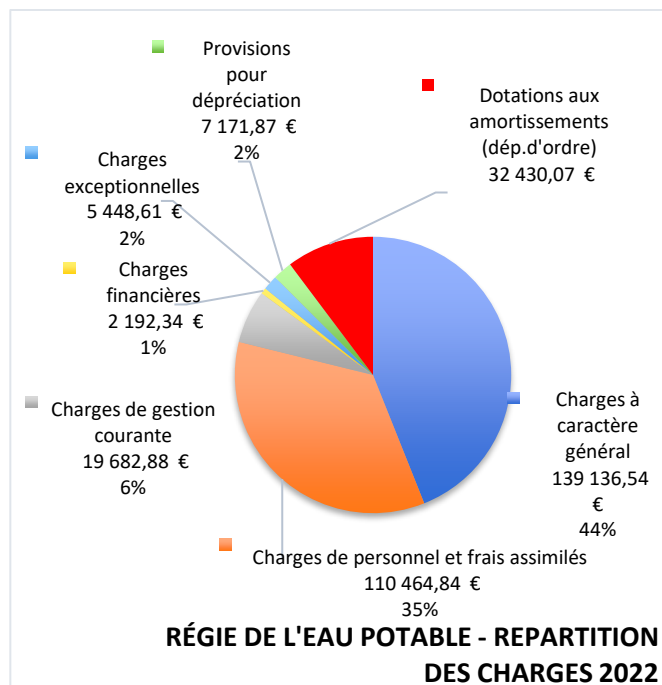
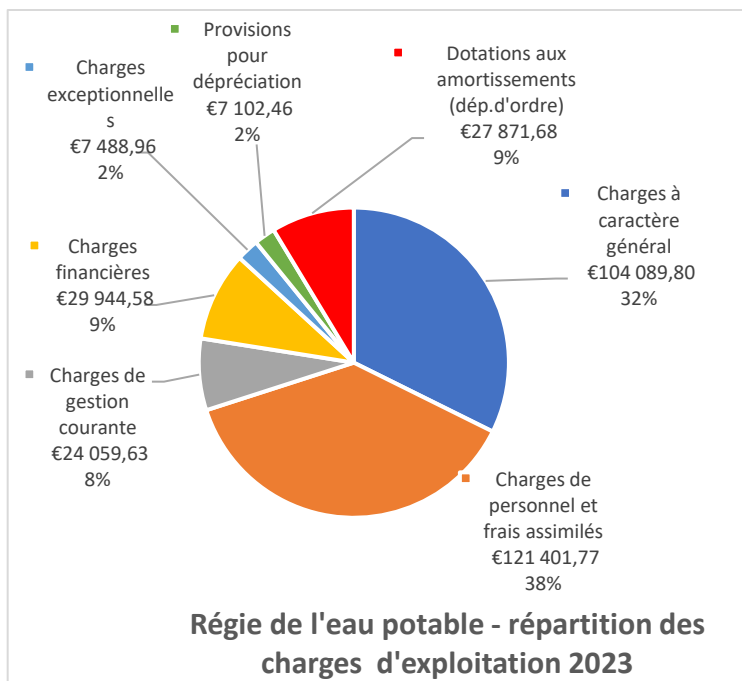
### 10-1 LES CHARGES, LES RECETTES ET LE RESULTAT D'EXPLOITATION, LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DE SERVICE :

Comptes	Libellés DÉPENSES	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
011	Charges à caractère général	102 698,49 €	106 840,65 €	139 136,54 €	104 089,80 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	101 227,93 €	110 760,24 €	110 464,84 €	121 401,77 €
65	Autres charges de gestion courante	18 911,26 €	18 108,03 €	19 682,88 €	24 059,63 €
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>222 837,68 €</b>	<b>235 708,92 €</b>	<b>269 284,26 €</b>	<b>249 551,20 €</b>
66	Charges financières	- €	- €	2 192,34 €	29 944,58 €
67	Charges exceptionnelles	28 605,06 €	568,57 €	5 448,61 €	7 488,96 €
68	Dotations aux provisions	- €	11 176,56 €	7 171,87 €	7 102,46 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>251 442,74 €</b>	<b>247 454,05 €</b>	<b>284 097,08 €</b>	<b>294 087,20 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	31 101,86 €	31 997,95 €	32 430,07 €	27 871,68 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>31 101,86 €</b>	<b>31 997,95 €</b>	<b>32 430,07 €</b>	<b>27 871,68 €</b>
002	Résultat reporté	- €	- €	- €	- €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>282 544,60 €</b>	<b>279 452,00 €</b>	<b>316 527,15 €</b>	<b>321 958,88 €</b>

Comptes	Libellés RECETTES	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	342 592,50 €	376 450,32 €	367 640,49 €	398 146,26 €
74	Dotations et participations	- €	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	2,60 €	1,45 €	2,45 €	1 163,15 €
	<b>Total des recette de gestion courante</b>	<b>342 595,10 €</b>	<b>376 451,77 €</b>	<b>367 642,94 €</b>	<b>399 309,41 €</b>
77	Produits exceptionnels	4 019,39 €	700,00 €	1,59 €	- €
78	Reprises sur provisions	- €	- €	3 801,50 €	3 926,88 €
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>346 614,49 €</b>	<b>377 151,77 €</b>	<b>371 446,03 €</b>	<b>403 236,29 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 839,50 €	3 947,65 €	5 845,38 €	3 603,81 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>3 839,50 €</b>	<b>3 947,65 €</b>	<b>5 845,38 €</b>	<b>3 603,81 €</b>
002	Résultat reporté	- €	- €	- €	- €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>350 453,99 €</b>	<b>381 099,42 €</b>	<b>377 291,41 €</b>	<b>406 840,10 €</b>

Fournitures et prestations (en valeur HT)	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Prix du m3	1,71 €	1,80 €	1,87 €	2,00 €
Redevance AESN prix au m3	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €
Abonnement au service public	45,00 €	45,00 €	45,00 €	60,00 €
Frais de branchement		1 000,00 €	1 250,00 €	- €
Frais ouverture / fermeture branchement		45,00 €	45,00 €	45,00 €

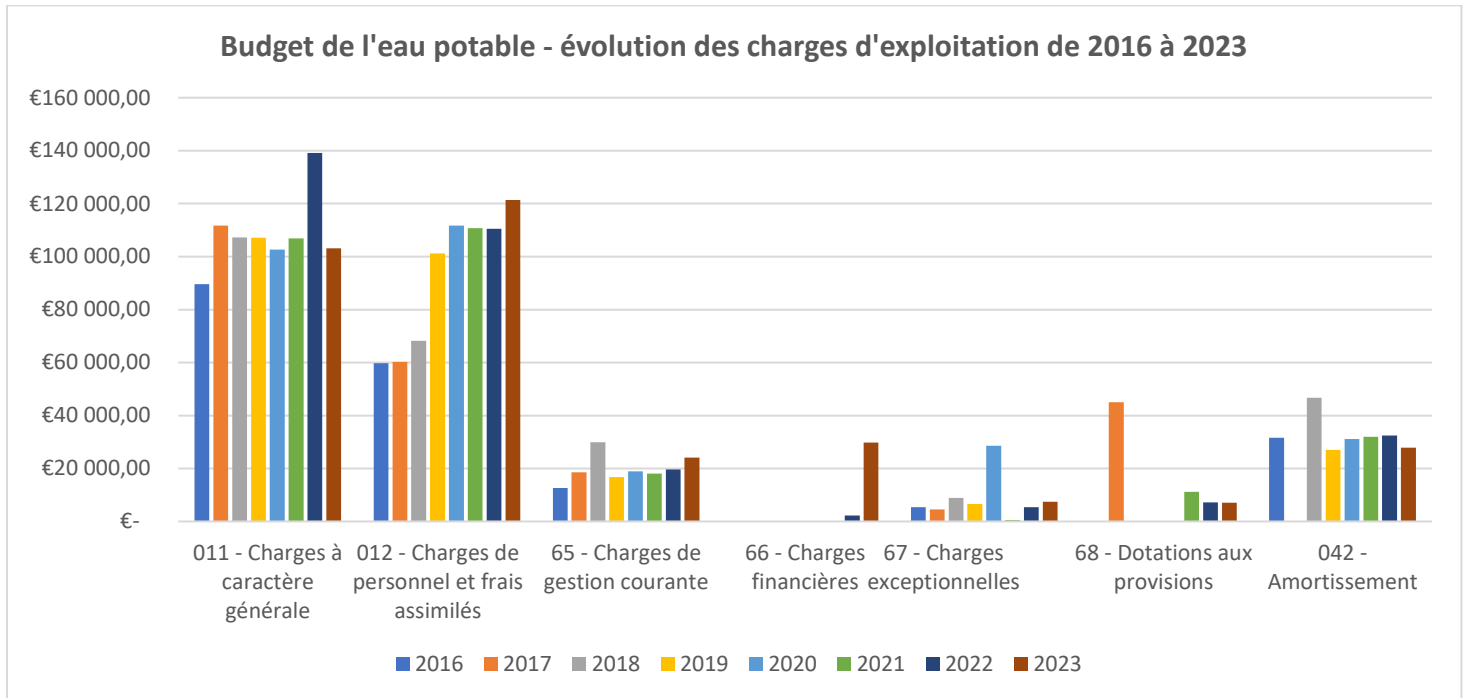
La répartition des charges et des recettes d'exploitation est exprimée pour les années 2022 et 2023 dans les graphes ci-après :



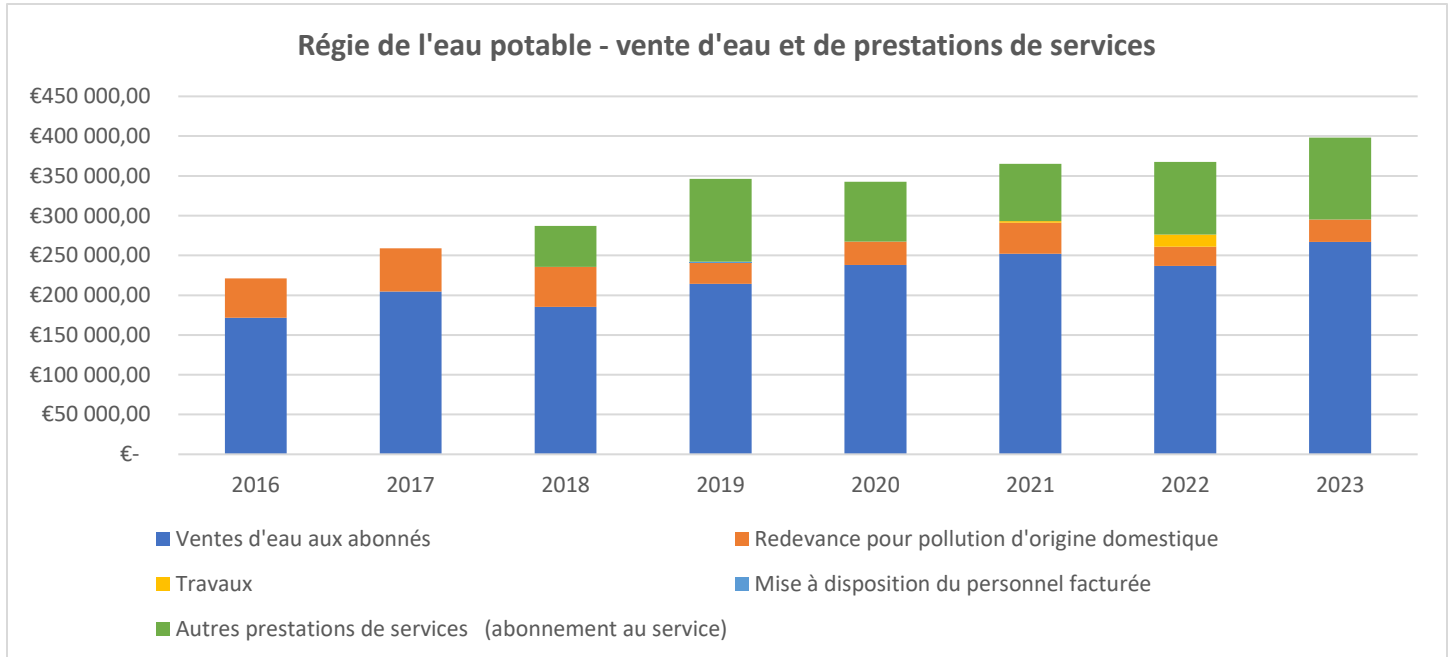
Les charges à caractère général baissent pour les mêmes raisons que pour le budget de l'assainissement : peu de travaux d'extension et de branchements nouveaux, dans le cadre des autorisations d'urbanisme, ont été effectués en 2023 à la différence de 2022. Pour rappel, lorsqu'un projet de construction impose une extension de réseaux, la dépense est réalisée par la régie avant d'être refacturée au pétitionnaire selon la grille tarifaire votée annuellement par le conseil municipal. Les achats de compteurs communicant sont, depuis cette année, imputés en investissement.

Les charges de personnel ont été importantes, en dépit du rééquilibrage des charges de personnel entre les 2 régie (2 postes portés par chacun au lieu de 1,5 pour l'assainissement et 2,5 pour l'eau potable précédemment). Dans le cadre de

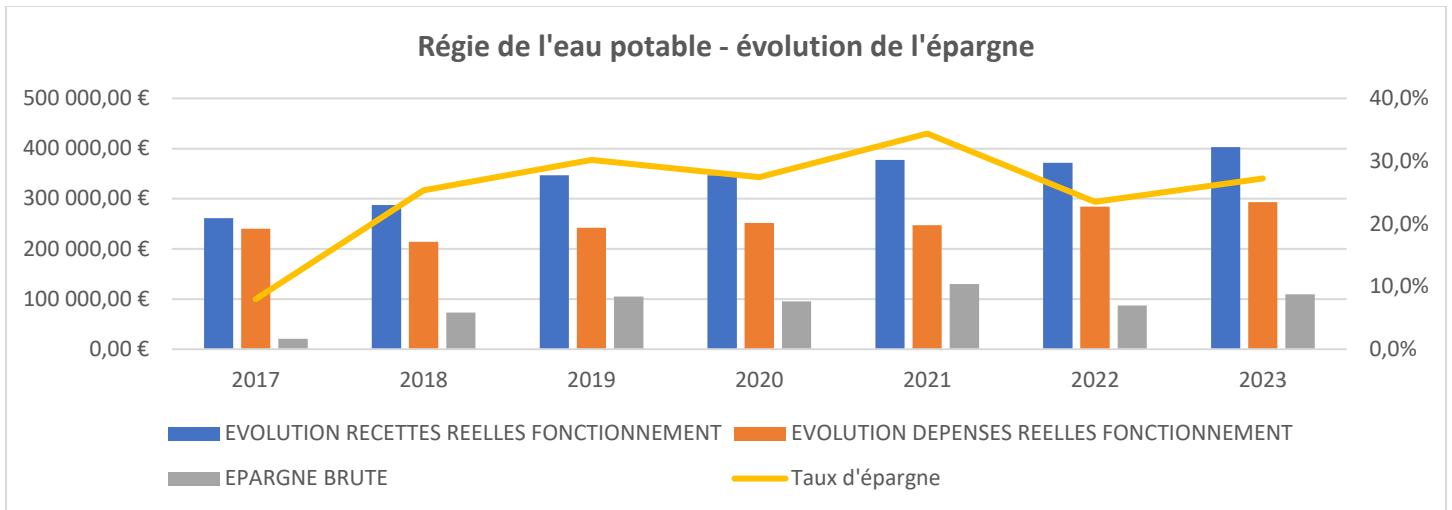
l'anticipation du départ en retraite du responsable de la régie, la commune a recruté dès le mois d'avril 2023 l'agent de maîtrise pour permettre d'un « tuilage » pendant 6 mois.



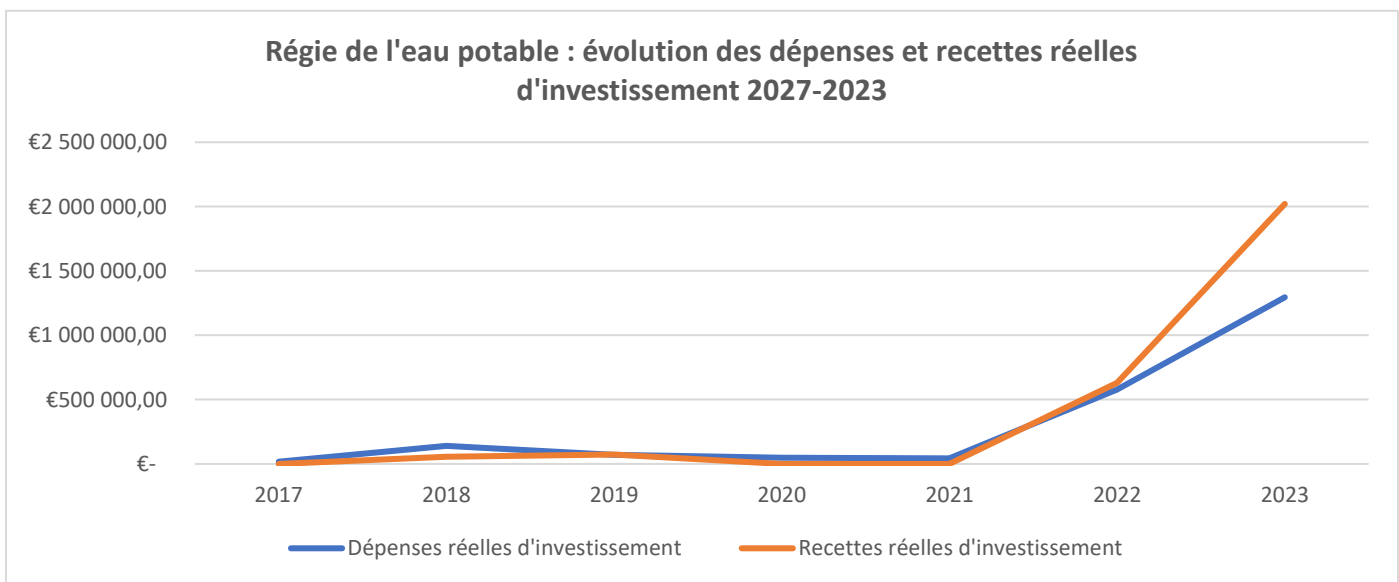
La hausse du prix de la redevance et de l'abonnement a permis d'obtenir une recette supplémentaire respectivement de 30 000 € (+13%) et de 12 000 euros (+ 13%).



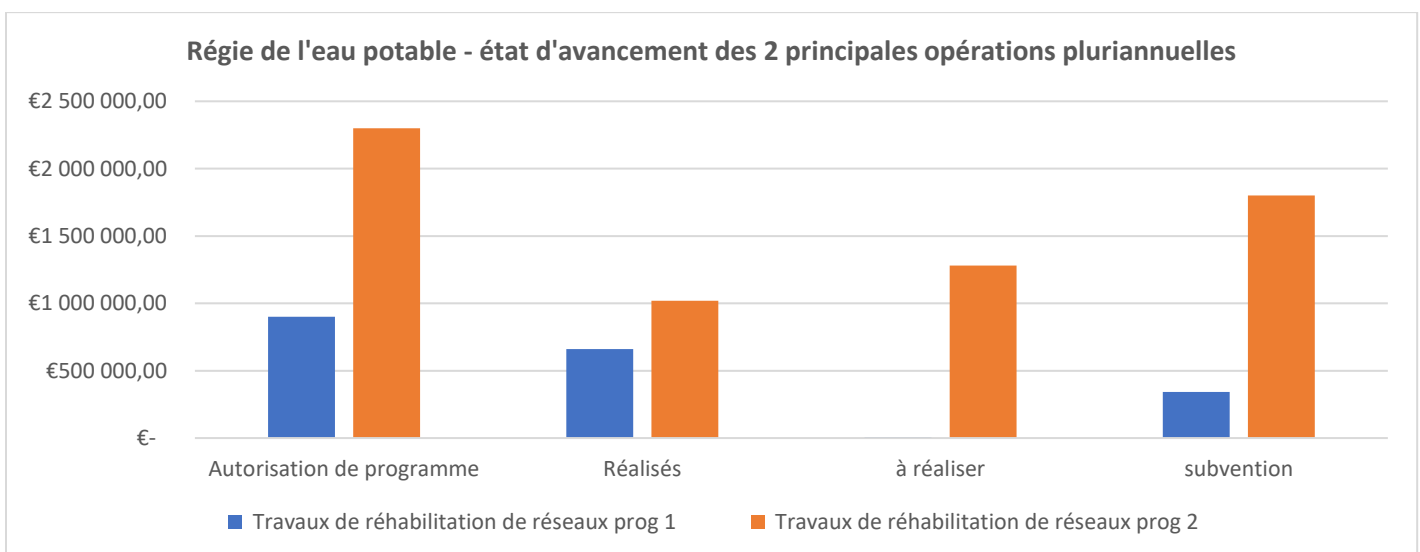
Les recettes réelles ont ainsi augmenté de 7,4% quand les charges d'exploitation ont été limitées à une hausse de 3,2 % : le taux d'épargne augmente.



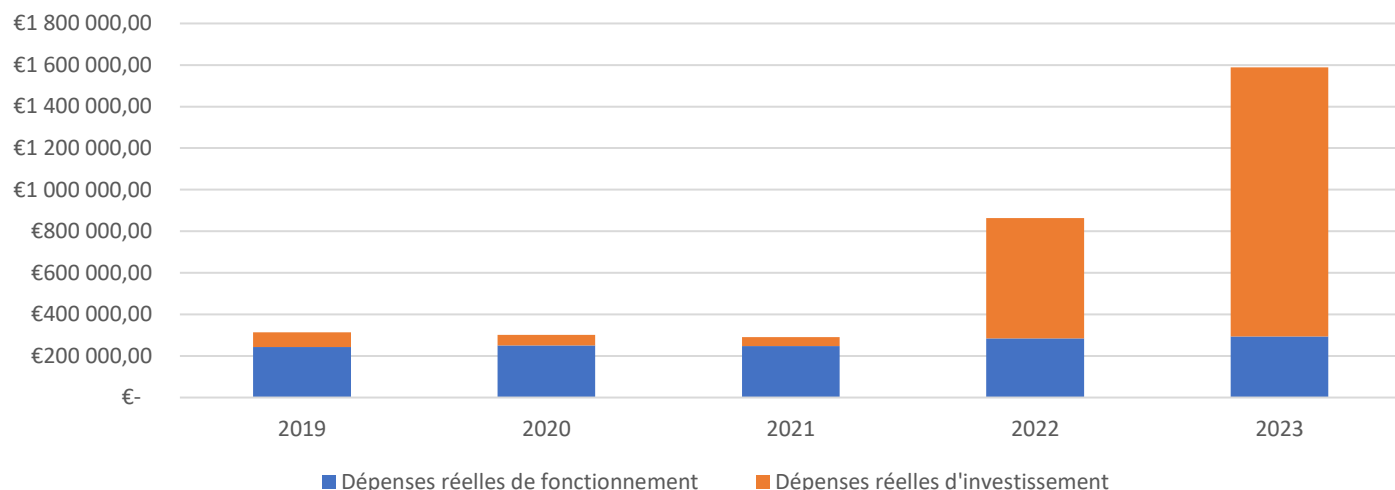
#### 10-2 LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT :



Le premier programme de réhabilitation des réseaux est quasiment achevé. Le coût définitif devrait se situer à 669 000 € financé à presque 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le programme 2 est à 40 % réalisés.



### Régie de l'eau potable - évolution des dépenses réelles totales de 2019 à 2023 (fonctionnement + investissement)



#### 10-3 RÉSULTATS 2023 :

	Résultat antérieur	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Cumulé
<b>Fonctionnement</b>	72 528,16 €	321 958,88 €	406 840,10 €	84 881,22 €	<b>157 409,38 €</b>
<b>Investissement</b>	159 322,33 €	1 298 785,41 €	2 048 701,71 €	749 916,30 €	<b>909 238,63 €</b>

Le solde des reports d'investissement 2023 ne devrait pas nécessiter d'affectation du résultat de fonctionnement 2024. Le budget primitif 2024 reprendra les soldes inchangés dans chaque section (colonne « cumulé »).

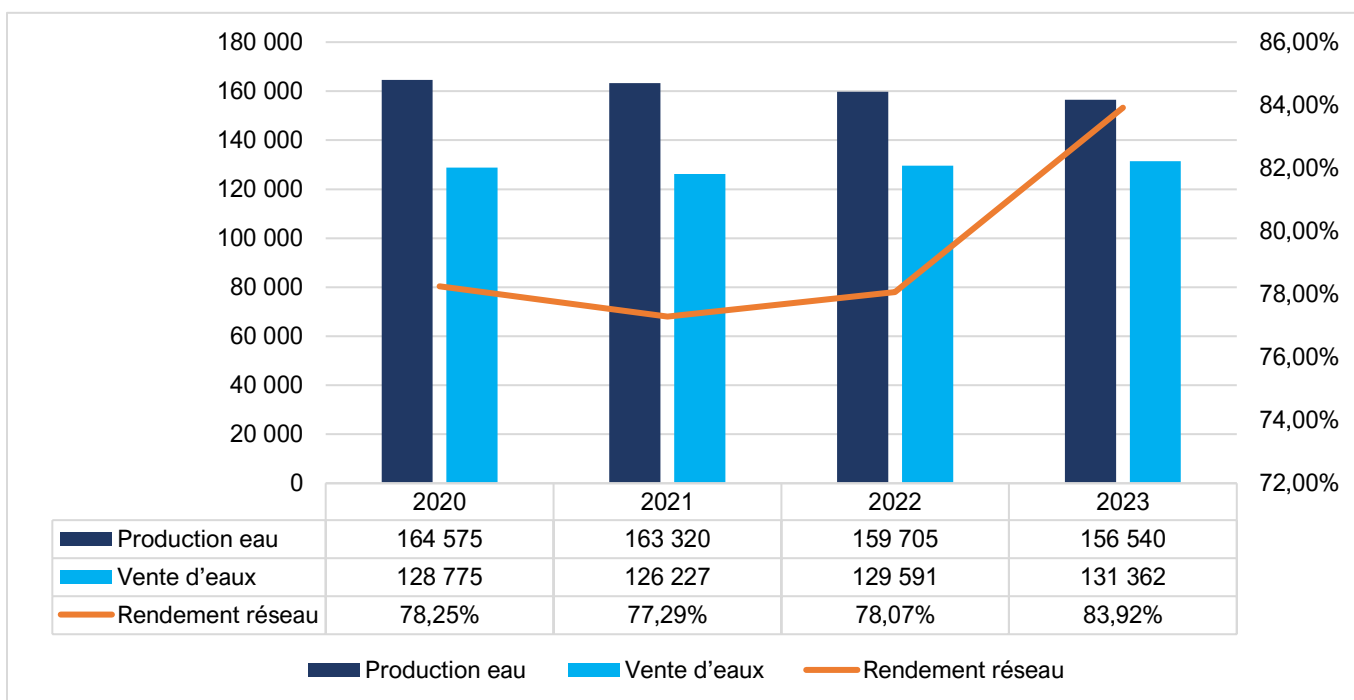
#### 10-4 LES OPERATIONS PLURIANNUELLES D'INVESTISSEMENT :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME AOP		CREDITS DE PAIEMENT					Dépenses réalisées au 31/12/23
		2021	2022	2023	2024	2025	
<b>1<sup>ER</sup> Programme triennal de réhabilitation de réseaux AEP</b>	960 000 €	316 000 €	644 000 €				661 020 €
<b>2<sup>ème</sup> Programme triennal de réhabilitation de réseaux AEP</b>	2 300 000 €		300 000 €	700 000 €	700 000 €	600 000 €	1 019 046 €
<b>Sécurisation captages et réservoirs</b>	180 000 €		150 000 €	30 000 €			6 200 €
<b>Remplacement canalisations (Courtilbert et l'Abbaye)</b>	300 000 €		80 000 €	200 000 €	20 000 €		15 565 €
<b>Total dépenses</b>	<b>3 740 000 €</b>	<b>316 000 €</b>	<b>530 000 €</b>	<b>930 000 €</b>	<b>720 000 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>1 701 831 €</b>

Dépenses		Recettes	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME AOP</b>	3 740 000 €	Agence de l'eau	661 623 €
		Emprunts	1 869 971 €
		Autofinancement reversement TVA	1 208 406 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 740 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 740 000 €</b>

➔ Pour en savoir plus « Annexe 2ter : Opérations d'investissement pluriannuelles »

## 10-5 RENDEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE EN NETTE AMÉLIORATION :



## 10-6 PROSPECTIVE A COURT TERME :

CHAINE DE L'EPARGNE	2022	2023	évol 2023/ 2022	prévisions de réalisation				
				2024	évol	2025	évol	2026
Produits de fonctionnement	371 447 €	403 236 €	9%	419 366 €	4%	436 140 €	4%	453 586 €
Charges de fonctionnement	284 097 €	294 087 €	4%	302 910 €	3%	311 997 €	3%	321 357 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>89 543 €</b>	<b>139 094 €</b>		<b>186 456 €</b>		<b>188 643 €</b>		<b>196 629 €</b>
Intérêt de la dette actuelle	2 192 €	4 047 €		56 000 €		65 000 €		65 000 €
ICNE (impact dette nouvelle)		25 897 €		14 000 €	-	500 €	-	600 €
<b>Epargne brute (CAF brute)</b>	<b>87 350 €</b>	<b>109 149 €</b>		<b>116 456 €</b>		<b>123 643 €</b>		<b>132 229 €</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>23,5%</b>	<b>27,1%</b>		<b>27,8%</b>		<b>28,3%</b>		<b>29,2%</b>
Remboursement du capital de la dette	- €	- €		30 299 €		37 400 €		37 400 €
<b>Epargne nette (CAF nette)</b>	<b>87 350 €</b>	<b>109 149 €</b>		<b>86 157 €</b>		<b>86 243 €</b>		<b>94 829 €</b>
<b>taux d'épargne brute</b>	<b>23,5%</b>	<b>27,1%</b>		<b>20,5%</b>		<b>19,8%</b>		<b>20,9%</b>

Grâce à l'augmentation de la redevance et de l'abonnement, l'épargne constituée est plus confortable et permet de faire face à l'importance des travaux nécessaires à la rénovation des réseaux, de la faiblesse des cofinancements et du nécessaire recours à l'endettement.

## 10-6 ENDETTEMENT DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE :

En 2022, la régie a souscrit un prêt relais de 343 000 € sur 24 mois au taux de 1,18% à échéance trimestrielle. Ce prêt doit être remboursé le 1/08/2024.

En 2023, la régie a souscrit deux emprunts :

- L'un de 1 514 947 € perçu en juillet 2023,
- Et l'autre de 355 024 € qui sera versé en 2024. Leur taux résulte du taux du livret A + 0,4 point. Leur durée : 50 ans en cohérence avec l'amortissement des infrastructures d'eau potable modernisées.

Pour en savoir plus « Annexe 3 : Etat de la dette au 31 décembre 2022 »

## 10-7 PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS :

La régie de l'eau potable a mis en réserve 45 000 € en 2017 qu'il est possible de reprendre en recettes de fonctionnement (chapitre 78).

### 02702 - EAU AUNAY-MONTS D AUNAY (LES)

#### BILAN ( en Euros )

PASSIF	EXERCICE N
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	45 000,00
<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>	<b>45 000,00</b>

## 11 – Le budget annexe photovoltaïque

Le bénéfice en lien avec revente d'une production d'électricité, activité à caractère industriel et commercial, est imposé à l'impôt sur les sociétés. Le budget annexe photovoltaïque intègre les recettes de revente d'électricité et les charges facturées par le budget principal.

FONCTIONNEMENT - VUE DÉTAILLÉE				
Comptes	Libellés DÉPENSES	2021	2022	2023
011	Charges à caractère général	450,64 €	620,58 €	640,10 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>	<b>500,64 €</b>	<b>670,58 €</b>	<b>690,10 €</b>
66	Charges financières	1 396,52 €	1 309,92 €	1 221,34 €
68	Dotations aux provisions	1 340,00 €	1 340,00 €	1 340,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>3 237,16 €</b>	<b>3 320,50 €</b>	<b>3 251,44 €</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>5 558,00 €</i>	<i>5 558,00 €</i>	<i>5 558,00 €</i>
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>5 558,00 €</b>	<b>5 558,00 €</b>	<b>5 558,00 €</b>
002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 795,16 €</b>	<b>8 878,50 €</b>	<b>8 809,44 €</b>
Comptes	Libellés RECETTES	2021	2022	2023
70	Produits des services, du domaine et ventes...	8 776,52 €	8 928,17 €	9 882,28 €
	<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>	<b>8 776,52 €</b>	<b>8 928,17 €</b>	<b>9 882,28 €</b>
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>8 776,52 €</b>	<b>8 928,17 €</b>	<b>9 882,28 €</b>
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat reporté	408,72 €	408,72 €	408,72 €
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 776,52 €</b>	<b>8 928,17 €</b>	<b>9 882,28 €</b>
		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	Epargne brute	5 539,36 €	5 607,67 €	6 630,84 €
	Taux d'épargne brute	63,1%	62,8%	67,1%
	Résultat de fonctionnement	-18,64 €	49,67 €	1 072,84 €
	Résultat antérieur	408,72 €	390,08 €	439,75 €
	Résultat cumulé à reporter sur N+1	390,08 €	439,75 €	1 512,59 €

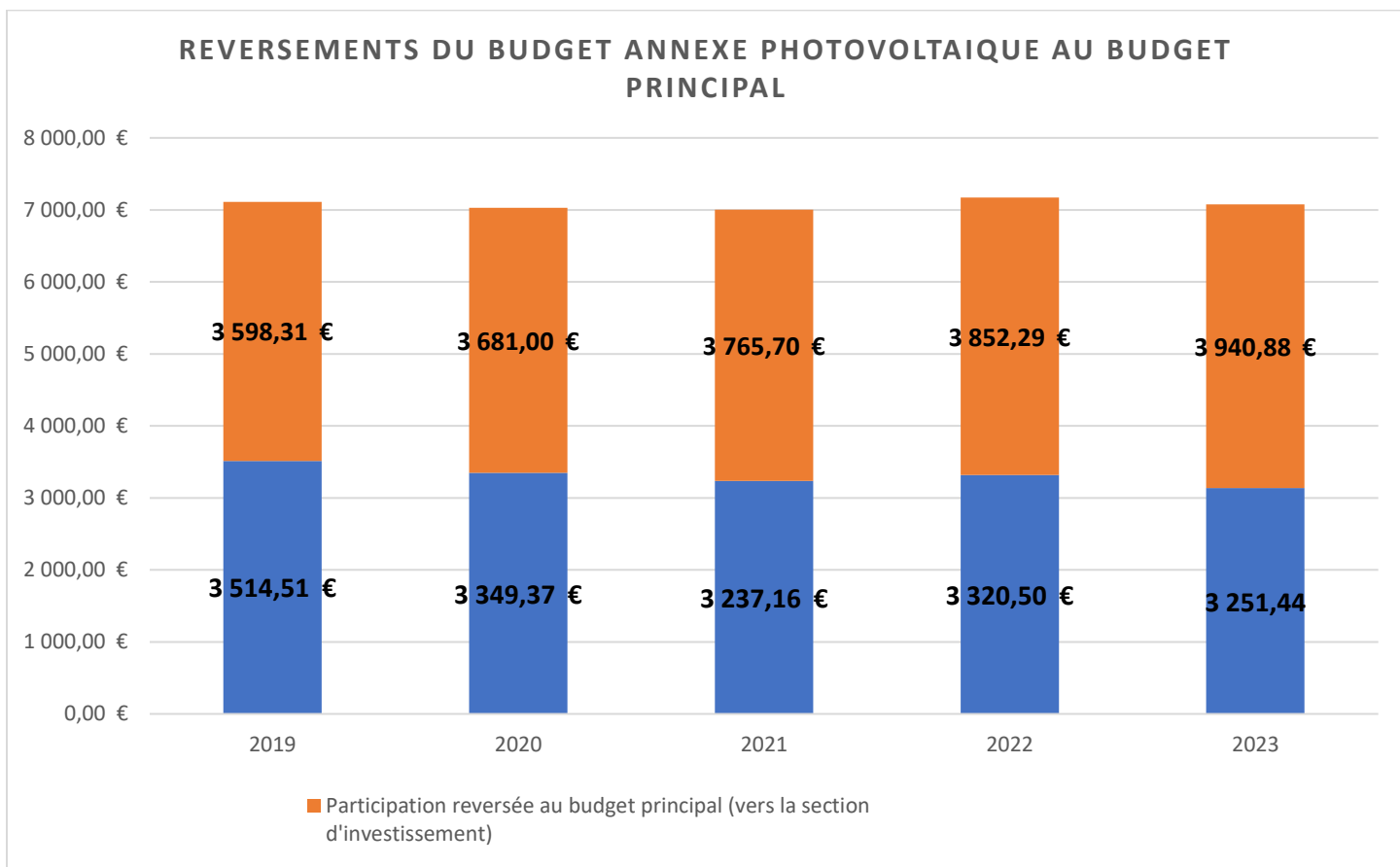
**INVESTISSEMENT - VUE DÉTAILLÉE de 2019 à 2021**

Comptes	Libellés DÉPENSES	2021	2022	2023
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 337,88 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 765,70 €	3 852,29 €	3 940,88 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>6 103,58 €</b>	<b>3 852,29 €</b>	<b>3 940,88 €</b>
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 103,58 €</b>	<b>3 852,29 €</b>	<b>3 940,88 €</b>

Comptes	Libellés RECETTES	2021	2022	2023
	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	5 558,00 €	5 558,00 €	5 558,00 €
	<b>OPERATIONS D'ORDRE PRELEVÉES SUR FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 558,00 €</b>	<b>5 558,00 €</b>	<b>5 558,00 €</b>
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>5 558,00 €</b>	<b>5 558,00 €</b>	<b>5 558,00 €</b>
001	Solde d'exécution positif reporté	7 997,60 €	7 452,02 €	7 997,60 €
001-00001	Résultat reporté ou anticipé	7 997,60 €	7 452,02 €	7 997,60 €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 558,00 €</b>	<b>5 558,00 €</b>	<b>5 558,00 €</b>

	2021	2022	2023
Résultat d'investissement	-545,58 €	1 705,71 €	1 617,12 €
Résultat antérieur	7 997,60 €	7 452,02 €	9 157,73 €
Résultat cumulé à reporter sur N+ 1	7 452,02 €	9 157,73 €	10 774,85 €

La recette de revente de production électrique est reversée à 72 % sur le budget principal (7 192,32 € au total).



## 12- Conclusion

**La bonne gestion financière de la commune lui permet à nouveau d'afficher une situation saine, mais nous devons faire face à un contexte économique national qui continue de se dégrader. L'élaboration du budget 2024 s'inscrit dans un environnement perturbé, tendu.**

Les grands axes du budget 2024 s'inscrivent, comme en 2023, dans une perspective de recherche de nouveaux équilibres :

- **Maintenir un niveau de service public et favoriser le dynamisme de ces services publics** : avec les projets de nouvelle brigade de gendarmerie, de mise en conformité de la crèche (passage de 13 à 15 places), d'implantation d'un siège de l'Office Public de la Biodiversité, de construction de logements pour les officiers de la caserne mobile et en accompagnant tous les services souhaitant s'installer ou s'agrandir dans la commune.
- **Confirmer le soutien apporté aux associations**, en termes de subventions, via le budget principal et celui du CCAS, et surtout via la mise à disposition totale ou partagée de bâtiments et d'équipements publics.
  - Ainsi, les locaux de la crèche à Espace Bambins, le stade de football (terrains, vestiaires, club house à l'USAO), le bâtiment de l'ancien camping partiellement au SLBP, l'espace Bellanger à l'école élémentaire d'Aunay/Odon à l'Union Musicale ou encore l'ancien centre de tri place du Marché à la Croix Rouge... Les associations se partagent également des locaux et équipements spécialisés ou mixtes, tel que le dojo, les salles des fêtes et polyvalente... Le cinéma mis à disposition de l'association Le Paradiso dont il faut signaler qu'elle a financé entièrement son fonctionnement sans aide communale de 2019 à 2023 (y compris chauffage, électricité...).
  - Les locaux dédiés à des services publics, comme la mairie ou la bibliothèque, sont réservés à leur activité principale, mise à disposition qu'en respectant des règles de sécurité : pendant les heures d'ouverture des lieux et/ou dans le cadre d'une réunion organisée avec la municipalité (élus ayant délégation).
  - La commune soutient également les animations en prêtant du matériel, en prêtant concours des élus et des agents municipaux.
- **Poursuivre le soutien et l'accompagnement au dynamisme et à l'attractivité de la commune**, en lien avec le soutien aux associations qui participent quotidiennement à l'animation et au rayonnement du territoire, les commerces et les habitants qui par des engagements petits ou grands contribuent au bien vivre ensemble. Plusieurs animations viendront dynamiser la commune en plus de celles organisées par le Comité des Fêtes d'Aunay/Odon : autour du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération notamment.
- **Confirmer les efforts de gestion mis en œuvre depuis le début du mandat** en ayant intégré la pleine compétence périscolaire (restaurants scolaires) et dans un contexte perturbé, inflationniste.
- **Conserver un niveau d'épargne brute suffisamment important pour préserver notre capacité de réaliser les investissements nécessaires.**
- **Favoriser les actions et investissements responsables concourant à une plus grande sobriété énergétique, au rayonnement et au dynamisme de la commune** : travaux de performance énergétique au cinéma et de renaturation du square Jean Moulin (à proximité du cinéma), projet d'extension du réseau de chaleur, renaturation rue de Caen, projet dit « trame verte ».
- **Rechercher activement les cofinancements de ces programmes d'investissement en sollicitant** :
  - L'Europe via les fonds LEADER pour la cage de lancer, le skate-park et le parcours santé. Les travaux de ces équipements sportifs vont débuter au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.
  - L'Etat via la DETR, le DSIL et le fonds vert pour les projets Cinéma et renaturation, trame verte ;
  - Le Centre National du Cinéma ;
  - La Région via le Contrat de Territoire Régional pour les projets Cinéma, renaturation du square, renaturation de la rue de Caen ;
  - Le Département via le Contrat de Territoire Départemental pour la rue de Caen et le Cinéma.
- **Avoir la capacité à faire face** aux imprévus découlant de la situation internationale.

**S'agissant des régies communales de l'eau potable et de l'assainissement**, qui conduisent des programmes ambitieux de réhabilitation des réseaux depuis 2020, avec une phase opérationnelle débutée en 2022 imposant de nombreuses déviations et des perturbations plus ou moins prolongées, en ce début 2024 le programme 1 est achevé et le deuxième devrait se prolonger jusqu'en début 2025.

Il est important de rappeler de impacts bénéfiques de ces travaux pour la collectivité dont notamment :

- **La protection de la ressource en eau** dans un contexte de raréfaction même si la période de précipitation durable actuelle inverse ponctuellement la tendance ;
- **La lutte contre la pollution des nappes et des cours d'eau** en réduisant les débordements de la station (mise en séparatif), en remplaçant des canalisations d'eaux usées fuyantes ;
- **La mise à profit des mesures du plan de relance en 2021 puis des fonds dédiés à la transition écologique** pour réduire le reste à charge des usagers sur les travaux : subventions de 60 % sur les travaux d'assainissement et de 30 à 50 % sur l'eau potable (50% sur le programme 1). Cet effet d'aubaine permet de limiter considérablement la hausse du prix du m3 d'eau potable et d'eau assainie dans un contexte de hausse générale des coûts (inflation, réglementation imposant des charges nouvelles).
- **La réduction de l'impact de la réforme des redevances des agences de l'eau** mise en place par la Loi de Finances pour 2024 qui prévoit l'instauration de redevances dues par les communes en fonction du taux de fuite et de l'existence d'une programmation d'amélioration des réseaux d'eau potable et usées.

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 - Annexe 1

## Présentation synthétique du personnel communal



L'effectif communal représente actuellement 57 agents, dont 37 femmes et 20 hommes. Les agents des régies de l'eau potable et de l'assainissement sont rattachés au tableau des effectifs communaux (sont compris dans les 57 agents). En 2023, 5 agents titulaires et 1 agent contractuel ont fait valoir leur droit à la retraite.

Au 31/12/2023 :

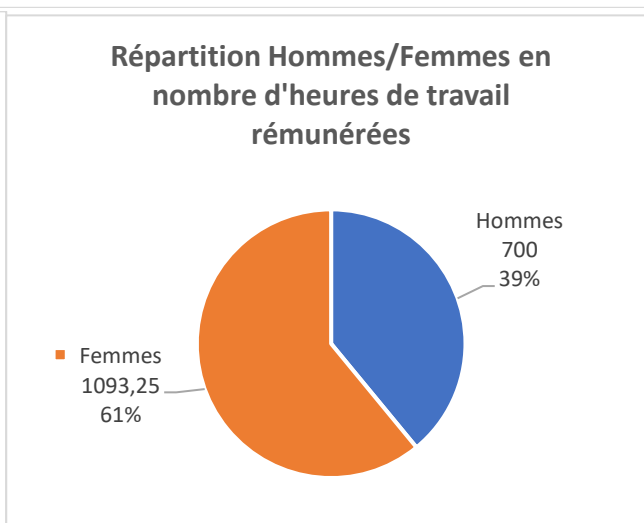
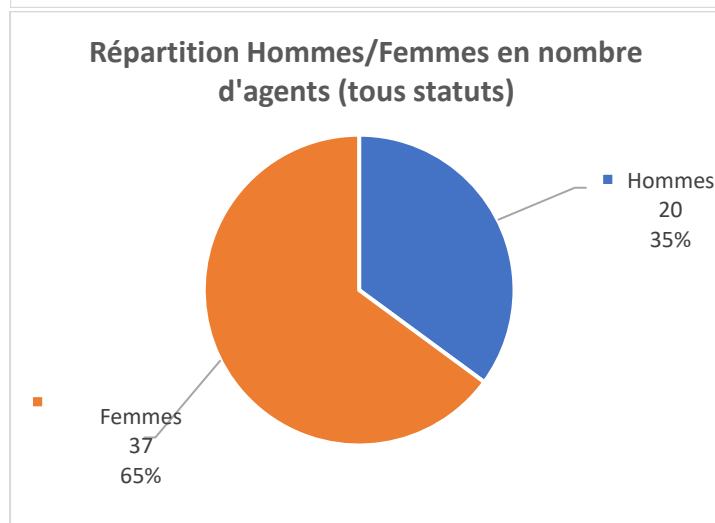
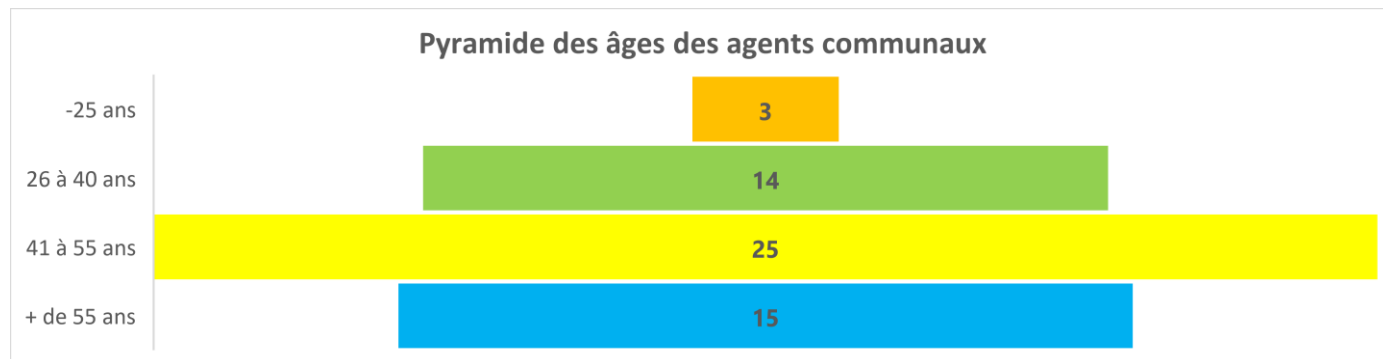
- ➔ 40 agents sont titulaires. Parmi le personnel sous contrat (17), 7 agents sont en contrat aidé.
- ➔ 21 agentes sont à temps non complet, essentiellement en poste dans les écoles.
- ➔ 39 % de l'effectif municipal travaille dans les écoles, garderies et cantines.
- ➔ 15 agents sont âgés de 55 ans et plus. Parmi eux, 3 vont faire valoir leur droit à la retraite entre janvier et décembre 2024.

En équivalent temps plein, l'effectif communal est de 51,5 ETP.

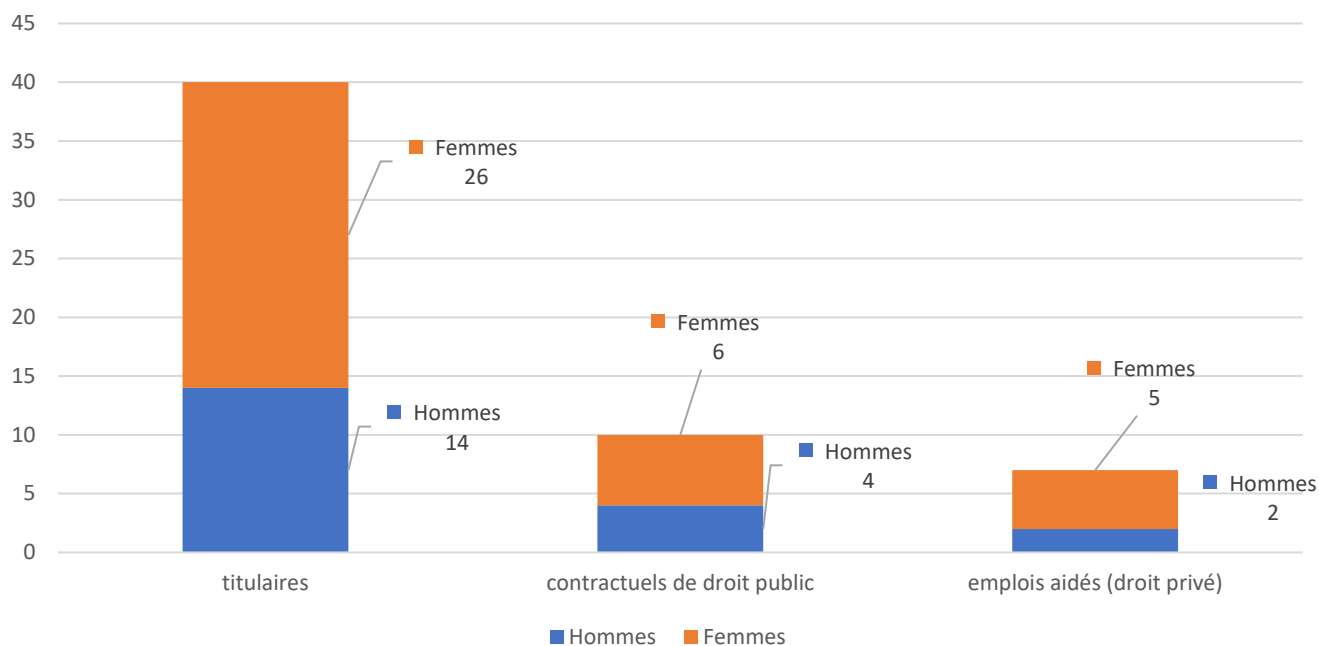
Le masse salariale communale est répartie sur 3 budgets :

Budgets	Masse salariale nette (déduction faite des remboursements de l'assurance)	Part des charges réelles	Poids des charges de personnel	Poids des charges de personnel moyenne strate*	Population légale au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Part charges de personnel/ Population	Part charges de personnel/population moyenne de la strate*
Budget principal	1 728 760 €	3 539 658 €	48,8%	55 %	4 659	371 €	570 €
Régie de l'eau potable	121 402 €	293 071 €	41,4%				
Régie de l'assainissement	85 850 €	281 757 €	30,5%				
<b>TOTAL</b>	<b>1 936 012 €</b>	<b>4 114 486 €</b>	<b>47,1%</b>				

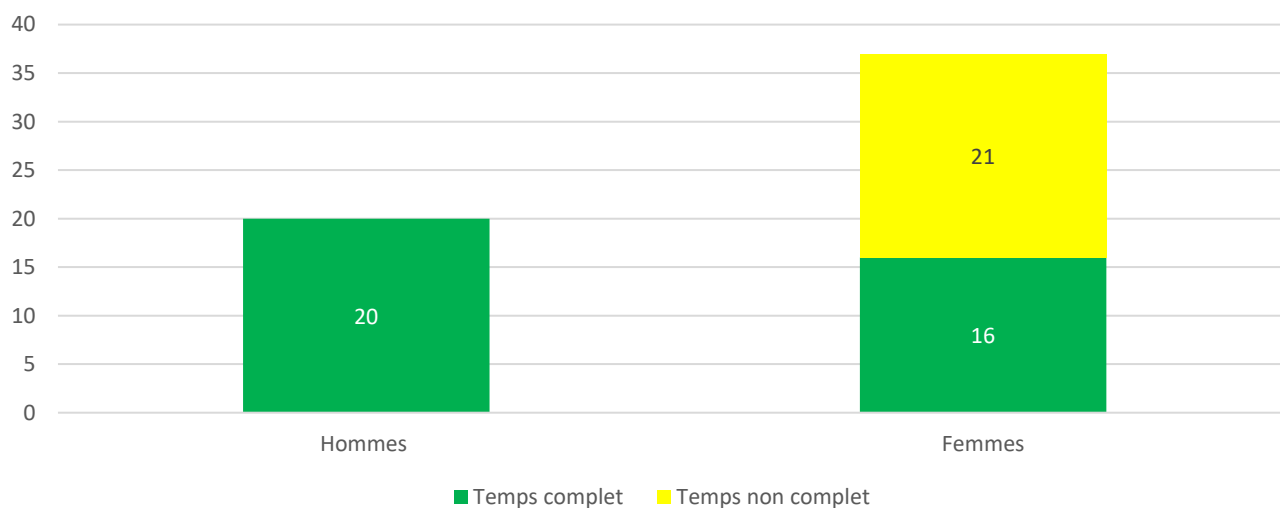
Source : Territoires et Finances - Principaux ratios financiers des communes et intercommunalités en 2022 AMF et La Banque Postale – strate 3 500 à 10 000 habitants.



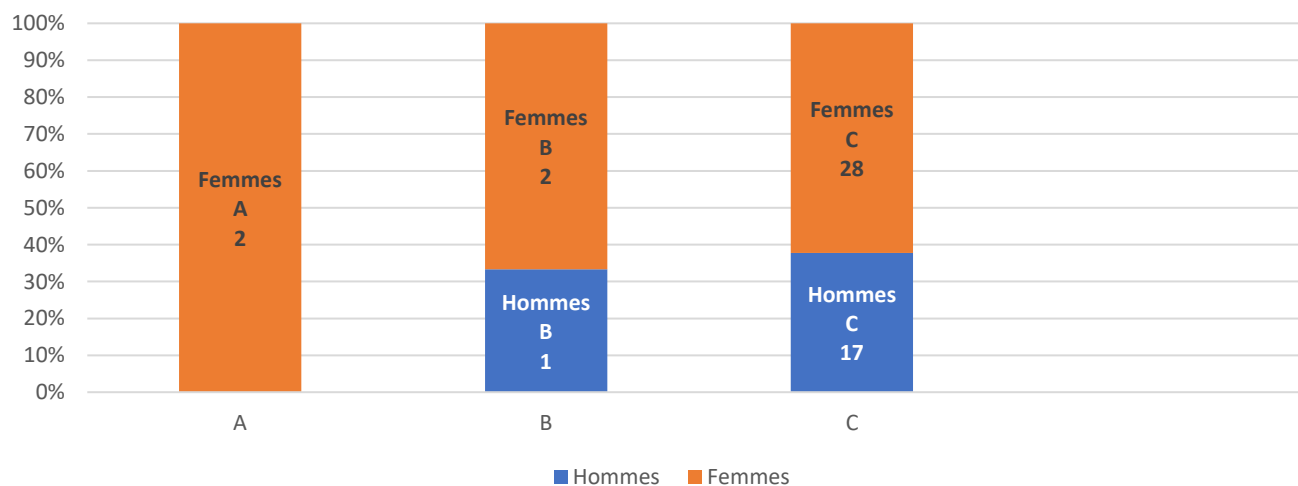
### Répartition hommes femmes par statut

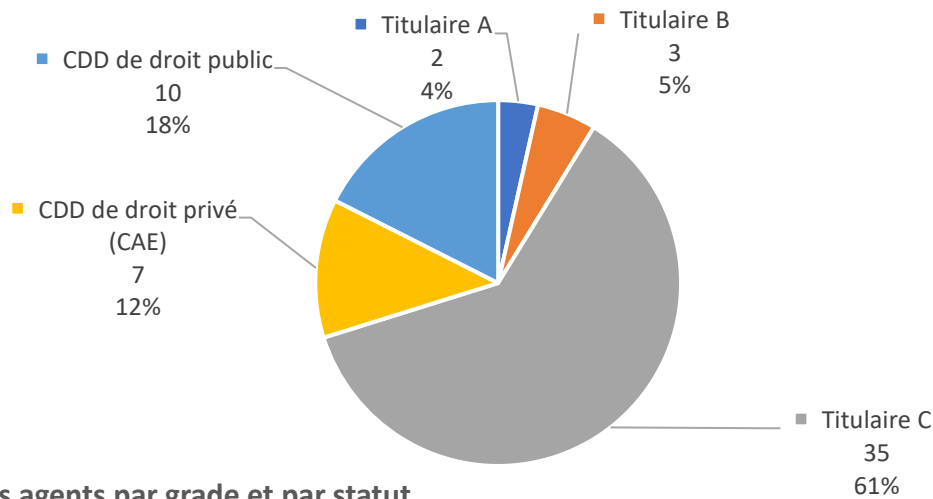


### Répartition par temps complet et temps non complet et par sexe



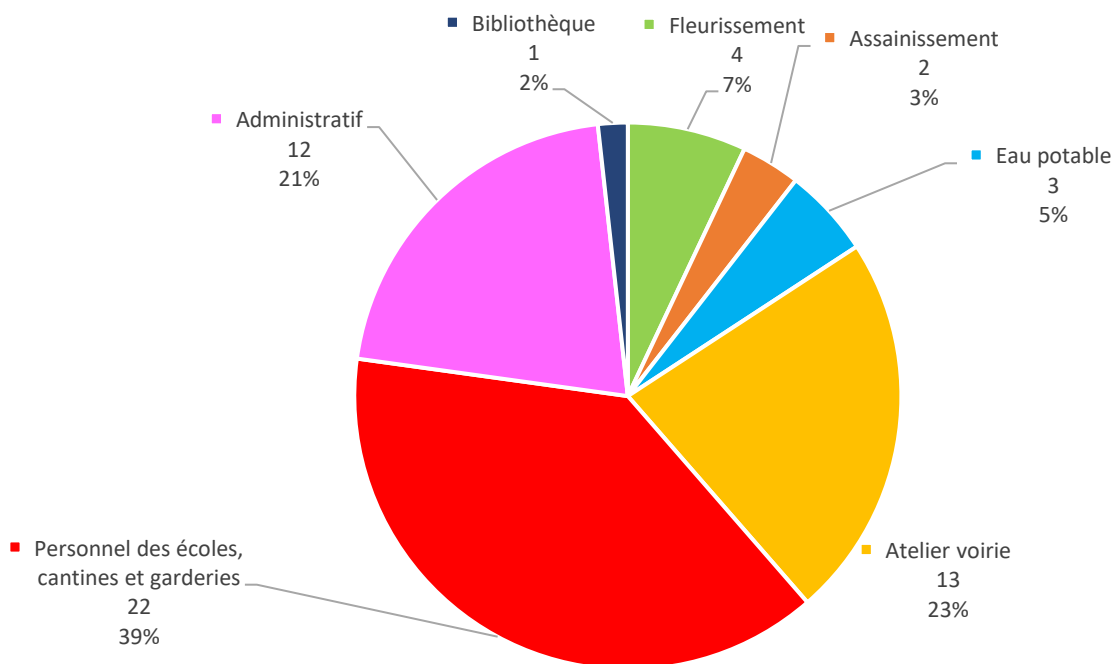
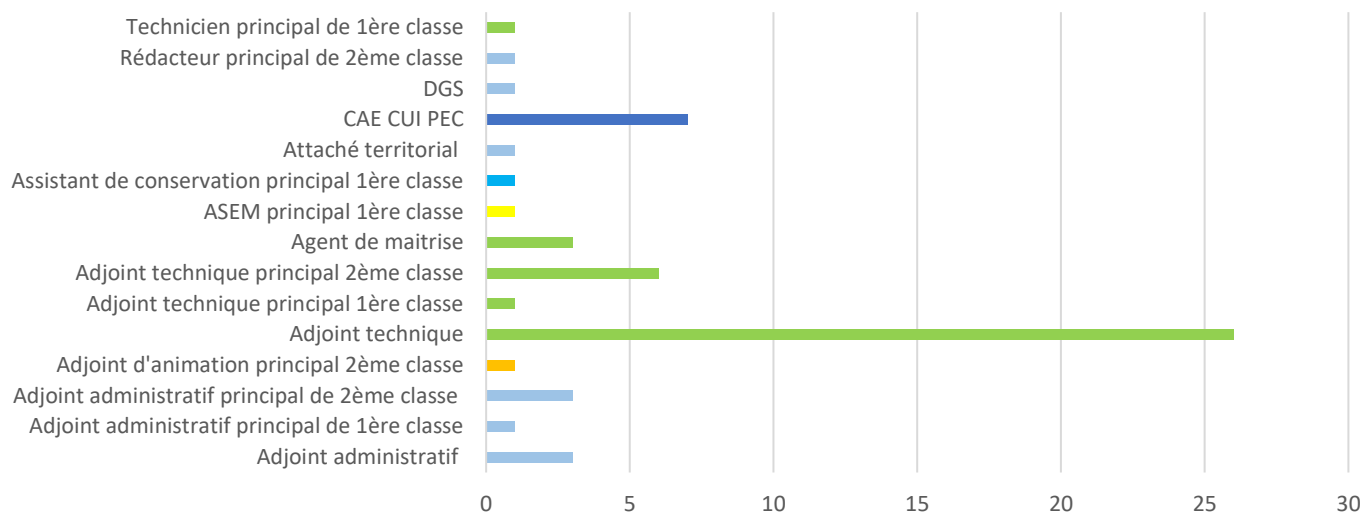
### Répartition des agents de droit public par catégorie et par sexe





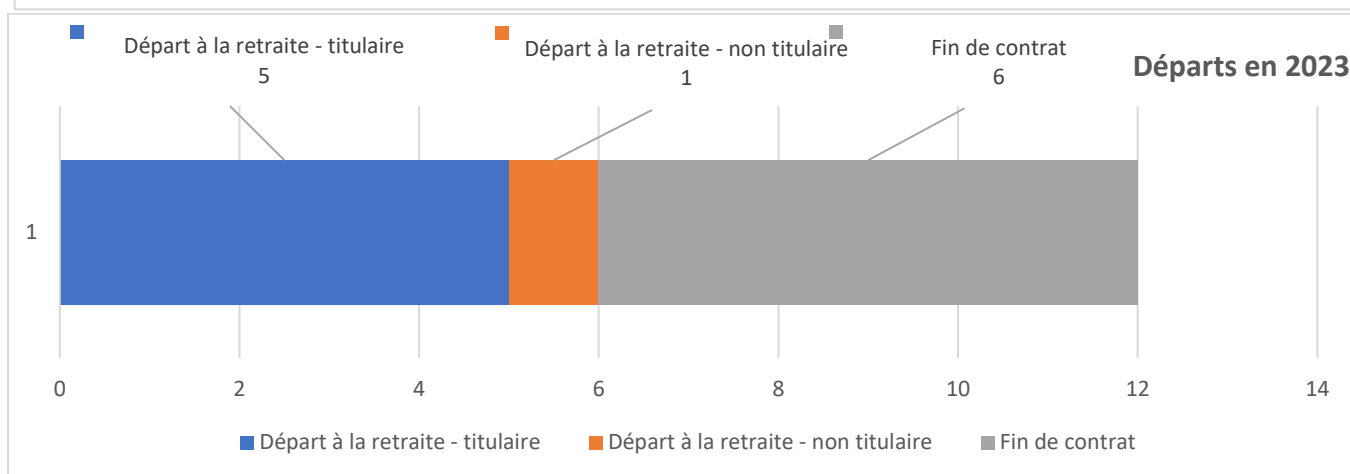
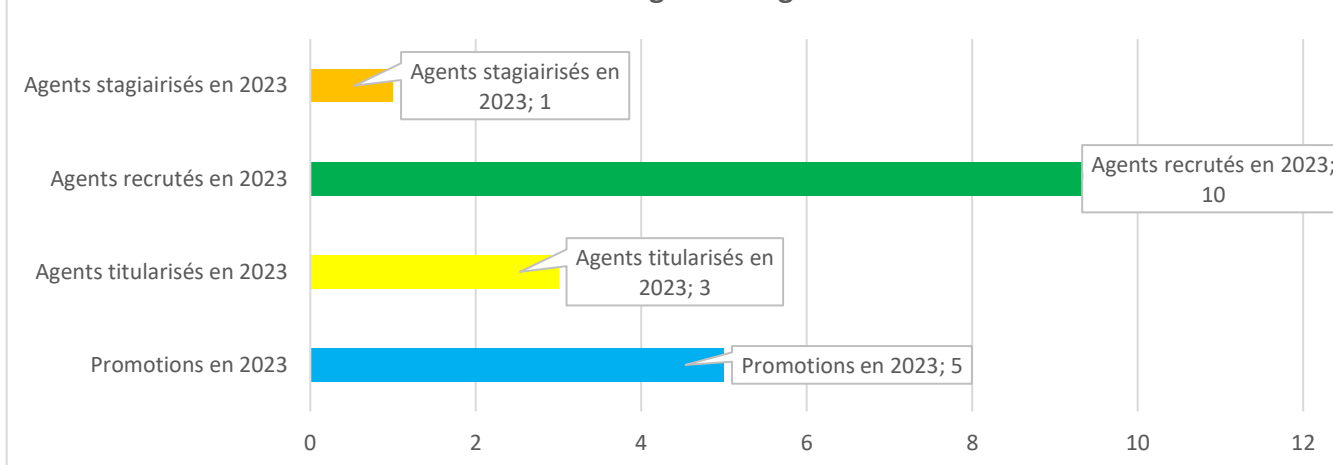
Répartition des agents par grade et par statut

Répartition des effectifs par grade (ou statut)



Répartition du personnel communal par secteur

### Evolution des carrières des agents et agents recrutés en 2023



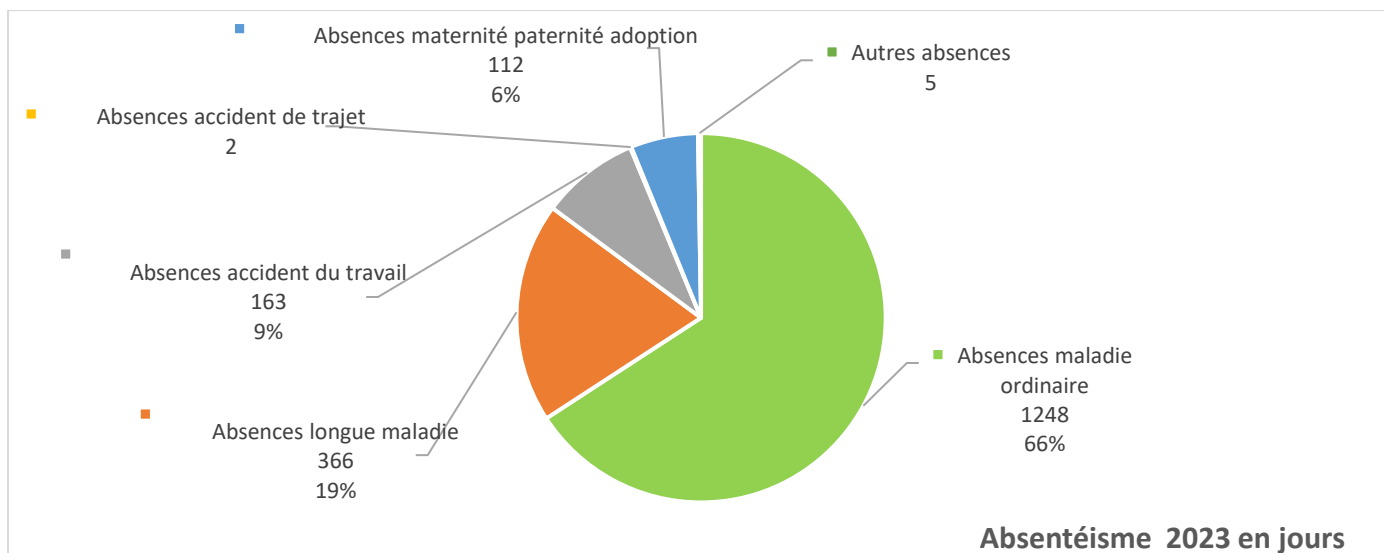
### Absentéisme :

Les administrations doivent s'assurer pour être indemnisées des arrêts de maladie de leurs personnels.

La commune a souscrit une assurance statutaire qui est actionnée au 15ème jours d'arrêt de maladie.

Le coût de la police d'assurance statutaire s'est élevé à 80 533,22 € en 2023 contre 72 321 € en 2022. L'augmentation de cette police a été liée au risque « maladie professionnelle » mis en œuvre par la commune depuis 2018 pour un agent de maîtrise puis à la forte « sinistralité » résultant d'accidents du travail et d'une absence pour longue maladie.

La fin de l'indemnisation maladie professionnelle produira ses effets sur le coût de la police d'assurance statutaire en 2024. Toutefois, la forte sinistralité 2023 conduira automatiquement à une augmentation de cette police d'assurance.



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 - Annexe 2



Budget Principal - section d'investissement - opérations pluriannuelles (Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement)

opération	LIBELLES OPERATIONS PLURIANNUELLES ACTUELLES	TOTAL AP	Crédits consommés en 2022 et antérieurs	Crédits consommés 2023	Total consommé	CREDITS DE PAIEMENT						TOTAL	observation	
						2024				2025	2026			2027
						Reports	solde CP 2023 non engagés	2024 esquisse	TOTAL					
01145	AMENAGEMENT URBAINS : Aménagement du bas de la rue de CAEN	1 150 320,00 €	6 068,80 €	10 855,32 €	16 924,12 €	0,00 €	199 075,00 €	100 000,00 €	299 075,00 €	834 320,00 €		1 150 319,12 €	Modifier l'AP pour scinder 2024	
01160	CONSTRUCTION CENTRE SECOURS AUNAY	287 400,00 €	197 146,18 €	86 924,77 €	284 070,95 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €		284 070,95 €	opération à clôturer	
09007	REHABILITATION STADE COMMUNAL	1 440 000,00 €	1 255 721,59 €	17 327,52 €	1 273 049,11 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €		1 273 049,11 €	opération à clôturer	
09013	PROG TRIENNAL RESEAUX EAUX PLUV 1	170 000,00 €	84 445,09 €	30 260,81 €	114 705,90 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	114 705,90 €	opération à clôturer	
09021	2eme PROG TRIENNAL RESEAUX EAUX PLUV	400 000,00 €		101 907,96 €	101 907,96 €	59 290,00 €	18 802,00 €	220 000,00 €	298 092,00 €	0,00 €	0,00 €	399 999,96 €	modifier l'AP 2022	
09008	REHAB BATIMENTS ECOLE ELEM AUNAY SUR ODON	3 000 000,00 €	120 855,94 €	2 362 032,03 €	2 482 887,97 €	457 497,00 €	59 615,00 €	0,00 €	517 112,00 €			2 999 999,97 €		
09005	ACQ IMMEUBL 5 RUE DU 12 JUIN	476 000,00 €	26 117,52 €	253 537,56 €	279 655,08 €	193 993,00 €	2 351,00 €	0,00 €	196 344,00 €			475 999,08 €		
09019	SKATE PARK	130 000,00 €				117 540,00 €		0,00 €	117 540,00 €			117 540,00 €	modifier l'AP 2023	
12	REMPLACEMENT DE MATS DE + DE 30 ANS	71 300,00 €				23 000,00 €		22 000,00 €	45 000,00 €	14 500,00 €	11 000,00 €	800,00 €	71 300,00 €	modifier l'AP 2023
09017	ACCESSIBILITE REHABILITATION EXTENSION DU CINEMA	2 161 200,00 €	- €	12 869,27 €	12 869,27 €		558 126,00 €		558 126,00 €	1 000 000,00 €	603 074,00 €	2 161 200,00 €	modifier l'AP 2023	
<b>PROJETS D'OPERATIONS PLURIANNUELLES</b>														
090xx	CINEMA - AMENAGEMENTS EXTERIEURS DESIMPERMEABILISATION	204 000,00 €			- €				0,00 €	100 000,00 €	104 000,00 €	204 000,00 €		
090xx	CINEMA - EQUIPEMENTS CINEMATOGRAPHIQUES	300 000,00 €			- €				0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	300 000,00 €		
09016	CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE				- €							0,00 €		
09023	MISE EN CONFORMITE CRECHE PARENTALE	- €			- €							0,00 €		
090xx	CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS OFFICIERS	- €			- €							0,00 €		
090xx	CONSTRUCTION DU SIEGE OFB	- €			- €							0,00 €		
		9 790 220,00 €			4 566 070,36 €	851 320,00 €	837 969,00 €	342 000,00 €	2 031 289,00 €	2 098 820,00 €	868 074,00 €	800,00 €	9 552 184,09 €	

Cofinancement des opérations

opération	LIBELLES OPERATIONS PLURIANNUELLES ACTUELLES	TOTAL AP	DETR	DSIL	Fonds verts	FNADT	Leader	Contrat de territoire Régional	Contrat de territoire Départemental	Amendes de police	CAF	SDEC	Autres co-financiers	FCTVA	Financements obtenus	fctva	coût réel supporté	TOTAL OPERATION	PART COFINANCEE
01145	AMENAGEMENT URBAINS : Aménagement du bas de la rue de CAEN	1 150 320,00 €	X		X			X	X	X				16,4%	163 312,00 €	188 698,00 €	798 310,00 €	1 150 320,00 €	EN COURS
01160	CONSTRUCTION CENTRE SECOURS AUNAY	287 400,00 €								84%				16,4%	192 553,00 €	46 599,00 €	44 918,95 €	284 070,95 €	84,2%
09007	REHABILITATION STADE COMMUNAL	1 440 000,00 €	40%					11%	4%			6%	2 % FAFA	16,4%	642 155,90 €	208 830,98 €	422 062,23 €	1 273 049,11 €	66,8%
09013	PROG TRIENNAL RESEAUX EAUX PLUV	165 000,00 €												16,4%	- €	18 816,36 €	95 889,54 €	114 705,90 €	16,4%
09021	2eme PROG TRIENNAL RESEAUX EAUX PLUV	400 000,00 €						40%						16,4%	94 877,00 €	65 615,99 €	239 506,97 €	399 999,96 €	40,1%
09008	REHAB BATIMENTS ECOLE ELEM AUNAY SUR ODON	3 000 000,00 €		44%										16,4%	814 100,00 €	492 120,00 €	1 693 779,97 €	2 999 999,97 €	43,5%
09005	ACQ IMMEUBL 5 RUE DU 12 JUIN	476 000,00 €	14%											non	65 605,00 €		410 394,08 €	475 999,08 €	13,8%
09019	SKATE PARK	130 000,00 €					X					56%		16,4%	46 111,00 €	19 281,26 €	52 147,74 €	117 540,00 €	55,6%
09017	ACCESSIBILITE REHABILITATION EXTENSION DU CINEMA	2 161 200,00 €	X		X	X		X	X				CNC	16,4%	181 292,00 €			2 161 200,00 €	EN COURS
<b>PROJETS D'OPERATIONS PLURIANNUELLES</b>														16,4%					
090xx	CINEMA - AMENAGEMENTS EXTERIEURS DESIMPERMEABILISATION	165 600,00 €											CNC 50 000 €	16,4%				165 600,00 €	
090xx	CINEMA - EQUIPEMENTS CINEMATOGRAPHIQUES	345 000,00 €												16,4%				345 000,00 €	
09016	CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE	- €	X											16,4%					
09023	MISE EN CONFORMITE CRECHE PARENTALE	- €	X				X		X		X			16,4%					
090xx	CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS OFFICIERS	- €												16,4%					
090xx	CONSTRUCTION DU SIEGE OFB	- €												16,4%					
x	Subvention demandée ou financement possible (en fonction du niveau d'avancement de l'opération)														2 200 005,90 €	1 039 961,58 €	3 757 009,49 €	9 487 484,97 €	

opération	LIBELLES OPERATIONS PLURIANNUELLES CLOSES	TOTAL AP	Crédits consommés avant 2022	Crédits consommés 2022	Total consommé	CREDITS DE PAIEMENT						TOTAL	observation	Financements obtenus	fctva	coût réel supporté	TOTAL OPERATION	PART COFINANCEE	
						2024				2025	2026								2027
						Reports	solde CP 2023 non engagés	2024 esquisse	TOTAL										
04200	AMENAGEMENT SECURITE DANVOU LA FERR	563 400,00 €	17 822,21 €	523 142,32 €	540 964,53 €				0,00 €		0,00 €		540 964,53 €	clôturée	174 076,12 €	88 739,82 €	278 148,59 €	540 964,53 €	48,6%



Budget : LES MONTS D'AUNAY - Assainissement  
Autorisations de programme et crédits de paiements AP/CP

DEPENSES

OPERATIONS PLURIANNUELLES	Autorisation de programme	dépenses 2020	2021		2022		2023		2024			DEPENSES REALISEES AU 31/12/2023	COUT OU BUDGET DE L'OPERATION	
			BUDGET 2021	mandats 2021	BUDGET 2022 (y compris reports)	mandats 2022	BUDGET 2023 (y compris reports)	mandats 2023	reports 2023	estimation CP 2024	BP 2024			
P1 Réhabilitation des réseaux EU-EP	1 700 000,00 €	31 152,00 €	400 000,00 €	98 901,37 €	1 601 098,63 €	1 157 946,43 €	424 193,03 €	320 895,40 €	18 050,00 €	0,00 €	18 050,00 €	1 608 895,20 €	1 626 945,20 €	
Frais d'études	150 000,00 €	31 152,00 €	300 000,00 €	98 901,37 €	360 000,00 €	38 946,07 €					0,00 €	168 999,44 €	168 999,44 €	
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	1 550 000,00 €		100 000,00 €		1 241 098,63 €	1 119 000,36 €	424 193,03 €	320 895,40 €	18 050,00 €		18 050,00 €	1 439 895,76 €	1 457 945,76 €	
P2 Réhabilitation des réseaux EU-EP	3 400 000,00 €	0,00 €	220 000,00 €	918,00 €	1 140 000,00 €	191 423,79 €	2 348 576,21 €	1 389 153,91 €	590 934,00 €	1 227 570,00 €	1 818 504,00 €	1 581 495,70 €	3 399 999,70 €	
Frais d'études			220 000,00 €	918,00 €	220 000,00 €	191 423,79 €					0,00 €	192 341,79 €	192 341,79 €	
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	3 400 000,00 €				920 000,00 €		2 348 576,21 €	1 389 153,91 €	590 934,00 €	1 227 570,00 €	1 818 504,00 €	1 389 153,91 €	3 207 657,91 €	
<b>Total général</b>	<b>5 100 000,00 €</b>	<b>31 152,00 €</b>	<b>620 000,00 €</b>	<b>99 819,37 €</b>	<b>2 741 098,63 €</b>	<b>1 349 370,22 €</b>	<b>2 772 769,24 €</b>	<b>1 710 049,31 €</b>	<b>608 984,00 €</b>	<b>1 227 570,00 €</b>	<b>1 836 554,00 €</b>	<b>3 190 390,90 €</b>	<b>5 026 944,90 €</b>	
												moins value sur programme 1		73 054,80 €

RECETTES

OPERATIONS PLURIANNUELLES	Autorisation de programme	recettes 2020	2021		2022		2023		2024			RECETTES REALISEES AU 31/12/2023	RECETTES OPERATION
			Total budget	titres 2021	BUDGET 2022 (y compris reports)	titres 2022	BUDGET 2023 (y compris reports)	mandats 2023	reports 2023	estimation CP 2024	BP 2024		
P1 Réhabilitation des réseaux EU-EP	1 700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 905 195,25 €	360 587,00 €	175 524,00 €	369 052,00 €	-849 000,00 €	-380 719,25 €	2 080 719,25 €	1 700 000,00 €
Subv. équipt Agence de l'eau	894 107,00 €	0,00 €				533 520,00 €	360 587,00 €	175 524,00 €	185 063,00 €		185 063,00 €	709 044,00 €	894 107,00 €
FCTVA	278 868,00 €	0,00 €				179 639,25 €					99 228,75 €	179 639,25 €	278 868,00 €
Emprunts en euros	527 025,00 €	- €				1 192 036,00 €		0,00 €	183 989,00 €	-849 000,00 €	-665 011,00 €	1 192 036,00 €	527 025,00 €
P2 Réhabilitation des réseaux EU-EP	3 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €	1 025 797,62 €	642 763,23 €	557 263,62 €	1 216 466,38 €	1 773 730,00 €	1 242 763,23 €	3 400 000,00 €
Subv. équipt Agence de l'eau	1 800 000,00 €						1 025 797,62 €	468 534,00 €	557 263,62 €	774 202,38 €	1 331 466,00 €	468 534,00 €	1 800 000,00 €
FCTVA	557 736,00 €							174 229,23 €		0,00 €	383 506,77 €	174 229,23 €	557 736,00 €
Emprunts en euros	1 042 264,00 €					600 000,00 €		0,00 €		442 264,00 €	442 264,00 €	600 000,00 €	1 042 264,00 €
<b>Total général</b>	<b>5 100 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 505 195,25 €</b>	<b>1 386 384,62 €</b>	<b>818 287,23 €</b>	<b>926 315,62 €</b>	<b>367 466,38 €</b>	<b>1 393 010,75 €</b>	<b>3 323 482,48 €</b>	<b>5 100 000,00 €</b>



Budget annexe Eau Potable  
Autorisations de programme et crédits de paiements AP/CP

DEPENSES

OPERATIONS PLURIANNUELLES		Autorisation de programme	2021		2022		2023		2014			CP 2025	CP 2026	DEPENSES REALISEES AU 31/12/2023	COUT OU BUDGET GLOBAL		
			BUDGET 2021	mandats 2021	BUDGET 2022 (y compris reports)	mandats 2022	BUDGET 2023 (y compris reports)	mandats 2023	reports 2023	CP 2024	BP 2024						
O6000	P1 Réhabilitation des réseaux EU-EP	960 000,00 €	316 000,00 €	14 697,30 €	945 302,70 €	540 954,40 €	404 348,30 €	105 367,90 €	7 944,00 €	0,00 €	7 944,00 €	0,00 €	0,00 €	661 019,60 €	668 963,60 €		
20311	Frais d'études	140 000,00 €	200 000,00 €	14 697,30 €	200 000,00 €	8 045,00 €	11 780,70 €	4 532,00 €	5 245,00 €	0,00 €	5 245,00 €		0,00 €	27 274,30 €	32 519,30 €		
23151	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel,	820 000,00 €	116 000,00 €		745 302,70 €	532 909,40 €	392 567,60 €	100 835,90 €	2 699,00 €	0,00 €	2 699,00 €		0,00 €	633 745,30 €	636 444,30 €		
O07000	P2 Réhabilitation des réseaux EU-EP	2 300 000,00 €	160 000,00 €	0,00 €	380 000,00 €	17 151,42 €	1 902 848,58 €	1 001 895,53 €	342 036,00 €	503 450,40 €	845 486,40 €	0,00 €	0,00 €	1 019 046,95 €	1 864 533,35 €		
20311	Frais d'études	160 000,00 €	160 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	17 151,42 €	0,00 €	13 122,99 €	22 668,00 €		22 668,00 €		0,00 €	30 274,41 €	52 942,41 €		
23151	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel,	2 140 000,00 €					1 632 848,58 €	988 772,54 €	319 368,00 €	503 450,40 €	822 818,40 €		0,00 €	988 772,54 €	1 811 590,94 €		
O04000	Sécurisation captages et réservoirs	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	174 900,00 €	6 200,00 €	17 260,00 €	156 540,00 €	173 800,00 €	0,00 €	0,00 €	6 200,00 €	180 000,00 €		
	Frais d'études	24 900,00 €			150 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	6 200,00 €	17 260,00 €		17 260,00 €			6 200,00 €	23 460,00 €		
	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel,	155 100,00 €						139 900,00 €		156 540,00 €	156 540,00 €			0,00 €	156 540,00 €		
O08000	Remplacement canalisations (Courtilbert et l'Abbaye)	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	280 000,00 €	15 564,74 €	15 000,00 €	269 435,26 €	284 435,26 €	0,00 €	0,00 €	15 564,74 €	300 000,00 €		
	Frais d'études						10 000,00 €	11 785,00 €	15 000,00 €		15 000,00 €			11 785,00 €	26 785,00 €		
	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outill.	300 000,00 €			80 000,00 €		270 000,00 €	3 779,74 €	0,00 €	269 435,26 €	269 435,26 €	0,00 €	0,00 €	3 779,74 €	273 215,00 €		
<b>Total général</b>		<b>3 740 000,00 €</b>	<b>476 000,00 €</b>	<b>14 697,30 €</b>	<b>1 325 302,70 €</b>	<b>558 105,82 €</b>	<b>2 307 196,88 €</b>	<b>1 107 263,43 €</b>	<b>349 980,00 €</b>	<b>929 425,66 €</b>	<b>1 311 665,66 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 701 831,29 €</b>	<b>3 013 496,95 €</b>		
														moins-value sur programme 1		-	291 036,40 €

RECETTES

OPERATIONS PLURIANNUELLES		Autorisation de programme	2021		2022		2023		2024			CP 2025	CP 2026	RECETTES REALISEES AU 31/12/2023	part financement/ réalisés
			Total budget	titres 2021	BUDGET 2022 (y compris reports)	titres 2022	BUDGET 2023 (y compris reports)	titres 2023	reports 2023	CP 2024	BP 2023				
O03000	P1 Réhabilitation des réseaux EU-EP	960 000,00 €	0,00 €	0,00 €	703 237,00 €	629 453,00 €	411 808,00 €	22 461,00 €	389 347,00 €	-343 000,00 €	206 347,00 €	0,00 €		661 019,60 €	100%
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	343 237,00 €			343 237,00 €	286 453,00 €	56 784,00 €	22 461,00 €	34 323,00 €		34 323,00 €			308 914,00 €	47%
	Autofinancement reversement TVA	160 000,00 €									160 000,00 €			9 105,60 €	3%
1641	Emprunts en euros	456 763,00 €			360 000,00 €	343 000,00 €	355 024,00 €		355 024,00 €	-343 000,00 €	12 024,00 €			343 000,00 €	52%
O07000	P2 Réhabilitation des réseaux EU-EP	2 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	940 000,00 €	0,00 €	1 833 333,00 €	1 643 492,00 €	189 841,00 €	0,00 €	656 508,00 €	0,00 €	0,00 €	1 643 492,00 €	100%
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	318 386,00 €					318 386,00 €	128 545,00 €	189 841,00 €	0,00 €	189 841,00 €			128 545,00 €	8%
	Autofinancement reversement TVA	383 333,33 €								466 667,00 €	466 667,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
1641	Emprunts en euros	1 598 280,67 €			940 000,00 €		1 514 947,00 €	1 514 947,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 514 947,00 €	92%
O04000	Sécurisation captages et réservoirs	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 200,00 €	0%
	Subvention	8 125,00 €								8 125,00 €	8 125,00 €				
	Autofinancement reversement TVA	30 000,00 €								30 000,00 €	30 000,00 €			6 200,00 €	
	Emprunts en euros	141 875,00 €								141 875,00 €	141 875,00 €				
O08000	Remplacement canalisations (Courtilbert et l'Abbaye)	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 564,74 €	0%
	Subvention														
	Autofinancement reversement TVA	50 000,00 €								50 000,00 €	50 000,00 €			15 564,74 €	
	Emprunts en euros	250 000,00 €								250 000,00 €	250 000,00 €				
<b>Total général</b>		<b>3 740 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 643 237,00 €</b>	<b>629 453,00 €</b>	<b>2 245 141,00 €</b>	<b>22 461,00 €</b>	<b>579 188,00 €</b>	<b>137 000,00 €</b>	<b>1 342 855,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 326 276,34 €</b>	

\* prêt relais 24 mois

**Budget Principal - Etat de la dette au 31 décembre 2023**

Somme empruntée empruntée	Libellé de l'emprunt	commune déléguée	Organisme prêteur	Taux	Capital restant dû fin 2022	2023			Capital restant dû fin 2023	2024			Capital restant dû fin 2024	dernière échéance	classe GESSLER	Observation
						Capital	Intérêt	Échéance		Capital	Intérêt	Échéance				
750 000,00 €	DIVERS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	Aunay sur Odon	CREDIT AGRICOLE	3.98	262 500,00 €	37 500,00 €	9 887,81 €	47 387,81 €	225 000,00 €	37 500,00 €	8 395,32 €	45 895,32 €	187 500,00 €	2029	A1	
93 500,00 €	CONSTRUC 2 CLASSES MATERNELLE AUNAY	Aunay sur Odon	CREDIT AGRICOLE	3.13										2021	A1	
780 973,58 €	AMENAGEMENT ECOLE PRIMAIRE REFINANCEMENT	Aunay sur Odon	LA BANQUE POSTALE	2.13	434 455,45 €	52 122,33 €	8 839,43 €	60 961,76 €	382 333,12 €	53 241,45 €	7 720,31 €	60 961,76 €	329 091,67 €	2030	A1	
550 000,00 €	DIVERS TVX INVESTIS REFINANCEMENT	Aunay sur Odon	LA BANQUE POSTALE	1.44	212 500,00 €	50 000,00 €	2 790,00 €	52 790,00 €	162 500,00 €	50 000,00 €	2 070,00 €	52 070,00 €	112 500,00 €	2027	A1	
100 000,00 €	ECOLE PRIMAIRE TRVX DERNIERE TRANCH	Aunay sur Odon	LA BANQUE POSTALE	1.46	38 636,29 €	9 090,92 €	514,32 €	9 605,24 €	29 545,37 €	9 090,92 €	298,64 €	9 389,56 €	20 454,45 €	2027	A1	
232 500,00 €	BAUQUAY PROGRAMME INVESTISSEMENT	Bauquay	CAISSE D'EPARGNE	2.28	154 688,53 €	11 076,11 €	3 432,65 €	14 508,76 €	143 612,42 €	11 330,82 €	3 177,94 €	14 508,76 €	132 281,60 €	2035	A1	
55 000,00 €	BAUQUAY PROGRAMME INVESTISSEMENT	Bauquay	CAISSE D'EPARGNE	2.30	38 519,88 €	2 575,82 €	885,96 €	3 461,78 €	35 944,06 €	2 635,07 €	826,71 €	3 461,78 €	33 308,99 €	2035	A1	
15 000,00 €	DANVOU TRVX COMMUNE	Danvou la Ferrière	CREDIT AGRICOLE	3.43	0,00 €									2022	A1	
137 204,12 €	Plessis Grimoult	Le Plessis Grimoult	CREDIT FONCIER	3,00	25 609,97 €	6 590,27 €	645,15 €	7 235,42 €	19 019,70 €	6 226,07 €	930,03 €	7 156,10 €	12 793,63 €	2026	A1	
170 000,00 €	ACQUISITION AMELIOR MAISON PLESSIS	Le Plessis Grimoult	CAISSE DES DEPOTS	3.80	126 243,61 €	3 988,28 €	1 960,99 €	5 949,27 €	122 255,33 €	4 050,10 €	1 899,17	5 949,27 €	118 205,23 €	2048	A1	
1 227 000,00 €	REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE D'AUNAY/ODON	Aunay sur Odon	CAISSE D'EPARGNE	1,75	1 214 730,00 €	49 080,00 €	20 935,68 €	70 015,68 €	1 165 650,00 €	49 080,00 €	20 076,80 €	69 156,80 €	1 116 570,00 €	2047	A1	
388 577,00 €	ACQUISITION REHABILITATION EXTENSION 5 RUE DU 12 JUIN	Aunay sur Odon	LA BANQUE DES TERRITOIRES	3,60									388 577,00 €	2054	A1	
458 900,00 €	REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE D'AUNAY/ODON	Aunay sur Odon	LA BANQUE DES TERRITOIRES	3,40									458 900,00 €	2054	A1	
221 381,00 €	REHABILITATION RESEAU PLUVIAL PROGRAMME 2	Aunay sur Odon	LA BANQUE DES TERRITOIRES	3,40									221 381,00 €	2074	A1	
<b>4 111 177,70 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>2,14%</b>	<b>2 507 883,73 €</b>	<b>222 023,73 €</b>	<b>49 891,99 €</b>	<b>271 915,72 €</b>	<b>2 285 860,00 €</b>	<b>223 154,43 €</b>	<b>43 495,75 €</b>	<b>268 549,35 €</b>	<b>3 131 563,57 €</b>			
<b>70 000,00 €</b>	<b>TVX DE TRAVERSE DU BOURG ONDEFONTAI</b>	<b>Ondefontaine</b>	<b>CREDIT AGRICOLE</b>	<b>3.25</b>										<b>remboursé en 2020</b>		<b>4 961,11 €</b>
<b>4 181 177,70 €</b>	<b>total</b>															

**Régie de l'assainissement - Etat de la dette au 31 décembre 2023**

Somme empruntée empruntée	Libellé de l'emprunt	commune déléguée	Organisme prêteur	Taux	Capital restant dû fin 2022	2023			Capital restant dû fin 2023	2024			Capital restant dû fin 2024	dernière échéance	classe GESSLER	Observation
						Capital	Intérêt	Échéance		Capital	Intérêt	Échéance				
298 036,00 €	Avance 20% du programme 1 de réhabilitation des réseaux	Aunay sur Odon	Agence de l'Eau Seine Normandie	0,00	278 166,93 €	19 869,07 €	- €	19 869,07 €	258 297,87 €	19 869,07 €	- €	19 869,07 €	238 428,80 €	2037	A1	
600 000,00 €	Avance 20% du programme 2 de réhabilitation des réseaux	Aunay sur Odon	Agence de l'Eau Seine Normandie	0,00	600 000,00 €	40 000,00 €	- €	40 000,00 €	560 000,00 €	37 333,33 €	- €	37 333,33 €	522 666,67 €	2038	A1	
894 000,00 €	Prêt relais 2 ans programme 1 - subvention AESN	Aunay sur Odon	CAISSE D'EPARGNE	1,18	894 000,00 €		10 549,20 €	10 549,20 €	894 000,00 €	894 000,00 €	7 911,00 €	901 911,00 €	- €	2024	A1	à rembourser pour le 1/08/2024
<b>1 792 036,00 €</b>					<b>1 772 166,93 €</b>	<b>59 869,07 €</b>	<b>10 549,20 €</b>	<b>70 418,27 €</b>	<b>1 712 297,87 €</b>	<b>951 202,40 €</b>	<b>7 911,00 €</b>	<b>959 113,40 €</b>	<b>761 095,47 €</b>			

**Régie de l'eau potable - Etat de la dette au 31 décembre 2023**

Somme empruntée empruntée	Libellé de l'emprunt	commune déléguée	Organisme prêteur	Taux	Capital restant dû fin 2022	2023			Capital restant dû fin 2023	2024			Capital restant dû fin 2024	dernière échéance	classe GESSLER	Observation
						Capital	Intérêt	Échéance		Capital	Intérêt	Échéance				
343 000,00 €	Prêt relais 2 ans programme 1 - subvention AESN	Aunay sur Odon	CAISSE D'EPARGNE	1,18	343 000,00 €		4 047,40 €	4 047,40 €	343 000,00 €	343 000,00 €	3 035,55 €	346 035,55 €	- €	2024	A1	à rembourser pour le 1/08/2024
1 514 947,00 €	Prêt programme 2 de réhabilitation des réseaux	Aunay sur Odon	La Banque des Territoires	livret A + 0,4	- €				1 514 947,00 €	30 298,94 €	51 508,20 €	81 807,14 €	1 484 648,06 €	2073	A1	
	Prêt programme 1 de réhabilitation des réseaux (prêt signé versé en 2024)	Aunay sur Odon	La Banque des Territoires	livret A + 0,4									355 024,00 €	2074	A1	
<b>1 857 947,00 €</b>					<b>343 000,00 €</b>	<b>2 023,00 €</b>	<b>4 047,40 €</b>	<b>4 047,40 €</b>	<b>1 857 947,00 €</b>	<b>373 298,94 €</b>	<b>3 035,55 €</b>	<b>346 035,55 €</b>	<b>1 839 672,06 €</b>			